18e ANNÉE — T. 35

N° 799 — 6 JUIN 1936

# LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

PARAIT LE SAMEDI (46 fascicules par an; tables semestrielles)
PRIX DU NUMÉRO : 1 FRANC
ABONNEMENTS : six mois, 16 fr. ; un an, 30 fr. Etranger, variables selon les pays.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : Maison de la Bonne Presse, Paris, Cte N° 1668.)

## L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN ALLEMAGNE NATIONALSOCIALISTE (1935)

### Faits et documents.

# L'Église catholique en Allemagne nationalsocialiste (1935)

*Sauf pour les actes les plus importants, nous avons quelque peu négligé, depuis le plébiscite de la Sarre (D. C. du 16. 2. 35), d'enregistrer régulièrement les principaux faits et gestes dont les catholiques allemands ont été tantôt les auteurs et tantôt les victimes.*

*Ce recul des événements n'est pas sans profit pour celui qui tient plus à défendre l'Eglise et la vérité catholique qu'à s'attaquer au régime nationalsocialiste.*

*Délibérément aussi, nous n'avons guère emprunté, pour constituer ce dossier, aux revues, parfois bien renseignées, des Allemands catholiques qui ont quitté leur pays (1).*

*Du reste, la presse officielle hitlérienne elle-même suffit à présenter une image de la triste réalité.*

*Quant à la méthode que nous avons suivie, l'extrême compénétration des événements nous a obligés d'abandonner l'idée de traiter d'une façon systématique les divers sujets de conflit : la presse (quotidienne, périodique, religieuse), les organisations (jeunesse, ouvriers, Charles-Borromée, Caritas), les écoles (confessionnelles, simultanées, normales, enseignement religieux), le clergé (religieux, prêtres, évêques) et le Concordat.*

*Le lecteur fera de lui-même les réserves nécessaires en lisant les affirmations de tout genre venant de la part de non-catholiques. Mais il faut, de plus, ne pas oublier que ce dossier ne contient que des faits exceptionnels, encore qu'ils soient fréquents. La vie ordinaire continue quand même.*

*Du côté catholique, l'Eglise accomplit sa mission dans des circonstances particulières et, sauf les feuilles mortes arrachées par la tempête, on constate en de nombreux endroits une vie chrétienne plus intense.*

*Du côté anticatholique, il y a également plus d'activité que ne pourrait le faire croire ce dossier. La propagande païenne est accompagnée de pressions économiques et autres qui s'exercent en général d'une façon sournoise.*

*Disons enfin que nous n'avons pas non plus noté toutes les condamnations d'ecclésiastiques, religieux ou laïques, pour des motifs de « catholicisme politique ». Elles ont atteint pour l'année qui nous occupe plus de 200 (2).*

*S'il fallait souligner un des traits généraux paraissant se dégager de l'ensemble de ces documents, c'est sur l'activité des évêques qu'il faudrait insister. Un certain nombre d'Allemands réfugiés à l'étranger, et d'autres influencés par eux, sont impatients de voir une action antihitlérienne se déclencher, et déçus dans leur attente de voir se produire des actes à répercussion politique, ils s'exposent à ne pas estimer à sa juste valeur la conduite de l'Eglise en Allemagne.*

### 1er janvier 1935.

Dans le numéro 1 de sa *Semaine religieuse* de 1935, Mgr von Galen, évêque de Münster, comme l'avait déjà fait le cardinal von Faulhaber, répond à ceux qui accusent l'épiscopat d'exagérer dans ses condamnations du néopaganisme actuel, alors qu'il a laissé le marxisme se développer sans protester comme il en avait le devoir.

Mgr von Galen énumère toute une série de documents épiscopaux condamnant le marxisme, notamment une lettre pastorale des évêques du Bas-Rhin du 8. 1. 1919 (cf. *D. C.*, t. 1er, pp. 416-418), la lettre collective de Fulda de 1921, les décrets de Fulda de 1927 et 1931, la décision épiscopale du 14. 1. 1924.

Il termine en écrivant :

Ces déclarations épiscopales sont des documents qui attestent que les évêques catholiques ont invariablement maintenu leur attitude de principe en s'opposant aux tendances contraires au christianisme. Elles constituent un démenti à ceux qui accusent les évêques d'avoir observé en d'autres temps un silence contraire à leurs propres devoirs devant les progrès de l'athéisme, de l'immoralité et de la dégénérescence du caractère du peuple allemand. Les évêques allemands, dans leur charge pastorale, n'ont pas cessé de veiller. Ils veillent encore aujourd'hui et ne cesseront jamais de défendre le patrimoine du Christ contre tous les adversaires, quel que soit le camp d'où ils viennent.

Dans son sermon du nouvel an, le cardinal Bertram montra que la civilisation d'un peuple dépend de l'idée que ce peuple se fait de Dieu. Si les pasteurs de l'Eglise veillent, ce n'est pas dans le désir de s'opposer au gouvernement.

Ce que nous cherchons par l'Eglise, par le ministère des âmes, par la formation de la jeunesse et par les associations de l'Eglise, ce n'est pas un envahissement des droits fondés de l'Etat, mais l'obtention de la liberté de mouvement nécessaire pour accomplir l'œuvre religieuse du peuple, œuvre qui ne peut aucunement se restreindre entre les murs de la sacristie, liberté qui devrait toujours

---

(1) Les principales de ces revues sont *Der Deutsche Weg*, éditée en Hollande ; *Der Deutsche in Polen*, éditée à Katowice, et les *Deutsche Briefe*, éditées à Lüzern.

(2) Le chiffre réel doit être bien supérieur à l'ensemble des cas dont a pu parler la presse publique. Voir une liste de ces condamnations dans le complément (pp. 166-191) au livre *Hitler gegen Christus* de l'anonyme « Miles Ecclesiae », Paris, 1936 ; un autre ouvrage catholique sur les luttes religieuses dans le troisième Reich est celui de Waldemar Gurian : *Der Kampf um die Kirche im dritten Reich*, Lüzern, 1936.

exister, même si elle n'était pas expressément garantie par des traités sacro-saints.

Dans cette lumière, on comprendra mieux nos soucis de conserver les associations catholiques. Il s'agit là de choses au sujet desquelles l'entente devrait être facile si l'on maintient la haute confiance manifestée des deux côtés lors de la conclusion du Concordat. Déjà la seule dignité des deux hautes parties contractantes exige une application entièrement loyale.

Mgr Dr Berning, évêque d'Osnabrück et membre du Conseil d'Etat de Prusse, prêcha à la même occasion sur les dangers des tendances néopaïennes, notamment du *Mythe* de Rosenberg :

Il serait plus utile à l'assainissement et à la pacification, à l'unité et à l'énergie du peuple allemand, que la religion chrétienne, fondement le plus solide de l'Etat et bien le plus précieux d'un peuple, soit mieux reconnue et plus favorisée.

Mais Nous avons le regret de voir des hommes entêtés et aveuglés, qui en partie exercent une grande influence, abuser du mouvement national pour attaquer le christianisme et l'Eglise. Le danger est que ces hommes, cherchant encore en partie honnêtement l'unification du peuple, créent en réalité une confusion encore plus grande. Ils méconnaissent la nature de la foi, du christianisme et de l'Eglise. Ainsi, il est inévitable pour tous les chrétiens réellement croyants de se défendre énergiquement, non seulement dans l'intérêt de l'Eglise, mais aussi dans l'intérêt du peuple.

Un christianisme positif doit être, selon une parole de la plus haute autorité, la base du Reich allemand. Mais quel sens, et quel faux sens, certains milieux ne donnent-ils pas à cette parole ?

Un livre très répandu et interdit par l'Eglise explique que les valeurs des Eglises chrétiennes ne correspondent plus à notre âme allemande et doivent céder la place aux forces nordiques de la race. On voit dans le christianisme positif une religion basée sur le sang et la race. D'autres y voient toute attitude sociale qui découle du commandement général de la charité du prochain. Pour eux, le christianisme positif est déjà réalisé par le secours d'hiver et par la charité faite aux compatriotes miséreux.

Notre foi ne se base pas sur des légendes et des mythes, mais sur la révélation infaillible de Dieu, qui nous a parlé tout d'abord par les patriarches et les prophètes et enfin par son Fils unique. Le Christ est notre Maître.

Que se proposent donc ceux qui combattent cette foi chrétienne en Dieu jusqu'à la destruction, sinon de l'arracher du cœur de la jeunesse pour la remplacer par une foi germanique en Dieu ? On réclame un Dieu allemand prenant naissance et conscience dans le peuple allemand, un Dieu qui n'existe même pas, mais qui est construit comme une idée vide sur le sang et la race. Ici s'oppose *credo* à *credo*. Lequel admettez-vous ? Croirez-vous aux prophètes modernes ou en la vérité éternelle, Jésus-Christ ?

Nous restons fidèles à la foi de nos pères, sans nous laisser égarer. Cette foi est notre lumière, notre force et notre consolation dans la vie comme dans la mort. Cette foi est le bien le plus précieux de nos familles, et nous la protégerons et la conserverons également dans nos enfants. Personne n'a le droit d'attaquer ce bien. Pour la conservation de la foi chrétienne dans nos familles et dans le peuple, nous lutterons, et, s'il le faut, nous souffrirons et nous mourrons (1).

**2 janvier 1935.**

M. Baldur von Schirach prononce à Berlin un discours de nouvel an et affirme que, pour l'année 1935, sera absolument maintenue l'interdiction d'être membre en même temps de la Jeunesse hitlérienne et d'une association confessionnelle.

Son adjoint, Lauterbacher, annonce à la Jeunesse hitlérienne de Hanovre que 1935 apportera de nouvelles explications avec les associations de la Jeunesse catholique, qui se conduisent comme si l'on était encore en 1925.

(1) Dans la *Reichspost* du 6. 1. 35.

**10 janvier 1935.**

Le vicaire général de Fulda publie dans la partie officielle de *la Semaine religieuse* du diocèse les renseignements suivants :

Les directions d'organisations locales ou les autorités officielles réclament à de nombreuses paroisses catholiques des renseignements détaillés sur toutes les organisations et institutions de l'Eglise dans l'intention visible d'avoir un aperçu exact des propriétés et des situations juridiques actuelles.

Nous faisons savoir à tous les intéressés que, pour toutes les fins poursuivies en commun par l'Eglise et l'Etat, il faut un accord préalable entre les autorités supérieures intéressées de l'Eglise et de l'Etat. Ensuite, les autorités inférieures ecclésiastiques du diocèse doivent attendre qu'elles aient reçu les pouvoirs et les instructions nécessaires.

Les fondations et établissements qui dépendent des paroisses catholiques sont des institutions purement religieuses ou charitables qui, d'après les accords en vigueur entre le gouvernement du Reich et l'Eglise catholique, sont administrées d'une façon autonome par les organes de l'Eglise sans être soumises au contrôle d'une inspection nouvellement établie.

Dans les cas de doute, il faut consulter immédiatement l'évêché.

Il en est de même pour les renseignements demandés au sujet des associations religieuses (1).

**13 janvier 1935.**

M. Baldur von Schirach publie un livre intitulé *Der Hitlerjugend, Idee und Gestalt*. Le prospectus de l'auteur, chef de la Jeunesse hitlérienne, contient notamment le passage suivant :

L'organisation de la jeunesse en groupements confessionnels n'a plus de raison d'être en notre temps. Tandis

(1) Pour bien comprendre le sens de ces directives, il faut se rappeler deux circulaires nationalsocialistes, publiées le 20 et le 24 novembre 1934 dans le *Maasbode*, et dont l'authenticité a été « démentie » par une déclaration officielle nationalsocialiste en janvier. Voici la traduction de la première circulaire portant la mention : « Très confidentielle », et émanant du département des finances du parti :

« La direction régionale est chargée de faire avant le 15 décembre 1934, à l'aide des cartes du cadastre, l'arpentage de tous les édifices et des terres qui sont propriété d'Ordres religieux et de Congrégations, ainsi que des maisons d'institutions missionnaires catholiques et protestantes. De plus, il faut faire l'inventaire de tous les emprunts et hypothèques, ainsi que de l'argent comptant. La valeur marchande des maisons et des terres doit être exactement indiquée.

» Nous attirons une fois de plus votre attention sur ce que ces renseignements doivent être donnés au ministère des Finances au plus tard le 15 décembre. Nous vous rappelons surtout qu'il faut donner des chiffres officiels. Jusqu'à la même date, on peut également faire des rapports auprès du ministère des Affaires culturelles sur l'activité des susdits Ordres et Congrégations. Autant que possible, ces renseignements doivent être obtenus en secret. Heil Hitler !

» SCHWARTZ, *trésorier général.* »

que le jeune homme allemand, à l'époque du nationalsocialisme, pousse vers une vie commune et travaille donc à conserver et à animer la Jeunesse hitlérienne, une sombre pression de conscience l'empêche de céder à cette poussée et d'obéir à la voix la plus intime de son cœur.

C'est ainsi que spécialement les associations de la Jeunesse catholique ont imposé à leurs membres des conflits de conscience pour lesquels un éducateur de jeunesse ne peut pas porter la responsabilité. En promettant la vie de l'au-delà, on cherchait à empêcher la jeunesse de se dévouer entièrement pour l'Etat.

Or, étant donné la situation confessionnelle de notre peuple, une véritable unité morale ne peut naître parmi la jeunesse qu'à condition de ne pas soulever des questions confessionnelles dans cette unité et de ne pas tolérer les apartés confessionnels.

La Jeunesse hitlérienne ne demande pas aux jeunes gens quelle est leur caste ou quelle est leur confession, mais seulement quelle est leur origine.

### 17 janvier 1935.

M. Hippler, un Oberbannführer de la Jeunesse hitlérienne, parla dans la nouvelle Aula de l'Université de Berlin sur la position et les devoirs du nouveau mouvement de jeunesse. Voici le passage qui, d'après la *Germania* du 19. 1. 35, touche aux associations catholiques :

Hippler disait que la jeunesse confessionnelle avait dans ses cadres des énergies remarquables. Mais il ne croyait pas que ces associations existaient pour la cause de l'Eglise et de la foi. Les nationalsocialistes n'étaient-ils pas eux-mêmes membres du christianisme positif ? « Nous portons en nous les principes réels de ce christianisme », s'écria l'orateur, « et c'est pour cela que nous ne comprenons pas ce mélange ». On ne peut pas dire que les catholiques courent mieux les cent mètres que les protestants. La Jeunesse hitlérienne ne comprend pas ce que les sports, les soirées récréatives et le reste ont à faire avec les principes. Ils savent que la nation est la grande valeur, et que c'est dans la nation que la volonté chrétienne doit tout d'abord s'accomplir. L'accouplement maladif des questions d'association et de la foi leur est incompréhensible. [...]

### 25 janvier 1935.

D'après le correspondant romain de la *Reichspost* (26. 1. 35), de nouvelles conversations seraient prévues par le gouvernement allemand au sujet des questions concordataires :

Dans les milieux du Vatican, on a reçu des informations privées d'Allemagne. D'après ces informations, le gouvernement du Reich aurait l'intention de présenter aux évêques allemands et, par l'ambassade allemande, au Vatican, de nouvelles propositions pour l'application du Concordat du Reich.

D'après les nouvelles depuis longtemps parvenues à Rome, il est possible que le gouvernement du Reich veuille faciliter l'admission d'associations catholiques non politiques de la jeunesse et d'adultes qui, par les tendances totalitaires, notamment dans la Hitlerjugend, dans le Bund deutscher Maedel et dans Kraft durch Freude et dans les établissements de formation professionnelle, étaient de plus en plus fortement menacées dans leur existence.

La démarche du gouvernement allemand serait l'accomplissement bien tardif d'obligations contractées, et il serait erroné, d'après les opinions à Rome, d'y voir en Allemagne une liquidation complète des difficultés actuelles entre l'Eglise et l'Etat. Le Concordat est un instrument de droit public pour obtenir quelques garanties minima pour le libre exercice de la religion. Tant que les catholiques allemands sont, en tant que citoyens de l'Etat, obligés de se soumettre aux doctrines du sang et du sol, de la race et de la stérilisation, et de s'y conformer dans la vie publique et privée, il n'existe pas, aux yeux du Vatican, la liberté religieuse voulue par le Concordat. Ici se trouve la véritable base de tractation, et c'est à ce sujet qu'on voudrait attendre à Rome des propositions concrètes.

Il est entièrement faux de dire, comme des milieux nationalsocialistes le disent sans cesse du Vatican, que ce dernier empêche ou retarde seulement une telle réconciliation avec les autorités spirituelles en Allemagne. En réalité, on serait très content à Rome de voir s'atténuer les lourds soucis suscités à propos du catholicisme allemand.

De la *Reichspost*, 31. 1. 35, Berlin :

Des personnes bien renseignées affirment que Mgr Berning, évêque d'Osnabrück et membre du Conseil d'Etat de Prusse, est chargé par le Vatican des tractations avec le gouvernement allemand au sujet de l'application de l'article 31 du Concordat, relatif aux associations catholiques.

### Février 1935.

A Nuremberg et surtout à Munich, où, le 13 février, les parents doivent choisir, pour leurs enfants, entre l'école confessionnelle et l'école de religion mixte ou simultanée (*Gemeinschaftschule*), une propagande effrénée est menée par les organisations nationalsocialistes en faveur de l'école unique mixte, et toute propagande pour l'école catholique est empêchée.

L'organisation scolaire nationalsocialiste tint plus de vingt-cinq réunions massives où l'on proclama que les parents partisans de l'école confessionnelle agissaient pour des motifs politiques. Des cérémonies spéciales eurent lieu dans les églises pour le maintien des écoles confessionnelles.

L'organisation agricole officielle publie et répand un « calendrier agricole » où toutes les fêtes sont remplacées par des indications païennes, parfois injurieuses pour le chrétien. Les évêques placent ce calendrier à l'Index diocésain et protestent hautement. Les organisations nationalsocialistes font une propagande intense pour ce calendrier. Après un mois, le ministre de l'Agriculture, M. Darré, « renouvelle la scène de Pilate » (*O. R.*, 11. 3. 35) en déclarant que ce calendrier est une publication privée.

### 1er février 1935.

L'*Osservatore Romano* du 1. 2. 35 écrit :

[...] Le cardinal Faulhaber est une des gloires les plus pures de l'Eglise d'Allemagne. Il est coupable d'un délit... sans lequel il ne serait pas un pasteur et un apôtre aussi digne aux yeux de ses fidèles, du délit de s'insurger, comme les premiers pasteurs et apôtres de l'Allemagne, contre le paganisme, pour la confession et la profession toujours plus ouverte et active du christianisme, parce que, comme eux, il veut que l'Allemagne soit grande dans le Christ et que dans le Christ elle continue toujours à être plus prospère et plus puissante. Ceux qui ont crié tant de fois contre les évêques et les prêtres uniquement parce que dans la vie civile et sociale ceux-ci défendent le patrimoine de la foi : « Vous confondez la patrie et la religion, la religion et la politique », confondent aujourd'hui eux-mêmes le néopaganisme et la patrie ; en en faisant un levier politique, ils proclament « traîtres à la patrie » ceux qui n'ont pas confondu les mythes oubliés depuis des siècles et l'Allemagne exaltée désormais dans la vérité du Christ... Ce n'est pas ainsi que l'unité politique rejoint l'unité des esprits. Ainsi on déchire, on divise, on détruit.

**6 février 1935.**

Le ministre de l'Intérieur du Reich, le Dr Frick, publie la circulaire suivante au sujet de la stérilisation de prêtres et de religieux :

La Commission centrale de la Mission intérieure de l'Eglise évangélique allemande a demandé que, dans le cas d'une procédure de stérilisation au sujet d'une Sœur interne, les médecins officiels en donnent immédiatement connaissance à la direction de l'internat. Cette direction prendra alors des mesures soit pour faire entrer la Sœur dans un établissement fermé, soit pour obtenir la libre entrée de la personne dans un établissement fermé où la Sœur pourra être employée.

Le président du Caritasverband allemand désire une procédure semblable pour les prêtres et les religieux ayant fait vœu de chasteté. Dans ces cas, il voudrait que le médecin officiel renseigne l'évêque ou le supérieur religieux.

En raison des relations particulièrement étroites entre les susdites personnes et la direction de l'internat ou l'évêque ou le supérieur religieux, j'estime que le médecin donnant ces renseignements ne manque pas à son devoir du secret professionnel. Je demande donc qu'on agisse en conséquence dans des cas semblables. Les médecins officiels devront demander à la direction d'internat, aux évêques ou supérieurs religieux, dans quel établissement fermé le malade atteint de maladie héréditaire est entré. Avis de l'entrée du malade sera alors communiqué au médecin compétent de l'endroit. Il doit se rendre compte que l'établissement donne entière garantie qu'une procréation n'aura pas lieu. [...]

**8 février 1935.**

Le ministre de l'Education de Saxe, à Dresde, supprime une ordonnance publiée en avril 1933 contre le mouvement marxiste antireligieux et obligeant tous les élèves des écoles à participer à l'instruction religieuse.

Tant qu'il n'y aura pas de mesure générale pour tout le Reich, il faut s'abstenir d'obliger les enfants lorsque les parents le demandent expressément.

La *Reichspost* du 9. 2. 35 estime que cette disposition nouvelle a été prise dans l'intérêt du mouvement de la foi allemande païenne.

La *Maerkische Volkszeitung* de Berlin signale la publication d'un pamphlet contre le cardinal von Faulhaber écrit par un certain professeur Griefe et édité à Essen.

**10 février 1935.**

A Berlin, la quête est faite dans toutes les églises catholiques pour l'érection d'un monument en l'honneur du Dr Klausener, chef de l'Action catholique, tué le 30 juin 1934. La quête avait été annoncée à l'avance du haut de la chaire : elle fut confisquée par le gouvernement, puis restituée ensuite par celui-ci.

Lors de la célébration du 13e anniversaire du couronnement du Pape et à l'occasion du prochain plébiscite scolaire, le cardinal Faulhaber fait, en présence du nonce, Mgr Orsenigo, et du prince Rupprecht de Bavière, à Saint-Michel de Munich, un sermon en faveur de l'enseignement confessionnel. Il commente le texte de l'Ecriture : « Là où se trouve l'Esprit du Seigneur, là se trouve la liberté. » A la suite de la cérémonie, 5 000 personnes firent une ovation au nonce, au prince et au cardinal, qui ne purent avancer que de cent mètres en une demi-heure.

Une lettre du cardinal aux parents relative à la question scolaire fut confisquée ainsi que le numéro de la *Semaine religieuse* contenant le sermon. Mais de ce dernier, plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires étaient déjà répandus. Des disques de phonographe reproduisant le sermon furent vendus. Voici les principaux passages de ce sermon d'après la traduction du *Maasbode* du 17. 2. 35 :

Nous pleurons avec le Saint-Père sur l'asservissement de la liberté ecclésiastique, et avec lui nous prions pour la liberté de notre Mère la Sainte Eglise. La liberté de l'Eglise est tout d'abord la liberté d'exercer la religion catholique. Dans son tout premier article, le Concordat du Reich commence par cette phrase caractéristique : « Le Reich allemand garantit la liberté de la profession et de l'exercice public de la religion catholique. »

Comme dans d'autres pays, notre religion ne peut donc pas se cantonner dans l'intérieur de l'église ou être renvoyée à la sacristie. D'après le Concordat, selon une convention solennelle de droit international, nous avons la liberté d'exercer publiquement la religion catholique. Ce serait aller contre le premier article du Concordat que d'interdire les manifestations religieuses hors de l'église.

La liberté de l'Eglise est la liberté d'annoncer la religion catholique. L'article 4 du Concordat garantit aux autorités catholiques en Allemagne le droit de publier sans entraves des directives, des lettres pastorales et autres et des décisions concernant la direction spirituelle des fidèles et de les porter à la connaissance de ceux-ci dans les formes qui étaient coutumières jusqu'ici. C'est pourquoi la population catholique sent comme une lourde pression et comme un état de siège spirituel parce qu'une lettre pastorale collective des évêques allemands est encore toujours interdite. Quant au ministère pastoral, l'article 5 de ce même Concordat déclare que dans l'exercice de leur activité sacerdotale les ecclésiastiques jouissent de la protection de l'Etat. Il est contraire à cet article que des gens sans autorité viennent écouter les sermons des ecclésiastiques de la façon dont les pharisiens écoutèrent les sermons du Christ et qu'on jette les accusations les plus graves en se basant sur des faussetés ou des racontars.

L'Eglise a besoin de la liberté d'annoncer sa doctrine pour pouvoir accomplir sa mission. Cette mission a été confiée à l'Eglise par le Christ, son fondateur divin, et non pas par une puissance terrestre, et elle ne peut pas non plus être abolie par quelque autorité séculière.

Il ne s'agit pas ici pour l'Eglise d'un désir de domination. Il s'agit ici d'exécuter le mandat qui nous a été confié d'être les apôtres du divin Maître.

Des hommes qui ne savent que faire, dans leurs projets ténébreux, de la collaboration pacifique de l'Eglise et de l'Etat ont parlé de la tutelle que l'Eglise chercherait à exercer sur l'Etat. L'Eglise proteste contre cette calomnie qu'elle voudrait mettre l'Etat en tutelle pour les questions du ressort de l'Etat. Mais elle s'oppose également à être tenue en tutelle par l'Etat dans les questions qui sont du ressort de l'Eglise. La liberté de l'Eglise est la liberté de défendre la religion catholique. Que n'écrit-on pas aujourd'hui dans les revues et dans les livres, dans les discours publics et privés, que de calomnies n'accumule-t-on pas contre l'Eglise et contre la Papauté !

Nous ne nions pas que dans l'histoire de l'Eglise on rencontre des fautes et des abus humains. Mais si la moitié seulement était vraie de ce que le *Mythus* avance contre l'Eglise et contre le Pape, sans indiquer les sources, l'Eglise aurait disparu de la terre depuis longtemps. Mais le contrôle scientifique exercé sur les falsifications historiques dans le *Mythus* a cherché ces sources et il a prononcé un jugement destructeur sur la valeur scientifique des sources du *Mythus*.

De la part de l'Etat, on a déclaré qu'on est libre de se défendre contre les histoires horribles du *Mythus* et on a déclaré qu'on ne doit exercer aucune pression pour l'achat et pour la lecture du *Mythus* ni provoquer des conflits de conscience. Nous n'avons pas besoin d'autre

chose que de liberté pour la défense de notre sainte foi.

Les autorités civiles ont également reconnu que seules les autorités ecclésiastiques disposent de l'usage des cloches sacrées et que les registres paroissiaux dont on a besoin pour faire les listes d'origine aryenne restent la propriété de l'Eglise.

En beaucoup d'endroits, les Conseils communaux ont voulu jouer un rôle dans la nomination ou dans la révocation d'ecclésiastiques, mais, dans la plupart des cas, ils se sont laissé convaincre qu'il s'agit ici d'une affaire qui ne regarde que l'Eglise.

La liberté de l'Eglise est la liberté de répondre à des questions de conscience. La question de conscience qui inquiète actuellement les parents catholiques au plus profond de leur âme, c'est la question de l'inscription scolaire, la question de savoir s'ils feront inscrire leur enfant âgé de 6 ans à l'école religieuse qu'on appelait autrefois l'école confessionnelle, ou à l'école de la communauté allemande qui prendra la place de l'école simultanée chrétienne qui a existé jusqu'ici.

Même pour les enfants qui sont déjà à l'école confessionnelle, les parents doivent décider s'ils resteront à l'école confessionnelle ou s'ils seront transférés à l'autre école. Dans les réunions publiques, on fait une propagande décidée pour l'école de communauté. Les parents catholiques posent à leur évêque la question de conscience : Que devons-nous faire ? L'école confessionnelle est l'école qui donne l'enseignement catholique à l'enfant catholique et à la famille catholique, et l'enseignement évangélique à l'enfant évangélique et à la famille évangélique. C'est l'école où on ne donne pas simplement quelque leçon de religion par semaine, mais où tout l'enseignement, et donc également le livre de lecture, l'enseignement de l'histoire, est donné sur une base religieuse, morale et patriotique. C'est l'école où l'instituteur a, pour les questions religieuses, notamment au sujet du Christ et de l'Eglise, les mêmes sentiments que les parents des enfants, et, comme il est arrivé ces jours, ne déclare pas qu'il lui est indifférent d'aller en enfer ou au ciel.

Parents catholiques, écoutez la réponse de votre évêque. C'est pour vous un devoir de conscience de faire inscrire vos enfants à l'école confessionnelle et de déclarer pour les enfants qui sont déjà à l'école confessionnelle : « Mon enfant reste là où il est. »

Cette réponse ne constitue pas une immixtion dans une question purement politique, une intervention dans un domaine qui ne regarde que l'Etat.

L'article 23 du Concordat du Reich dit textuellement : « La conservation et l'érection nouvelle d'écoles confessionnelles catholiques demeurent garanties. » Cet accord a été conclu entre le Reich allemand et le Saint-Père et les deux signatures ont engagé la parole d'honneur de l'une et l'autre partie. La parole allemande et la fidélité allemande doivent conserver dans le monde leur bonne renommée. Une parole allemande, c'est une parole fidèle. Mais que dire quand on voit à l'heure actuelle des personnages officiels agir contre les écoles garanties confessionnelles par l'autorité suprême du Reich et jeter le doute sur la fidélité et la loyauté allemandes ?

Nous nous déclarons pour l'école confessionnelle, au nom du droit naturel des parents. Ce sont les parents qui possèdent le premier droit inaliénable sur les enfants. C'est à eux que revient l'éducation. Une conception différente, celle qui veut que le droit d'Etat annule le droit des parents, serait de la folie marxiste. Les parents ont le droit d'exiger que l'éducation commencée au foyer familial soit continuée dans le même esprit à l'école. L'école ne doit donc pas détruire ce que la maison paternelle a construit pendant six ans.

Il est vrai que l'école simultanée donne également l'instruction religieuse pour chaque religion. Mais qui est-ce qui garantit qu'on ne fera pas de l'histoire biblique un manuel de contes juifs ou qu'on n'insultera pas la personne de Notre Seigneur et Sauveur parc[e] que son berceau et sa croix se trouvaient en terre juive ? Qui est-ce qui le garantit aux parents après qu'on [a] osé présenter aux familles paysannes chrétiennes un calendrier paysan où l'on avait complètement omis le[s] fêtes chrétiennes comme Noël et Pâques, les fêtes d[e] Marie et des Saints chrétiens ?

Au nom du droit naturel des parents, je protest[e] donc publiquement contre l'interdiction par mesure d[e] police de toute rencontre des associations de parents catho[liques], contre la confiscation d'une lettre qui n'éta[it] pas un pamphlet et que ceux qui ont charge d'âmes adres[saient] aux parents contre la prohibition d'une convoca[tion] à une réunion de prières.

Au nom de la communauté du peuple, Nous Nous décla[rons] pour l'école confessionnelle. On cherche à gagne[r] les parents catholiques à l'école simultanée précisémen[t] par ce mot d'ordre et avec les mêmes raisonnement[s] vieillots que le libéralisme utilisait autrefois dans le[s] anciens parlements pour l'école commune.

C'est une contre-vérité que de dire que l'école confes[sion]nelle tend à diminuer les droits de l'Etat ou ten[d] à remplacer l'école de l'Etat par une école de l'Eglise. L'école confessionnelle, elle aussi, veut former les enfant[s] conformément au commandement de Dieu, au respec[t] pour l'autorité de l'Etat, à l'amour pour la patrie et a[u] sens social de citoyens de l'Etat. Dans l'école confession[nelle] aussi les manuels sont approuvés par l'Etat et, pa[r] suite, le caractère d'école d'Etat reste absolument intac[t].

C'est une contre-vérité que de dire que l'école confession[nelle] éveille dans l'enfant le sentiment des divisions reli[gieuses] dans notre peuple et le forme à la discorde entr[e] religions. Le fait de la dualité des croyances auquel nou[s] devons acquiescer avec une charité fraternelle et chrétienn[e] ne sera non plus jamais supprimé par l'école simultané[e]. A l'école simultanée, les enfants se heurteront plus fort[e]ment contre ce fait que dans l'école confessionnelle. Si se[u]lement on voulait bien cesser d'occuper les enfants, dès le[ur] jeune âge, de la discorde des religions ! Dans les de[ux] anciennes religions, les milieux croyants vivent en paix. [La] désunion et la discorde dans la communauté du peuple [ne] viennent pas actuellement des différences de croyanc[e] entre catholiques et protestants. Elles viennent de l'opp[o]sition qui existe entre le christianisme et le paganism[e]. Et Nous n'arrivons pas à Nous défaire de l'inquiétude qu[e] les écoles simultanées publiques sont une voie prépara[]toire à l'Eglise simultanée et commune. Les mêmes ra[i]sons mises en avant pour exiger l'école simultanée so[nt] avancées ailleurs pour l'Eglise nationale allemande uniq[ue] au nom de la communauté du peuple.

C'est une contre-vérité de dire que l'école confessio[n]nelle ébranle ou même ruine les fondements de la com[]munauté du peuple. Est-ce que les soldats formés da[ns] l'école confessionnelle n'ont pas montré une condui[te] surhumaine pour leur patrie, durant la grande guerre ? Nous l'avons ainsi promis aux morts de la grande guerre [:] le testament des morts doit être observé même sur c[e] point. Les Sarrois qui, en face du monde entier, o[nt] donné une preuve de fidélité exemplaire à la patrie all[e]mande, n'ont-ils pas tous fréquenté l'école confessionnelle ? Que diront-ils lorsqu'ils sauront que dix jours après [le] plébiscite de la Sarre, le 24 janvier 1935, à Munich, l[es] réunions des associations de parents catholiques étaie[nt] interdites parce qu'un prêtre voulait y parler sur c[e] sujet : « Education au respect et à l'obéissance » ?

Non, l'école confessionnelle n'ébranle ni ne ruine l[es] fondements de la communauté du peuple.

Parents chrétiens ! le mercredi 13 février, lorsque vo[us] irez inscrire vos enfants, rendez courageusement et libr[e]ment témoignage en faveur de l'école confessionnelle. L'éco[le] confessionnelle reste solennellement garantie par le Co[n]cordat. Le Führer a donné son approbation à ce Concorda[t]. Le Führer ne violera pas sa parole. Aucun po

voir en ce monde ne peut vous refuser le droit naturel des parents.

Ayez le courage de dire « Nos enfants deviendront ce qu'étaient nos pères : de bons chrétiens catholiques et des hommes et des femmes solides qui aiment leur patrie. Nous donnons à l'Etat ce qui appartient à l'Etat et nous donnons à Dieu ce qui appartient à Dieu. »

### 12 février 1935.

Les journaux de Munich publient un appel du bourgmestre de la ville, du président de l'organisation scolaire nationalsocialiste (« Deutsche Schulgemeinde ») et du chef local de la Jeunesse hitlérienne en faveur de l'école unique mixte.

Un homme qui avait osé parler en faveur de l'école confessionnelle à une réunion de propagande nationalsocialiste est maltraité.

### 13 février 1935.

Les parents des enfants en âge scolaire à Munich font inscrire leurs enfants sur les listes de l'école confessionnelle ou de l'école simultanée : 36 464 enfants sont inscrits pour l'école confessionnelle (65,45 p. 100) et 19 234 (34,55 p. 100) pour l'école simultanée, contre 48 189 ou 84,3 pour 100 pour l'école confessionnelle et 8 708 ou 15,7 pour 100 pour l'école simultanée en 1934. Parmi les nouveaux élèves, 43,2 pour 100 (contre 13,18 p. 100 en 1934) ont été incrits dans l'école simultanée. Le nombre des écoles catholiques tombera par suite de 63 à 48.

— La police arrête quatre institutrices catholiques parce qu'elles auraient prononcé des paroles désagréables au sujet des mesures prises par le parti nationalsocialiste au cours de la campagne de propagande scolaire à Munich. Une foule organisée avait crié pendant vingt minutes devant l'école : « A bas les noirs » avant que la police y pénétrât pour emmener les « coupables ».

### 14 février 1935.

A la suite du plébiscite scolaire à Munich, une réunion de parents catholiques ainsi qu'une heure de prières furent interdites.

— L'organisation scolaire nationalsocialiste à Munich tient une grande réunion où 15 000 personnes viennent écouter Josef Bauer, directeur et premier conseiller scolaire de la ville. Ce dernier avait convoqué les associations de parents et élèves à cette « réunion explicative » pour leur montrer que la distinction des enfants d'après les confessions religieuses doit conduire à la destruction de la communauté populaire dans l'Etat nationalsocialiste. Il s'éleva contre les catholiques, « principaux ennemis de la Weltanschauung nationalsocialiste ». « Leur attitude dans la lutte scolaire a créé une situation qui rappelle les périoles des luttes les plus violentes pour le pouvoir. »

D'après lui, le discours du cardinal Faulhaber était contraire à la vérité : « Un prêcheur semblable devrait être mis entre les mains de la police secrète. » Des milliers de nationalsocialistes applaudissaient Bauer. Chaque fois que le nom du cardinal était prononcé, la foule hurlait et parfois on entendait : « Pendez-le ! »

Les journalistes étrangers, qui prirent des notes sur ce discours, se virent molestés et leurs papiers leur furent enlevés.

En Thuringe, le ministre de l'Intérieur fait fermer les bureaux du conseil juridique des associations confessionnelles et spécialement des associations ouvrières.

— La *Nationalsozialistische Korrespondenz* fait connaître que le chef régional de la Jeunesse hitlérienne annonce la publication prochaine d'une décision ministérielle subordonnant toute entrée des jeunes Allemands dans les services de l'Etat et de l'administration civile au fait d'avoir été membre actif de la Jeunesse hitlérienne.

### 15 février 1935.

Le Dr Weisthanner, secrétaire de l'archevêque de Munich, publie une déclaration pour démentir la nouvelle répandue à l'étranger et d'après laquelle le cardinal, dans son sermon à l'occasion de la lutte scolaire, aurait menacé de l'excommunication les chefs du mouvement nationalsocialiste et les partisans de l'école simultanée.

Cette nouvelle est inexacte et a été répandue avec une légèreté inouïe.

Le *Maasbode* annonce que le tribunal d'Essen vient de condamner deux prêtres pour avoir fait des collectes publiques, chose exclusivement réservée aux nationalsocialistes.

Le vicaire de Katernberg avait envoyé des membres d'une organisation de jeunesse pour recueillir des catholiques qui s'y étaient déclarés disposés d'avance, une contribution pour une église pauvre.

Le curé de la paroisse de Notre-Dame de l'Assomption, à Essen, avait laissé son vicaire ramasser de l'argent pour la construction d'une maison d'œuvres.

Les accusés assuraient qu'il ne s'agissait ni de collectes publiques ni de collectes faites de porte en porte. Le tribunal les condamna à la confiscation de l'argent et à 50 marks d'amende.

### 27 février 1935.

A cause des nombreuses demandes faites dans le ministère pastoral, l'évêque d'Augsbourg a donné des indications au sujet de la « loi pour prévenir une descendance maladive, du 14 juillet 1933 ». L'évêque rappelle la condamnation de la stérilisation par l'encyclique *Casti Connubii*, antérieurement à la loi. Le Saint-Siège y tient, malgré tous les efforts que d'autres font pour atténuer l'encyclique par des explications en faveur de cette loi. Il n'est donc pas permis aux fidèles de faire la demande de la stérilisation pour soi-même ou pour une autre personne, ou de procéder soi-même à l'opération.

Une difficulté considérable vient de ce que la loi impose aux médecins approuvés et à toutes les autorités de maisons d'éducation, de déclarer les personnes atteintes de maladies héréditaires. Conformément à la décision d'autres évêques allemands, l'évêque d'Augsbourg expose qu'une telle déclaration n'est pas encore une coopération directe à l'acte défendu et donc peut être considérée comme n'étant pas interdite du point de vue catholique. Les évêques ont insisté plusieurs fois pour qu'un juge, médecin ou infirmière catholiques ne subissent pas de tort en refusant de collaborer à l'exécution de la loi pour des raisons de conscience. On ne connaît pas encore une décision de principe sur cette question.

La stérilisation de l'homme a des conséquences très graves au point de vue matrimonial. Comme l'a fait dernièrement l'archevêque Groeber dans sa lettre pastorale sur la famille catholique, l'évêque d'Augsbourg décide que les personnes (stérilisées)

ne peuvent être admises au mariage qu'avec une attestation du médecin que l'opération inverse a été accomplie avec succès et que la personne est canoniquement capable de se marier. Toutefois, la loi elle-même exclut cette opération inverse.

Ceux qui ont charge d'âmes doivent conseiller en ce sens les personnes menacées de la stérilisation et leur proposer de faire appel à des autorités supérieures contre la décision du tribunal d'hygiène eugénique (1).

**Mars 1935.**

Le ministre bavarois de l'Instruction et des Cultes publie un décret qui supprime certaines écoles normales catholiques.

Quatre de ces écoles normales seront conservées : celles des Sœurs pauvres des écoles à Munich et à Spire, celle des Sœurs Franciscaines d'Augsbourg-Geoggingen et celle des Petites-Sœurs des Anges d'Eichstaett.

Par mesure provisoire, les douze écoles normales catholiques et l'école protestante des diaconesses de Neuendettelsau pourront continuer la formation des élèves actuellement inscrites sans recevoir de nouvelles inscriptions. Les quatre écoles normales permises pourront admettre annuellement un maximum respectivement de 42, 13, 23 et 22 élèves.

L'*Osservatore Romano* du 7. 3. 35, après avoir cité la Constitution allemande du 31. 7. 19, l'art. 5 du Concordat bavarois et l'art. 24 du Concordat du Reich, écrit :

Ceci posé, il est clair que la mesure du ministre bavarois de l'Instruction et des Cultes, réduisant de douze à quatre les écoles normales catholiques en Bavière et limitant pour les quatre restant en exercice, le nombre des élèves, suppose que l'ancien nombre d'écoles et d'élèves ne correspond plus aux exigences particulières de l'école confessionnelle catholique. Cette dernière devrait donc s'être réduite proportionnellement des deux tiers.

Or, on ne peut savoir comment ce fait se justifie dans la réalité, ni d'aucune façon comment on procédera juridiquement en se passant des ententes obligatoires avec les autorités ecclésiastiques.

**6 mars 1935.**

La revue de la jeunesse catholique *Der Junge Front* est de nouveau interdite. Sur l'insistance du cardinal Schulte, elle est autorisée à reparaître après un mois.

**7 mars 1935.**

Le cardinal von Faulhaber porte plainte contre *Die Deutsche Volkskirche.*

Cette revue a publié un article où le cardinal était décrit comme « un des plus rusés prêtres de Jahwé dans l'Eglise romano-juive ». Elle disait encore :

L'Eglise judéo-romaine et ses partisans s'attribuent la tâche de combattre l'Etat nationalsocialiste et de le détruire par tous les moyens sous le déguisement du nationalisme et sous le couvert de la foi.

**10 mars 1935.**

A l'occasion du 25e anniversaire de son sacre, le cardinal Schulte de Cologne reçoit de S. S. Pie XI la lettre suivante, publiée dans les *Acta Apostolicae Sedis* du 15. 10. 35 :

Chers Fils, Salut et Bénédiction apostolique.

Cinq lustres d'épiscopat, remarquables par des œuvres aussi splendides que méritoires, doivent assurément être comptés parmi les plus grands bienfaits de Dieu. A les fidèles de votre archidiocèse, s'inspirant d'une p pieuse et bien opportune, et précédés en cela par membres du clergé, rendront avec vous à la libé divine les actions de grâces qui lui sont dues et exprimeront publiquement leur joie et leur filiale c sance. Quant à Nous, qui connaissons parfaitement qualités rares de votre cœur et de votre esprit et sa avec quel zèle singulier vous recherchez la gloire Très-Haut et le bien des âmes, Nous désirons beau prendre part à cette joie et Nous tenons à vous prés le premier Nos paternelles félicitations. Pendant tou temps, en effet, où, d'abord parmi les fidèles de Pa born et ensuite dans votre si vaste et si illustre a diocèse, vous avez rempli les fonctions pastorales, furent témoins de l'ardeur et de l'éclat de votre a apostolique. Et même, tandis que cette affreuse g faisait rage, nombreux furent les étrangers de t nation qui, au milieu de leur douloureuse capti éprouvèrent les bienfaits de votre initiative et de v charité et virent ainsi s'adoucir leur sort.

C'est pourquoi, très heureux de profiter de l'occa présente, Nous vous félicitons vivement de la façon a et salutaire dont vous vous êtes acquitté jusqu'à ce de votre charge épiscopale, et Nous prions le M suprême de tous biens de vous combler à nouveau grâces et de récompenser un jour vos mérites. Dan célébration joyeuse de ce saint événement, puisez o de nouvelles forces et renouvelez votre âme et v esprit afin de pouvoir, dans l'avenir, réaliser encore plus grandes, et même, si le bien de votre trou l'exige, de plus dures choses.

Car, si jadis vous avez inauguré votre ministère votre archidiocèse au milieu des plus graves difficulté est certain que ces difficultés ne sont pas moindre l'heure actuelle.

Il s'agit, en effet, maintenant de protéger la foi c tienne, de conserver l'intégrité des mœurs, qui, au c de tant de siècles, ont amené à la civilisation hum tant de peuples si variés et si dissemblables.

Continuez donc, chers Fils, à mener à bonne fin vos taires entreprises et à remplir vos très nobles foncti Progrès des sciences et des lettres, équitable et fr nelle entente entre employeurs et ouvriers et impul donnée à toutes les autres innombrables œuvres de p et de charité de l'Action catholique, telles sont les vités que vous avez inlassablement déployées, non m au profit, semble-t-il, de la communauté chrétienne de la patrie et de la société.

Cependant, afin que le jour très prochain, consac saint Joseph, soit solennellement célébré et vous app ainsi une double joie, Nous vous permettons, après l'o pontifical, de bénir en Notre nom et sous Notre aut les fidèles présents, avec indulgence plénière de l fautes à gagner aux conditions ordinaires prescrites l'Eglise.

Comme gage des bénédictions divines et témoignag Notre affection particulière, Nous vous accordons affectueusement, cher Fils, à vous, à vos évêques, à votre clergé et au peuple confié à votre vigilance, la B diction apostolique.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 10 mar l'année 1935, la quatorzième de Notre Pontificat.

PIE XI, PAPE.

**12 mars 1935.**

Le cardinal Pacelli, secrétaire d'Etat, envoie cardinal Schulte, pour son jubilé épiscopal, lettre sur la dignité et la responsabilité de l'ap

Selon le *Maasbode* du 25. 3. 35, cette lettre « voque de l'étonnement dans les milieux politi parce que c'est la première fois que Rome s'adr

(1) *Reichspost* du 28. 2. 35.

directement aux catholiques allemands pour protester contre les doctrines païennes du national-socialisme ».

Voici la traduction de la lettre, dont le texte a été publié dans la *Koelnische Volkszeitung* du 17. 3. 35 :

En annonçant aux catholiques de l'archidiocèse de Cologne la nouvelle du Jubilé épiscopal — vingt-cinq années d'épiscopat — de leur très vénéré cardinal et archevêque, les cloches de la cathédrale n'annoncent pas seulement de leur voix d'airain une manifestation de joie et de reconnaissance.

A travers leur allègre *Deo Gratias* retentit l'avertissement que nous devons ouvrir nos oreilles et nos cœurs au sens profond de cette journée. Elles nous invitent à méditer sur la liaison sacrée qui, suivant la volonté et le commandement du Christ, existe entre le pasteur et le troupeau ; sur la nécessité de maintenir toujours nouvelle et bienfaisante cette liaison voulue de Dieu et pleine de bénédiction, à l'heure critique que nous traversons.

Celui qui, grâce à la consécration épiscopale, prend rang parmi les successeurs des apôtres, est investi d'une éminente dignité, accordée par Dieu sans qu'il soit possible de la mériter et dépassant tout ce que l'homme peut imaginer. Mais en même temps que le privilège de la plus directe succession des apôtres, il reçoit aussi le privilège non moindre de la participation la plus intime aux charges et aux souffrances du Sauveur sur les traces duquel doit s'exercer tout véritable apostolat.

Des joies indicibles — bien que d'une tout autre nature que celles qualifiées comme telles par les fils du siècle — s'épanouissent, semblables à des milliers de roses, sur les sentiers royaux du véritable prêtre et du véritable évêque. Mais à côté des roses, les épines ne manquent pas non plus. A côté des joies et des consolations du bonheur apostolique goûté sur le Thabor, il y a de graves et pénibles moments. Elle demeure, en effet, toujours la même la question adressée par le Sauveur aux apôtres et à tous ceux qu'il a choisis pour leur succéder : « Pouvez-vous boire le calice que je boirai ? » (1)

Ces périodes de soucis et de souffrances portent en soi une bénédiction particulière, ainsi que la marque d'une mystérieuse consécration. Ce sont elles qui resserrent les liens surnaturels unissant le pasteur au troupeau, dans une atmosphère de sincérité, de pureté, de force et d'intimité difficilement égalables aux jours de bonheur et de tranquillité. Les temps d'épreuve dans le combat deviennent précisément les moments les plus propices à l'héroïsme moral — c'est le moment où se manifeste l'amour pastoral apostolique, en même temps que se prouve la fidélité des troupes groupées autour du drapeau du Christ.

Quiconque regarde franchement le présent et réfléchit sur l'avenir qui en découlera, est saisi et bouleversé de la grandeur de ses tâches, de l'étendue mondiale de ses misères, de la profondeur de ses changements intérieurs, de l'antagonisme de l'esprit ancien et de l'esprit nouveau, des choses saintes et des choses profanes, antagonisme qui pousse aux formations de fronts intellectuels formidables en vue de luttes décisives.

Si dans le domaine purement humain et terrestre, des formes surannées le cèdent aux nouvelles, il s'accomplit ainsi une loi intérieure affectant tout ce qui est créé, loi qui, certes, fait souffrir, mais qui ne saurait surprendre. La souffrance des époques de transition peut trouver sa consolation dans l'espérance, sinon assurée du moins possible, de voir un mieux se réaliser à l'heure de la naissance du nouveau régime.

Si, animés d'un orgueil satanique, de faux prophètes se lèvent, avec l'intention d'être les hérauts d'une foi nouvelle et d'un Evangile nouveau, qui n'est pas l'Evangile du Christ ;

(1) *Matth.*, xx, 22.

Si leurs mains agrippent irrespectueusement et violemment ce que le Dieu saint et révélateur nous a donné en fief dans la religion de Jésus-Christ comme trésor de vie et de foi surnaturelle et définitive ;

Si la gardienne du sceau de la vraie foi, la Sainte Eglise, et son Chef suprême, le Pape, deviennent le point de mire d'attaques inouïes ;

Si l'on tente l'essai mensonger de créer artificiellement une opposition entre la fidélité à l'Eglise du Christ et la fidélité à la patrie terrestre, opposition qui n'existe ni ne peut exister, aussi longtemps que toute puissance terrestre reste consciente de sa propre dépendance du sceptre royal du Fils de Dieu,

Alors l'heure a sonné où l'évêque qui est un pasteur et non un mercenaire, en vertu de sa fonction et de son serment qui le lie à partir de sa consécration aux âmes qui lui sont confiées, doit élever la voix et répéter sans crainte et inexorablement la parole de l'apôtre devant le grand Conseil : « Jugez vous-mêmes, s'il est juste de vous obéir plutôt qu'aux hommes. » (1)

A ceux auxquels il pourrait sembler dur de s'accommoder de cette déclaration de l'évêque catholique, on peut citer la réponse que fit Ambroise à un grand de la terre courroucé contre lui : « Jusqu'à présent, tu n'as jamais eu à faire à un évêque ! »

Les fidèles qui ne sont pas chrétiens que de nom, mais effectivement, tous ceux qui vivent avec le Christ dans la communauté vivifiante de la grâce, savent que si leur évêque tient un pareil langage pour leur rappeler la fidélité qu'ils doivent montrer en vertu de leur promesse baptismale, ainsi que la gravité de l'heure présente, ce n'est pas pour exprimer sa colère contre un « puissant du jour » contrecarrant son influence, mais bien pour faire entendre la parole apostolique du pasteur qui doit rendre compte devant le trône du juge du monde, Jésus-Christ, de chaque âme confiée à ses soins. Ceux qui sont vraiment les disciples du Christ (2) ne s'offusquent pas du langage franc et courageux de leur évêque et ils ne le jugent pas d'après le critère trompeur de son agrément ou de son désagrément. Au contraire, ils aspirent après ce langage et en expriment leur reconnaissance par leur fidélité et leur affection.

Et si pareils propos provoquent les inimitiés, les mépris, les soupçons et les persécutions de la part de ceux qui ne peuvent faire cas de la parole d'Ambroise devant le pouvoir terrestre, exprimée avec pureté d'intention, avec virilité et courage, avec conscience de son caractère obligatoire, alors le redoublement d'affection, le dévouement accru, la fidélité et l'esprit de sacrifice sans réserve de ses fidèles dédommagent l'évêque confesseur des malentendus et des mécomptes qui lui viennent de ceux du dehors.

Quant à savoir si l'évêque, en accomplissant sa mission apostolique concernant la vérité et en dénonçant ceux qui, dans l'aveuglement obstiné de leur néo-paganisme, veulent effacer du symbole la croix du Christ, sert le véritable progrès et la véritable grandeur de son peuple et de son pays, ce n'est pas, fort heureusement, la passion à courte vue et intéressée du jour qui en décide, mais au contraire le Dieu éternel.

Le don du Dieu éternel à l'humanité c'est son Fils Jésus-Christ. Le don du Christ au monde est l'Eglise bâtie sur le roc de Pierre. Le magistère vivant de l'Eglise est personnifié dans le Pape et dans les évêques unis à lui ; quiconque ébranle ces colonnes ébranle l'ordonnance surnaturelle établie par Dieu.

Pasteur et troupeau, évêque et peuple, l'harmonie entre l'un et l'autre repose sur l'Eternel et sur le divin. Les fondements les plus profonds de cette liaison bénie échappent à l'entendement humain.

(1) *Actes des Ap.*, IV, 19.
(2) *Gal.*, V, 24.

Les luttes et les souffrances du présent peuvent assombrir le front des croyants, elles ne sauraient assombrir leurs âmes. Sur l'âme qui vit dans l'harmonie de l'Eternel, promesses et menaces ont perdu leur dernière force.

« Galiléen, tu as vaincu ! » Cette parole d'un païen du passé sera aussi l'aveu de ses successeurs à l'heure actuelle. Puisse cette certitude encourager les fidèles catholiques de l'archidiocèse et de l'Allemagne tout entière, au moment où les cloches de la cathédrale de Cologne porteront à travers les campagnes et sur les montagnes rhénanes le joyeux message du Jubilé épiscopal.

Vatican, 12 mars 1935.

E. card. PACELLI.

### 13 mars 1935.

De son propre mouvement, l'État diminue l'impôt ecclésiastique d'un cinquième.

Cet impôt, touché par centimes additionnels à l'impôt sur le revenu, est demandé aux fidèles catholiques, luthériens et israélites pour l'entretien de leurs églises.

### 15 mars 1935.

La *Germania* annonce de Munich : La police secrète d'Etat a ordonné que les examens critiques de l'ouvrage de Rosenberg *Der Mythus des 20. Jahrhunderts* dans les réunions publiques ou privées ne doivent plus se produire parce que ces critiques provoquent de grands troubles. Si l'on ne s'y conforme pas, il faut dissoudre les réunions.

La Deutsche Glaubensbewegung vient d'annoncer 25 réunions publiques en Bavière.

### 17 mars 1935.

Dans toutes les églises catholiques de Cologne est lue une déclaration du clergé, dont voici la traduction d'après le texte publié dans la *Reichspost* du 31. 3. 35 :

Dans une décision du 12 février, le vicariat général de l'archidiocèse a exprimé les grandes préoccupations des parents catholiques et du clergé au sujet de la jeunesse catholique durant le Landjahr. Des mesures correspondantes ont été prises.

Le vicariat a également fait connaître les nombreuses démarches faites par les évêques allemands en cette affaire.

Comme président de la Conférence épiscopale de Fulda, le cardinal Bertram se voit obligé, dans un rapport au ministère, d'élever des plaintes amères sur les grands dangers religieux et moraux auxquels la jeunesse est exposée pendant l'année de campagne. Il écrit : « Nous protestons contre le fait que tant de milliers d'enfants catholiques sont obligés de passer huit mois de l'année dans des maisons interconfessionnelles dans une région où il est impossible de remplir les devoirs religieux. »

Malgré les démarches souvent renouvelées auprès du ministère, il n'y a eu aucune amélioration dans la situation. Il est vrai que d'après une décision ministérielle ceux qui sont soumis au Landjahr doivent avoir toute facilité pour accomplir leurs devoirs de religion. Mais le cardinal Bertram doit constater que la réalité est toute contraire. L'Etat même rend les déclarations ministérielles inapplicables. Par principe, dans les institutions du Landjahr, c'est l'interconfessionnalisme qui domine, et l'influence du ministère pastoral catholique est systématiquement exclue. Voulant « jeter des ponts sur les contrastes confessionnels », on finit par saper la vie de foi catholique...

Il est absolument insupportable pour les parents catholiques que toute l'éducation soit mise entre les mains de chefs qui, au point de vue religieux et même peut-être moral, sont animés d'idées entièrement différentes de celles de la maison paternelle. C'est la raison pour laquelle [la] fidèle population catholique ne considère pas avec co[n]fiance l'institution du Landjahr.

Nous estimons de notre devoir de communiquer de ce[tte] façon aux parents les tristes constatations du cardinal B[er]tram. Les parents sont responsables de leurs enfants deva[nt] Dieu et ils ont également le devoir sacré ainsi que l'ob[li]gation la plus grave de tout faire pour que leurs enfa[nts] ne courent pas le plus grave danger de perdre leur [foi] et les bonnes mœurs.

A ce propos, le vicariat général de l'archidioc[èse] ordonne :

1° Qu'on rende compte au curé intéressé chaque f[ois] qu'un enfant est pris en considération pour le Landja[hr] ou est destiné à partir ;

2° Qu'on prépare les jeunes gens au point de vue re[li]gieux et spirituel pour que pendant cette période si impo[r]tante de leur jeune âge ils ne subissent pas de dommag[e] pour l'âme et qu'on organise éventuellement des exercic[es] religieux d'adieu.

Cologne, le 17 mars 1935.

LE CLERGÉ PAROISSIAL.

### 31 mars 1935.

A l'occasion d'un discours prononcé par M. Bald[ur] von Schirach à Essen et couvrant la Jeunesse cath[o]lique de moqueries et d'injures, le clergé lit en dimanche dans toutes les églises de la ville [la] déclaration suivante (1) :

Les organisations de la Jeunesse catholique, protégées p[ar] le Concordat et reconnues par les évêques et par le Sain[t-]Père lui-même comme la jeune Eglise, ont été publiqu[e]ment attaquées la semaine passée dans les journaux [et] dans la radio d'une façon telle que nous ne devons p[as] nous taire plus longtemps.

Il n'est pas conforme à la réalité des faits qu'à Ess[en] une association de jeunesse, ne serait-ce qu'une seule, so[it] sortie de l'organisation de la jeunesse catholique.

La vérité est, au contraire, qu'à Essen toute la jeune[sse] catholique est restée fidèle au drapeau du Christ.

Il est, en outre, absolument inexact que des memb[res] de la Sturmschar aient attaqué et abattu un membre [de] la Jeunesse hitlérienne.

Durant la semaine dernière, les églises catholiques et [les] propriétés de l'Eglise ont été honteusement salies. Q[ue] tous les honnêtes gens soient juges.

Nous exhortons la jeunesse catholique à se tenir da[ns] une fidélité indestructible derrière leurs évêques et à [ne] pas abandonner leur bannière sacrée.

### Avril 1935.

Les *Nationalsozialistische Monatshefte*, édités au[x] Editions centrales du parti nationalsocialiste, sous l[a] direction d'Alfred Rosenberg et contenant souven[t] des attaques contre l'Eglise catholique, publien[t] dans leur numéro d'avril un article de Matthes Ziegl[er] sur les Ordres religieux catholiques. Il y fait l[a] critique de ce qu'il appelle la mentalité monastiqu[e] presque exclusivement à l'aide d'un livre écrit pa[r] un apostat, ex-novice Dominicain, M. Gottschling : *Zwei Jahre hinter Klostermauern.*

Voici la conclusion de Ziegler :

Il est superflu de souligner tout d'abord que l'existen[ce] des couvents, contraire aux sentiments d'un homme no[r]mal, comme le décrit cet ouvrage, n'a pas la moindr[e] chose à faire avec la piété catholique. C'est pourqu[oi] Gottschling distingue très nettement entre l'Eglise et l'o[r]ganisme des Ordres religieux.

---

(1) Traduction d'après le *Standaard* du 4. 4. 35.

Ainsi une suppression éventuelle des couvents en llemagne se justifierait, d'après les nationalsocia-stes, comme une mesure de salut pour la véritable iété catholique.

Dans un autre article, Matthes Ziegler annonce publication de l'écrit de Rosenberg *An die Dunkelaenner unserer Zeit*. Il dit :

La condamnation solennelle de ce livre de Rosenberg ait, malgré tout ce qu'on avait assuré, non pas en emier lieu une mesure de protection contre quelque uvrage de caractère privé, mais c'était la déclaration rmelle et symbolique de la lutte ouverte contre la Welnschauung nationalsocialiste dont Alfred Rosenberg, en la uxième année de la Révolution nationalsocialiste, avait é nommé le protecteur et le gardien...

Rosenberg montre qu'il ne s'agit pas uniquement de osenberg lui-même, mais tout au fond il s'agit de l'exisnce ou de la non-existence de la Weltanschauung natiolsocialiste.

Ce n'est pas Alfred Rosenberg qui constitue le coin plosif dans la communauté allemande comme le Jésuite nton Koch a pu le répéter sans cesse avec insolence ns que le tolérant Etat nationalsocialiste ait touché un seul de ses cheveux, mais c'est bien la lutte utenue et menée officiellement par l'Eglise contre les incipes nationalsocialistes du *Mythus* et donc contre la eltanschauung nationalsocialiste tout court.

Après la déclaration par l'Allemagne de la liberté de se fendre (s'armer), la proclamation, avec le nouvel ouvrage Rosenberg, de la liberté de l'esprit.

**1er avril 1935.**

Le commissaire premier président de la province Rhin, M. Terboven, publie à Coblence une ordonnce de police pour combattre l'abus de déclarations gmatiques et les attaques contre les principes mouvement nationalsocialiste. Des ordonnances nblables ont été prises dans les autres provinces. Voici la traduction de cette ordonnance d'après texte de la *Koelnische Zeitung* du 4. 4. 35 :

En raison des paragraphes 14, 24 et 33 de la loi sur dministration de la police, ainsi que du paragraphe 1 l'ordonnance pour la protection du peuple et de l'Etat 28 février 1933, j'ordonne pour le territoire de la ovince rhénane ce qui suit :

1. Celui qui parle publiquement avec dédain ou mépris principes du mouvement nationalsocialiste, de elque façon que ce soit, en affirmant prendre la défense principes religieux ou dogmatiques, est frappé d'une ende allant jusqu'à 150 marks ou trois mois de prison.
2. La présente ordonnance entre en vigueur le jour de publication et cesse le 31 mars 1965.

**5 avril 1935.**

A l'occasion de l'ouverture solennelle de la noule Université de Cologne, le ministre de l'Edution du Reich, M. Rust, prononce un discours sur relations entre le nationalsocialisme et les deux ıfessions religieuses et sur la volonté de Hitler ne pas lancer le parti dans une lutte d'unification igieuse. Il dit notamment :

Ceux qui pensent qu'une unification religieuse est ssible ou nécessaire doivent se rendre compte que uis quatre siècles nous avons vainement attendu omme qui pourrait résoudre cette question. La Proence a imposé au peuple allemand le sort d'être privé ne conviction religieuse unique. La lutte de la Réforme te indécise. Ainsi l'Allemagne n'est ni un pays du testantisme ni un pays du catholicisme.

Il est insensé de se présenter à un peuple et de lui montrer des illusions irréalisables si ce n'est par Celui qui est au-dessus de nous et qui tient dans ses mains le sort de l'Allemagne...

Je vous ai dit en toute clarté que non seulement Hitler ne prétend jamais avoir une mission religieuse, mais pratiquement il la rejette de toute son énergie. Pour tous les hommes de bonne volonté cela devait déjà être un principe suffisant pour ne pas croire en la nécessité d'un conflit sur les questions essentielles. Notre combat se passe sur la terre. Ce que nous construisons et défendons ensemble nous concerne nous tous. Ce n'est pas une affaire d'individu mais une question de dévouement général à nos énergies nationales.

Mais le Führer ne s'est pas borné à rejeter seulement la prétention d'une mission religieuse ; avec une clarté qui ne peut laisser absolument aucun doute à personne, il a introduit dans son programme le point suivant : « Le nationalsocialisme se déclare pour le christianisme positif. »

On pose la question : Comment en est-il dans la pratique ? Le Concordat entre l'Italie fasciste et le Siège romain reconnaît l'Eglise chrétienne d'Etat. L'Italie n'a pas de divisions confessionnelles. Mais du moment que, comme en Allemagne, je rencontre deux dogmes qui se combattent, la voie la plus simple et la plus naturelle est fermée pour nous. Nous devons nous contenter de ce que pour nous le christianisme ne peut pas être fixé dogmatiquement, mais que nous nous reconnaissons de l'esprit du christianisme et que le mot « positif » dans ce contexte contient un sens peut-être magnifique. Vous le reconnaîtrez à ses fruits (*Vifs applaudissements*). En fin de compte, existe également la mission religieuse d'améliorer les hommes, de les amener à observer des principes moraux dans leur vie, dans leur responsabilité pour leur prochain et envers l'avenir. Positif veut dire fertile.

Après avoir parlé de l'impossibilité qu'il y avait pour l'Etat de se mêler des conflits religieux, il parla de l'organisation de la jeunesse :

Je veux que tout soit fait pour que les Führers politiques, mais avant tout les Führers de la jeunesse agissent conformément aux ordres du Führer. Je veux donc supprimer la dernière possibilité de ceux qui n'agissent pas pour Dieu, mais qui veulent miner peu à peu un mouvement auquel le sort de l'Allemagne est lié pour aujourd'hui et pour toujours. Nous devons en arriver là et je crois que nous sommes à un moment où nous ne continuerons plus longtemps à nous taire. Le peuple allemand vit une heure grave depuis que le 16 mars le Führer a accompli l'acte que devant Dieu et son peuple il devait accomplir en remettant de nouveau entre les mains de l'Allemagne elle-même sa propre défense. Dans un temps semblable, il ne s'agit pas de tolérer deux orientations différentes en Allemagne. Les sentiments religieux et les fins religieuses ne rencontreront pas de difficultés de la part de l'Etat. Mais, par contre, il faut qu'on n'oppose pas d'entraves à l'unification de la jeunesse allemande...

**12 avril 1935.**

Après un procès de quatre jours, le tribunal spécial de Rostock condamne le curé de la paroisse, Mgr Leffers, à un an et demi de prison et aux frais du procès pour avoir violé l'art. 1er de la loi sur les attaques sournoises contre l'Etat et le parti.

En agents provocateurs, un étudiant, Schinke, et deux étudiantes, Mlle Allmut Frisch et Margaret Natz, s'étaient présentés à l'abbé comme des catholiques venant le consulter sur la lecture du *Mythus*

de Rosenberg. Ils l'ont ensuite déféré à la justice en faisant de faux témoignages. Les témoins à décharge, parmi lesquels des officiers et des protestants, les différences entre les accusations des trois étudiants et les mauvais rapports de psychiâtres au sujet de Schinke n'ont pas été pris en considération.

— Un homme ivre à Cologne est condamné à quatre mois de prison, parce que dans son ivresse il avait affirmé que Rosenberg était un juif. D'après le jugement, l'ivrogne n'a pas inventé cela lui-même, mais il aurait parlé sous l' « influence de l'excitation éhontée que mènent certains milieux cléricaux dans les Semaines religieuses et en chaire ».

— A Allenstein, l'abbé Dobberstein est arrêté pour avoir injurié le chancelier, Goebbels et Goering et pour avoir déconsidéré les lois de l'Etat national-socialiste.

On commence à apprendre à l'étranger que de nombreuses perquisitions ont eu lieu dans les couvents et presbytères dans le but direct de découvrir des infractions à la loi et aux ordonnances sur les devises. Durant le mois de mars, on estime le nombre des ecclésiastiques et des religieuses arrêtés à cent. Voici les noms de quelques-unes des personnalités arrêtées d'après la *Reichspost* des 12 et 14 avril 1935 :

La police secrète d'Etat a arrêté à Limbourg-sur-le-Lahn le provincial le R. P. Baumann, à Hiltrup, près de Münster ; le provincial des Missionnaires du Sacré-Cœur, le P. Willmsen ; la Supérieure générale des Sœurs missionnaires avec son assistante du même Ordre ; à Trebnitz, en Silésie, une supérieure plus que septuagénaire ; le secrétaire général du Comité central des catholiques allemands, frère de l'évêque de Meissen, Dr Legge de Paderborn et plusieurs supérieurs religieux de cette ville ; le vicaire général de Hildesheim ; le missionnaire si populaire recteur Brinckmann de Bochum ; le Supérieur général des Pauvres Frères de Saint-François, Fr. Salesius Klein, et son secrétaire ; la supérieure du couvent du Bon-Pasteur à Berlin-Reinickendorf et son assistante et beaucoup d'autres supérieurs d'institutions religieuses et missionnaires.

A Cologne, la Supérieure générale et l'économe générale des Sœurs Augustines de la rue Saint-Séverin furent arrêtées. L'économe, âgée de 76 ans, fut enfermée pendant quinze heures dans une cave de la maison, sans qu'on permît de lui apporter de la nourriture.

A Paderborn fut arrêté le secrétaire général, l'abbé Johannes Kollwitz ; il est membre de l'administration du Bonifaziusverein, du diocèse de Paterborn. Il fut transporté à Dortmund.

A Montabaur (Westerwald), on arrêta le Supérieur général et l'assistant général des Frères de la Miséricorde. Au moment de la perquisition, le Supérieur général se trouvait à l'étranger, mais un télégramme fictif de la police secrète le fit revenir.

A Waltbreitbach, l'économe général des Frères Franciscains, le Fr. Epiphane Goertler, reçut un coup de téléphone de l'Office bancaire du Reich, à Neuwied, avec la demande de venir s'expliquer sur quelques valeurs étrangères. Il annonça qu'il allait venir. Immédiatement, la maison-mère des Frères Franciscains fut entourée par la police secrète d'Etat. L'économe général, qui était sur le point de partir pour Neuwied, fut arrêté (trois semaines auparavant, le même Office bancaire du Reich avait fait une revision des livres et avait déclaré que « tout était en ordre »). L'argent comptant qu'on trouva, 50 000 marks réunis pour la construction d'un hôpital, fut confisqué.

Le couvent des Franciscains, à Breslau, est encore gardé par la police. Le Père Custode, P. Simon, et le P. Ewald, secrétaire, sont arrêtés.

**14 avril 1935.**

Une lettre pastorale du cardinal Bertram, pr dent de la Conférence de Fulda, est lue dans nombreux diocèses d'Allemagne. Ce grave aver sement donné à l'occasion de la prochaine clôt du jubilé de la Rédemption et de la Semaine l'éducation, débute par ces paroles : « Gardez-v des faux prophètes, même lorsqu'ils viennent vous sous des vêtements de brebis et prétend avoir les plus nobles intentions et la pureté de doctrine. »

Voici les principaux passages d'après le T du 18 et la *Reichspost* du 25 avril 1935 :

Aux erreurs du marxisme et du bolchevisme qui éprouvé l'Allemagne les années passées, viennent s'ajo actuellement de nouvelles luttes religieuses qui troub très profondément le peuple, des luttes dont les co quences sont imprévisibles.

Dans les discours et dans les feuilles publiques, annonce aujourd'hui en paroles claironnantes q nouvel Evangile, une nouvelle religion germaniqu nordique et un nouvel enseignement moral vont être donnés. En union étroite avec cette Weltanschau néfaste, on affirme que la religion et la loi morale différents peuples de la terre doivent dépendre du et de la race. Par une honteuse mise en suspicion déclare que le christianisme est un produit de la d'Asie mineure et sémitique. C'est une ignominie in pour notre Sauveur et notre religion.

Voilà pourquoi nous protestons solennellement co ces erreurs qui se répandent dans la vie spirituell notre peuple.

Nous voulons estimer à sa juste valeur et avec titude le caractère propre de notre peuple et de origines. Mais si vrai qu'il existe *un* Dieu et *un* lé teur et *un* juge éternel, si vrai que Dieu, dans sa sai infinie, a gravé les lois saintes dans la nature humai les a promulguées sur le mont Sinaï également tous les peuples et pour tous les temps, si vrai qu dix commandements ont été conservés comme la co tution insurpassable et reconnue par tous les peupl milieu de toutes les tempêtes, si vrai que chacun rendre compte de son obéissance envers ce Dieu jugement dernier, aussi vrai est-il également qu révélation et les lois divines qui nous ont été appo par Jésus-Christ sont d'une valeur éternelle.

Malheur, malheur à tous ceux qui cherchent à dét le fondement de tout ordre moral. Les erreurs qui i voquent actuellement tant de troubles, notamment p la jeunesse, manifestent aux yeux de tout le m combien radicale est de nos jours la lutte des es Nous combattons un nouveau paganisme qui sous formes cherche à pénétrer l'âme du peuple. On déjà faire du nom de païen un nom de gloire. Ces sont en opposition la plus directe avec la recon sance du christianisme positif. C'est pourquoi ces dances païennes s'allient aux luttes contre les é confessionnelles et l'enseignement confessionnel d religion et aux luttes contre tout ce qui était l'hér le plus sacré du peuple allemand. Ainsi dans les mi les plus larges une lutte ouverte est déclarée c l'Eglise catholique.

De plus, nous entendons peu à peu de nomb voix se lever pour préparer l'idée d'une Eglise nati composée du mélange de tous les éléments. De plus paroisses nous entendons dire que beaucoup d'hom et de femmes inexpérimentés, surtout des jeune laissent tromper. Tous ceux qui y réfléchissent s convaincus que jamais encore les luttes religieuse peuple allemand n'ont pris une forme aussi révol naire et un tel caractère de bouleversement généra de nos jours.

Les principaux devoirs qui s'imposent au chrétien aujourd'hui sont contenus en ces trois paroles : en premier lieu, fidélité au Christ et à la Sainte Eglise catholique ; ensuite, ayez le courage de confesser la foi dans la vie publique ; enfin, soyez assidus aux exercices de notre religion.

Rejetez avec indignation les erreurs que répandent actuellement Hauer, Rosenberg, Bergmann et tant d'autres.

Je ne puis terminer ces paroles pastorales sans protester ouvertement et solennellement contre les insinuations lancées déjà plusieurs fois et tout particulièrement en ces derniers jours aux associations de la Jeunesse catholique.

Favoriser ces associations, c'est, selon ces insinuations, essayer en cachette d'acquérir une puissance politique. Le contraire est vrai. L'attitude de vos évêques vous garantit que dans les associations catholiques la jeunesse est formée à la fidélité envers l'Etat et à l'obéissance envers l'autorité actuelle dans l'Etat.

Avec toute la gravité, je rejette comme fausses les insinuations d'après lesquelles les associations de la jeunesse catholique tendraient vers des buts politiques.

Plus les dangers sont grands et menaçants qui entourent en notre temps la vie de foi catholique et spécialement la foi de la jeunesse catholique, d'autant plus insistante se fait notre exhortation : « Restez fidèles aux associations de la jeunesse catholique pour le bien de l'éducation, de la religion, pour votre bonheur et pour notre peuple. »

### 16 avril 1935.

Le *Berliner Tageblatt* annonce de Brême que par disposition de la police d'Etat pour le district d'Osnabrück, l'association des écoliers catholiques, « Das Neue Deutschland », a été dissoute. Toute activité lui reste interdite.

### 21 avril 1935.

En exécution d'un programme d'action, approuvé par feu Mgr Bares, pour combattre le néopaganisme par l'enseignement de la vraie doctrine, on prêche dans toutes les églises catholiques de Berlin contre la doctrine de Rosenberg pendant la semaine de la Passion : chaque soir, les églises étaient combles. A Aix-la-Chapelle, des manifestations semblables groupent plus de 20 000 hommes et jeunes gens.

### 23 avril 1935.

Une ordonnance secrète de la police politique de Bavière est expédiée aux autorités locales concernant l'activité des catholiques par les conférences et les publications.

Voici la traduction du texte publié dans la *Reichspost* du 8. 8. 35 :

Les Jésuites cherchent à déployer en Bavière une activité qui vise systématiquement et à long terme à saper le troisième Reich et à faire mépriser ses Führers.

Dans des conférences pseudo-scientifiques de tout genre, ils soumettent les principes philosophiques à une critique très haineuse qui n'est pas autre chose qu'une excitation plus ou moins larvée.

Les conférences sont toujours si équivoques et si réticentes qu'on ne peut aboutir que très rarement à faire punir le conférencier. Pour mettre un terme à l'œuvre destructrice et révoltante des Jésuites et pour leur faire perdre le goût de cette activité en Bavière, il faut suivre leurs agissements avec la plus grande attention. Il faut par tous les moyens couper court à toutes les conférences publiques, et les conférences privées sont à surveiller avec la plus grande attention. Il faut punir sans pitié, par arrestation préventive (*Schutzhaft*) les expressions nuisibles à l'Etat. Il faut immédiatement faire rapport sur l'activité des Jésuites.

Il faut suivre particulièrement les publications catholiques. Les kiosques de vente auprès des églises de pèlerinage, les portails d'église, les gares, etc., ensuite toutes les librairies et maisons d'édition catholiques doivent être constamment et très expressément surveillées pour la publication de nouveaux ouvrages populaires et de brochures catholiques.

Nous vous indiquons spécialement les séries d'ouvrages : *Katholischer Volksschriften zu Tagesfragen*, de la maison Verlag Saarbrücker Druckerei und Verlags-A.-G. ; les *Klare Begriffe* de la maison Dr Heinrich Krone ; *Die Kirche in der Zeit* de l'édition J.-P. Bachem, Cologne, et *Dem Glauben zur Wehr*, éd. Graphische Kunstanstalt de Munich.

Les ouvrages qui nuisent à l'Etat doivent être confisqués ; en cas de doute, il faut présenter ici trois exemplaires pour examen.

Vous avez le devoir d'être plus actifs en cette matière. La présente ordonnance doit être considérée comme strictement confidentielle, non pas par crainte de la responsabilité, mais pour ne pas fournir à l'adversaire des moyens de lutte et de propagande.

Les autorités extérieures seront à tout moment sous la protection de la police politique bavaroise dans la lutte contre le catholicisme.

Signé : J. V. Stepp.

— 2 000 jeunes catholiques allemands, membres de diverses organisations, Sturmschar, Katholischer Jungmaennerverband, St Georgs Pfadfinder, Neudeutschland, sont reçus par le Pape en audience.

Sa Sainteté parle en allemand et dit notamment, d'après l'*Osservatore Romano* (24. 4. 35) :

Qu'ils soient donc les bienvenus, d'une façon toute particulière, dit le Saint-Père, tous ces chers Fils : *Sturmschar*, *Katholischer Jungmaennerverband*, *Sankt-Georgs-Pfadfinder*, *Bund Neudeutschland* (avant-gardistes, jeunes gens catholiques, Scouts de Saint-Georges, Ligue de la nouvelle Allemagne) ; qu'ils soient aussi cordialement accueillis tous ceux qui sont ici présents de cœur et d'esprit ; toutes les centaines de milliers qui, en union avec les assistants que voici, sous les mêmes bannières si belles, et en arborant les mêmes insignes si beaux, servent, veulent servir le bon Dieu, l'Eglise et la patrie.

Ils aiment leur grande patrie, ces chers Fils ; ils entendent servir la patrie avec fidélité et amour, et c'est bien ainsi qu'ils doivent agir. Le Saint-Père, lui aussi, — ils le savent bien — aime l'Allemagne et ses fils allemands. Bien plus, le Saint-Père peut dire qu'il aime tout le monde, et son amour embrasse, il peut bien le dire, ceux qui sont près et ceux qui sont loin. Assurément Sa Sainteté éprouve une satisfaction profonde de tout ce que ces jeunes gens lui ont si souvent répété et confirmé. Oui, confirmé, accentue le Saint-Père, parce qu'il sait bien et qu'il était déjà bien persuadé qu'ils sont les représentants de la jeunesse allemande catholique tout entière, et qu'ils la représentent à cette heure tout à fait exceptionnelle, à cette heure si importante, si difficile, si obscure et aussi si douloureuse pour le Saint-Père, cette jeunesse qui est la meilleure réserve de résistance et de conservation de la vie chrétienne catholique en Allemagne. Et puis, continue Sa Sainteté, des heures difficiles peuvent encore venir ; il peut se faire que tout devienne problématique, que tout menace de s'écrouler. Mais ces chers fils peuvent être bien sûrs qu'une chose est tout à fait certaine, hors de tout doute, à savoir que le bon Dieu, le Dieu tout-puissant, sera avec eux et avec le Pape et qu'il ne sera pas contre eux. Le Rédempteur ressuscité dit à tous et particulièrement à ces jeunes gens ce qu'il a dit à ses apôtres affligés et apeurés : « Chers fils, qu'aucune crainte, qu'aucun doute ne vous déprime, car je serai toujours avec vous. »

[...] Le Saint-Père bénit aussi particulièrement les drapeaux de ces jeunes gens ; ces drapeaux qui expriment tant de choses, qui représentent leur organisation tout entière et qui, de ce fait, méritent une bénédiction toute spéciale.

Mais le Saint-Père veut accorder une bénédiction d'une signification encore plus profonde à leurs évêques, qui, pleins d'affection paternelle, tournent leurs regards vers cette jeunesse et déposent en eux les espérances les plus grandes, les plus belles, les plus magnifiques. Bien mieux, Sa Sainteté est à même de dire aux jeunes gens ce que leurs évêques lui ont dit et écrit tant de fois, à savoir qu'ils n'ont jamais trompé la confiance du Vicaire du Christ. Le Saint-Père sait tout ce que les jeunes gens ont fait, en particulier dans le domaine de l'Action catholique, et tout ce qu'ils continuent de faire, et, en retour, il les bénit. Sa Sainteté demande à Dieu, bon et tout-puissant, que sa bénédiction descende sur tous et sur chacun d'eux, qu'elle reste sur eux, et pas seulement durant leur court séjour à Rome — séjour qu'elle souhaite joyeux et fécond pour toute la vie qui les attend encore. La vie tout entière que les vieux ont déjà laissée derrière eux, s'étend encore devant les jeunes comme un sentier inexploré ; leur vie est encore dans l'avenir. Que Notre bénédiction descende donc, dit le Saint-Père, sur ceux qui sont ici présents et demeure avec eux.

### 24 avril 1935.

M. Amann, président de la Chambre de la presse du Reich, publie trois ordonnances : la première supprime les quotidiens confessionnels et les journaux dépendant de sociétés anonymes, la seconde permet la fermeture de maisons d'édition dans les localités où existe une concurrence estimée anormale et la troisième supprime les périodiques à scandale.

### 28 avril 1935.

Les jeunes gens, reçus en audience par le Saint-Père le 23 avril franchissent la frontière d'Allemagne près d'Otterbach. Ils y sont arrêtés du samedi soir au dimanche matin et privés de leurs uniformes, couteaux, insignes et souvenirs de Rome, etc. On remplace leur ceinture par une corde et ils sont l'objet de brimades, à la frontière et au cours de leur voyage.

Le *Lavoro fascista* du 2 mai annonce que le Saint-Siège, douloureusement impressionné de ce fait, ne manquera pas, après avoir reçu de plus amples informations, d'exprimer ses regrets et ses protestations auprès du gouvernement du Reich.

### 30 avril 1935.

Le numéro de la *Semaine religieuse de Trèves* est confisqué probablement à cause d'un article montrant que les organisations de la Jeunesse catholique, dans l'accomplissement de leur mission religieuse, ne peuvent jamais combattre l'Etat national-socialiste puisque les principes de cet Etat, d'après les déclarations du Führer, sont le christianisme positif. D'après les convictions de la Jeunesse catholique, il ne peut y avoir d'opposition entre l'Eglise et l'Etat basé sur les fondements du christianisme positif, mais entre cet Etat et les ennemis du christianisme il existe une hostilité naturelle. Celui qui sert le royaume du Christ est en même temps utile au peuple allemand.

— A Munich, le rédacteur du *Voelkische Herold*, revue nationalsocialiste, condamné à quatre mois de prison pour injures contre le cardinal Faulhaber, voit, sur appel, sa peine changée en 300 marks d'amende.

### 2 mai 1935.

A Berlin, à l'hôtel Adlon, le chef de la Jeunesse du Reich, Baldur von Schirach, prononce un discours devant les représentants de la presse étrangère et des membres du corps diplomatique.

Il constate deux étapes dans le développement de la Jeunesse hitlérienne : la première est celle de la lutte contre le marxisme et les associations de jeunesse ouvrière, heureusement terminée ; la seconde est la lutte pour le principe de la totalité. Au commencement de 1934, on a pu se contenter provisoirement de l'incorporation des associations protestantes. Actuellement, il ne reste plus que l'organisation de la jeunesse catholique qui s'oppose à l'incorporation.

L'éducation de la jeunesse, d'après von Schirach, est un droit souverain inaliénable de l'Etat, l'idée de l'Etat est plus importante que la confession religieuse. Le moyen de la donner est la Jeunesse hitlérienne, l'unique communauté philosophique d'éducation de la Jeunesse allemande. Tous ceux qui ne collaborent pas dans la Jeunesse hitlérienne manifestent ne pas vouloir collaborer à l'œuvre de Hitler.

L'organisation confessionnelle, en d'autres termes l'organisation catholique, est une Fédération extérieure à l'Etat, Fédération de tous ceux qui nient l'idée de l'Etat. Le troisième Reich exige de tout le monde la soumission absolue à la Jeunesse hitlérienne, toute autre solution est en conflit avec l'esprit de communauté.

L'organisation confessionnelle de la Jeunesse doit exclusivement s'occuper de la formation religieuse, mais elle ne doit pas nuire au droit de l'Etat, le droit de former la jeunesse dans sa Weltanschauung.

La *Reichspost* du 4 mai ajoute ces réflexions :

Ces paroles sont claires ; elles disent la lutte à mort contre les associations de la Jeunesse catholique jusqu'à leur destruction... Beaucoup de passages sonnent comme une réponse à l'allocution du Pape, prononcée le mardi de Pâques (voir plus haut, 23 avril) devant les représentants de la Jeunesse catholique d'Allemagne et commentent les événements du retour...

### 5 mai 1935.

Sur l'ordre de l'épiscopat est organisée dans toute l'Allemagne une semaine de l'éducation chrétienne, qui a lieu du 28 avril au 5 mai. Le 5 mai est célébré comme le dimanche de l'éducation catholique. Une lettre collective des évêques avait été publiée sur l'école et le devoir des parents. Toutes les Semaines religieuses qui publiaient cette lettre ont été confisquées. Néanmoins, la lettre a pu être lue le dimanche en chaire. L'occasion en était l'envoi de plus de 30 000 enfants de treize à quatorze ans au Landjahr (1) sans distinction de religion, avec même une tendance à les mélanger intentionnellement.

Voici la traduction de la lettre épiscopale telle qu'elle a été publiée dans le *Standaard* du 8. 5. 35.

Chers diocésains,

Dans nos temps si graves, c'est une grande consolation pour vos évêques de constater l'intérêt toujours croissant avec lequel vous prenez part aux soucis du royaume de Dieu. Vos évêques osent compter sur cet intérêt actuellement surtout, en ce « dimanche de l'éducation et de l'enseignement ». Car c'est du bien et du malheur de vos propres enfants que nous voulons vous parler aujourd'hui.

---

(1) Travail d'une année aux champs.

Vos évêques et vos prêtres, ainsi que les parents chrétiens, sont tous convaincus de la haute valeur et de la grande dignité des âmes des enfants. Nous connaissons les paroles que Notre-Seigneur et Sauveur prononça au sujet des enfants : « Celui qui accepte un de ces petits en mon nom m'accepte ».

Le Christ se soucie du sort de l'enfant. L'ami de l'enfant est en même temps l'ami du Christ, de même, celui qui corrompt l'enfant est l'ennemi du Christ. Nous savons aussi que c'est le profond désir du Sauveur de contempler dans les cœurs des petits la grandeur de son royaume. Nous sommes même convaincus que dans chacun de vos enfants est enfermée une partie de l'avenir du royaume de Dieu sur terre. Le Christ lui-même nous a imposé à tous la responsabilité de l'extension du royaume de Dieu parmi la jeunesse adolescente, et aucun pouvoir au monde n'a le droit d'empêcher l'Eglise, les parents et les éducateurs d'exercer les devoirs qui découlent pour eux de cette responsabilité.

Pères et mères catholiques, vous ne devez pas non plus oublier qu'avec le sacrement du mariage vous avez reçu une mission sacrée : une mission du Christ et de l'Eglise. A vous a été confié le royaume de Dieu dans le foyer, surtout dans les âmes des enfants, comme a été confié à l'évêque son diocèse, au prêtre sa paroisse.

En même temps que cette mission, vous avez reçu une abondance de grâces. Car, suivant la parole du Saint-Père, le mariage n'est pas seulement un sacrement dans son origine, au moment où l'alliance est contractée, mais encore tout le temps que dure l'union matrimoniale. C'est un signe mystérieux de la grâce du Christ et de l'Eglise, une source véritable de grâces.

Comme parents chrétiens, vous vivez et vous travaillez donc constamment dans la plénitude des grâces d'un sacrement qui a pour but d'établir la royauté du Christ dans le foyer.

Que votre mission est donc élevée ! Qu'elle est magnifique, votre élection gracieuse ! Qu'il est majestueusement grand, le travail que vous devez accomplir dans votre famille, dans vos enfants ! Vous devez être des instruments du Christ. Lorsque vous animez votre vie de famille de l'esprit chrétien et que vous collaborez pour faire pénétrer l'idée chrétienne dans votre foyer, vous contribuez à étendre et à renforcer le royaume de Dieu qui a été établi dans le cœur de vos enfants par le baptême. Vous aidez alors à développer la pleine énergie et l'entière croissance dans la foi, l'espérance et la charité, germes de vie surnaturelle qui sommeillent dans les âmes des enfants. Dans la famille chrétienne, cette petite cellule de la vie du royaume de Dieu, l'enfant peut se rendre compte et vivre pour la première fois, du mystère du Christ dans la grande Eglise. Qu'ils sont heureux, les enfants qui possèdent de tels parents, et combien heureux les parents qui se dévouent entièrement pour rendre à leurs enfants ce service du Christ !

Mais ce bonheur des parents comporte également de grands soucis. Lorsque l'enfant, en progressant en âge, doit quitter pour un temps plus ou moins long le cercle de la famille, l'œuvre entreprise est-elle toujours continuée ?

Est-ce que l'école continuera de construire sur la base religieuse posée dans la famille ? Est-ce que l'école, tout comme le foyer chrétien, sera la cellule où germera le royaume de Dieu ?

Ce sont là des questions d'une grave importance qui se posent d'elles-mêmes aujourd'hui dans le cœur des parents qui ont conscience de leur responsabilité, ainsi que dans le cœur des évêques et des prêtres. Quel malheur si dans la tendre croissance religieuse de l'enfant se produisait une rupture, si des philosophies étrangères créaient une confusion dans ces jeunes enfants, surtout à une période de la vie où l'âme enfantine n'est pas encore capable de subir l'épreuve d'une telle pression. Il n'y aurait pas seulement une destruction déplorable du point de vue religieux, ce serait pis encore : un dommage pour *les qualités du caractère* de l'enfant. Surtout en notre temps, où les enfants ont un caractère beaucoup plus fermé et où l'on parle tant de la pureté de la race et du caractère national. C'est pourquoi les parents qui ont posé les fondements de la vie religieuse de leurs enfants dans le foyer ont le grand devoir et le droit sacré d'exiger qu'il règne dans l'école le même esprit que dans la famille, à savoir l'esprit de la foi catholique. Aux enfants catholiques, des écoles catholiques et des éducateurs catholiques !

Et nous, comme évêques et prêtres, oui, l'Eglise avec toute son autorité, nous nous sommes tous rangés derrière ce droit sacré des parents. Ce n'est pas y satisfaire que d'introduire l'instruction religieuse à côté des autres matières du programme d'études. Que sont quelques heures d'instruction religieuse lorsque tout l'enseignement peut être pénétré d'un autre esprit, d'un esprit qui opère son influence destructrice sur ce qui a été laborieusement construit dans l'enseignement religieux. Car, quoi qu'on veuille, la religion n'est pas une matière qu'on puisse placer à côté d'autres. Ce serait là une idée de l'époque libérale qui devrait être close depuis longtemps.

Car, ou bien la religion est l'âme qui pénètre toute la vie humaine, ou bien c'est un supplément sans utilité dans la vie. C'est pourquoi l'école confessionnelle, aussi bien pour les garçons que pour les filles, est l'idéal que l'Eglise et le foyer familial peuvent légitimement réclamer.

Tant qu'il existe une telle diversité de religion dans le peuple allemand, c'est une exigence absolue et l'unique protection de la liberté pour la conscience chrétienne qu'un peuple civilisé a le devoir de respecter et d'estimer.

Prétendre que de la sorte on maintient les luttes religieuses est, nous le déclarons, inexact. Car plus un jeune homme pénètre profondément dans le fond même de sa foi, et plus cette foi devient la forme et l'âme de sa vie intérieure, plus aussi son respect sera grand pour la vie intérieure religieuse des autres. Il reconnaîtra comme la loi suprême de la vie la charité, il respectera l'amour de la vérité, mais il manifestera aussi la charité pour les frères dissidents.

Ce ne sont pas actuellement ceux qui confessent positivement la foi chrétienne qui sèment la discorde confessionnelle dans le peuple, car ceux-là forment plus que jamais un admirable front unique pour le Christ ; mais cette discorde confessionnelle est exploitée par ceux qui se servent de la lutte religieuse comme d'un prétexte pour mener haineusement la propagande en faveur d'une religion nouvelle et causer ainsi dans le peuple une scission nouvelle.

Nos soldats catholiques et protestants, pendant la grande guerre, ont prouvé suffisamment que cette différence d'éducation religieuse n'est pas nécessairement une occasion de conflits. L'Eglise et la population catholique ne songent nullement à séparer leurs enfants de l'ensemble du peuple et les soustraire à l'esprit de la nation. Mais elles veulent donner à la jeunesse une éducation parfaite qui favorise autant que possible le bien-être de l'Etat.

Ainsi le Saint-Père Pie XI l'a déclaré clairement et nettement dans son encyclique sur l'éducation chrétienne !

Mais si l'on affirme à satiété que l'éducation chrétienne met l'héritage national en danger, nous n'avons qu'à rappeler l'ancienne vérité du christianisme que le surnaturel ne menace ni ne détruit jamais le naturel, mais, au contraire, le favorise et le perfectionne. Dieu est le créateur de la vie naturelle et de la grâce. Tout ce qu'il y a de vrai, de réel, de précieux, dans notre caractère national, est touché par la sanctification de la grâce. La foi chrétienne en un Dieu personnel et vivant, créateur de l'univers, la foi dans le Sauveur de tous les hommes et de tous les peuples, nous préserve précisément de sous-estimer tout ce qui est créé et de mépriser toutes

les valeurs réelles qui vivent dans notre peuple. Celui qui protège l'héritage chrétien des ancêtres dans les enfants protège et ennoblit également l'héritage national du peuple.

En réclamant une école confessionnelle, nous nous tenons au droit fixé dans le Concordat. L'article 23 dit : « La conservation et l'érection nouvelle d'écoles confessionnelles catholiques demeurent garanties. »

Ce qui vaut pour l'école vaut également, et d'une façon encore plus urgente, pour la formation et l'éducation en dehors de l'école. La libre association de la jeunesse dans les organisations est pour les jeunes gens souvent d'une plus grande influence que l'école. Toute l'œuvre de l'éducation chrétienne serait bouleversée et la jeunesse de l'homme serait troublée si l'on donnait à ce principe formateur une autre mesure que celle du Christ et de la foi catholique.

Chers diocésains, ce qu'on appelle le Landjahr nous remplit également de grands soucis. Plus de 30 000 de nos enfants entre les 13 et 14 ans seront envoyés cette année dans les « Maisons de l'an de Campagne ». Ils seront arrachés de la maison paternelle précisément dans les années les plus décisives de leur existence pour vivre mélangés à des jeunes gens de toutes sortes de religions et d'opinions. Le but de tout ceci est de « jeter des ponts sur les oppositions religieuses ». Le sens de cette expression n'est pas très clair. En tout cas, les évêques désirent qu'au lieu de l'entente espérée il ne naisse pas dans les âmes des enfants de l'indifférence religieuse ou de la confusion. Car ce danger, surtout à cet âge, n'est pas à sous-estimer.

Chers diocésains, en parlant de l'éducation de vos enfants, nous touchons à la question essentielle de la mission des parents sanctifiée par le sacrement de mariage. L'accomplissement de votre mission, d'entente avec votre évêque et vos prêtres, est pour vous tous la partie la plus importante de l'Action catholique à laquelle le Saint-Père vous a tous appelés. Car suivant les paroles du Pape Pie XI l'Action catholique n'est pas autre chose que la participation des laïques à l'apostolat hiérarchique de l'Eglise.

Si jamais cette participation à l'œuvre apostolique de l'Eglise doit être appliquée c'est au moment où l'Eglise doit lutter pour l'école confessionnelle chrétienne et pour l'éducation de vos enfants dans l'esprit de la foi catholique. Ici, évêque, prêtres et peuple doivent être unis dans une prière commune, dans des soucis communs, et, s'il le faut, dans la lutte et dans l'esprit de sacrifice communs. Il s'agit du royaume de Dieu, il s'agit de l'Eglise, qui est le corps mystique du Christ, il s'agit du salut des âmes, du bonheur éternel de vos enfants : les biens les plus sacrés de notre peuple aimé sont en jeu.

Vous avez la grande responsabilité. Plus les dangers sont grands pour la foi de vos enfants, moins les conditions suffisent pour l'éducation en dehors de la famille qui est l'idéal de l'éducation chrétienne, plus aussi vous devez être zélés et préoccupés pour entourer votre vie de famille d'une couronne de sainteté à l'intérieur de laquelle vos enfants peuvent croître et devenir des chrétiens forts dans leur foi, des enfants de Dieu qui n'ont pas de bien plus précieux ou plus sacré que leur foi catholique.

Que le bon Dieu, qui est infiniment puissant et possède la force et la vie, vous bénisse, vous et vos enfants et tous les éducateurs !

Le dimanche 5 mai, dans toutes les églises une quête sera faite au profit des organisations scolaires catholiques. Nous vous prions instamment de donner votre obole avec joie à cause de la grande mission qu'ont à accomplir l'éducation catholique et l'école catholique.

Pour le diocèse de Berlin :

Dr STEINMANN,
*vicaire capitulaire.*

### 6 mai 1935.

Le comte Dalla Torre écrit, dans l'*Osservatore Romano* du 6-7 mai un article intitulé « Démentis mensongers » sur les incidents du 28 avril à Ottersbach et la tournure que la presse nationalsocialiste leur a donnée :

Suivant des renseignements venus de Berlin, le *Westdeutsche Beobachter*, organe nationalsocialiste, « dément les bruits d'arrestation de jeunes gens catholiques en Rhénanie, au retour de leur pèlerinage à Rome ».

Ces nouvelles sont déclarées fausses.

Le journal rapporte seulement que, contrairement aux instructions données expressément, les pèlerins avaient emporté en voyage, mais renfermés dans leurs valises, les uniformes interdits, qu'ils endossèrent immédiatement après avoir franchi la frontière suisse, afin de pouvoir faire leurs démonstrations à titre de jeunesse de l'ancien parti politique du Centre catholique. Lors du retour en Allemagne, les valises de ces pèlerins furent soigneusement visitées par les douaniers allemands et les uniformes trouvés furent confisqués.

C'est ainsi que le *Westdeutsche Beobachter* dément ce que personne n'a affirmé. Il confirme donc, en définitive, implicitement et formellement, ce qui a été dit.

Personne n'a dit que des jeunes catholiques avaient été arrêtés au retour de leur pèlerinage à Rome ; nous ne l'avons pas dit et nous n'avons pas lu que d'autres l'aient annoncé. Mais il a été publié que de jeunes pèlerins, de retour de Rome, ont été retenus, fouillés, maltraités, tournés en dérision, spoliés non seulement de leurs uniformes, mais encore des objets sacrés qu'ils rapportaient et même de leurs provisions de route.

Cela n'a pas été démenti ? Donc, c'est vrai.

Le *Westdeutsche Beobachter* aurait dû se taire. C'eût été plus prudent et plus utile. Il n'aurait pas, ainsi, confirmé pleinement une agression inconvenante ; surtout, il n'aurait pas menti. Car il ment, quand il parle d'instructions non observées et de jeunesse d'un ancien parti politique.

Aucune instruction n'a été donnée en vue d'interdire le port, à l'étranger, d'uniformes et d'insignes particuliers. Aucune ne fut donnée parce qu'aucune ne pouvait être donnée. Elle ne pouvait être donnée parce qu'aucune interdiction analogue n'existe ni ne peut exister, pas même à l'intérieur de l'Allemagne. Elle ne peut exister parce que les associations catholiques, comme celles qui envoyèrent leurs membres à Rome, sont reconnues, sont garanties, sont protégées par les lois de l'Etat et le Concordat. Si dans quelque région allemande pareille prescription existe, ce n'est qu'en vertu d'une disposition transitoire de police, basée sur le prétexte habituel de l'ordre public. Mais pas même cette exception ne peut valoir dans le cas présent. Et parce que les fameux gestes de la « Gestapo » eurent lieu à Bade, ladite disposition de police n'est pas en vigueur ; pour la raison aussi que les uniformes n'étaient pas endossés mais renfermés dans les valises.

En tout cas, ceci reporte la chose entièrement et exclusivement en dehors des frontières allemandes. Le journal de Cologne, au lieu de s'évertuer à produire des démentis équivoques et à enfoncer si bravement les portes toutes grandes ouvertes, ferait mieux de prouver que les prétendues instructions ont été données ; qu'il dise par qui, comment et quand, de façon à établir bien clairement qu'interdiction a été faite à des pèlerins catholiques de revêtir au Vatican, à l'église, devant le Souverain Pontife, les insignes et les uniformes de ces associations catholiques au sujet desquelles le chef du Reich a garanti au Pape qu'il les protégerait « dans leurs institutions et dans leurs activités » : article 31 du Concordat.

Autre chose encore. Le *Westdeutsche Beobachter* ment quand il affirme qu'à Rome les jeunes pèlerins ont pu faire leurs démonstrations comme jeunesse du vieux parti du Centre catholique.

Il ment non seulement, comme jusqu'à présent, impudemment, mais stupidement.

Il cite, en effet, à titre d'argument prouvant son insinuation, précisément ces uniformes qui distinguent, au contraire, caractérisent, signalent même extérieurement des associations d'Action catholique ; il veut aussi oublier que quelques-unes de ces associations existaient en même temps qu'existait le Centre et en étaient distinctes, comme en était distincte toute activité religieuse, culturelle, sociale d'Action catholique, et que d'autres surgirent dans la suite qu'on ne peut pour raisons de chronologie, ainsi que de programme, confondre avec le passé. Il ment parce qu'il prétend ignorer que d'autres fois ces associations sont venues à Rome et que personne, à leur retour, ne les a, pour cela, arrêtées, interrogées, insultées, dévalisées ; parce que personne n'avait — comme l'a fait cette fois le *Voelkischer Beobachter* de Munich — excité en lançant des calomnies toutes spéciales et l'accusation générique « d'une visite à Rome et au Pape » le zèle et la haine sectaire, ni n'avait préparé des violences pour les venger ensuite en invoquant une indignation populaire spontanée. Il ment, l'organe nationalsocialiste rhénan, d'une façon aussi effrontée que ridicule, car il sait bien, tout en feignant de ne pas savoir, que les jeunes gens sont venus à Rome, et se sont comportés à Rome comme des pèlerins écoutant la parole du Pape, assistant à la messe de Pâques, recevant la Bénédiction solennelle, donnant d'édifiants exemples de piété religieuse et spécialement eucharistique. Pour les gens sensés, pour les gens honnêtes, pour ceux qui ne trichent pas au jeu et qui ne recherchent que la vérité, tout cela signifie que même si un parti politique à proprement parler avait jamais envoyé à Rome ses jeunes gens et si ceux-ci avaient prié, acclamé le Pape, visité en pèlerins les basiliques, ainsi que le firent les jeunes catholiques allemands, il faudrait reconnaître qu'ils auraient fait leurs démonstrations non comme des hommes de parti, mais comme des croyants, non comme des hommes politiques, mais comme des catholiques. Même dans cette fausse hypothèse, l'insinuation serait apparue et aurait été réellement une tromperie.

Le quotidien naziste ment, enfin, parce qu'il sait bien que si les jeunes gens revenus du Vatican avaient pu et voulu faire leurs démonstrations à titre de jeunesse d'activités politiques dissoutes et interdites, ce ne sont pas des mépris, des humiliations, la confiscation des uniformes, des objets sacrés et d'un peu de chocolat qui les auraient attendus, mais l'arrestation immédiate.

Ils auraient dû s'attendre précisément à ce que le *Westdeutsche Beobachter* se hâte, au contraire, de démentir, en ergotant logiquement et en nous offrant la preuve morale la plus solennelle de son mensonge.

Les mépris, les humiliations, les confiscations indues, implicitement admises, confessées et confirmées, voilà bien ce qui guettait à la frontière ceux qui, à Rome, s'étaient livrés à des démonstrations de foi catholique, rien autre que catholique ; de filial respect envers le Pape, de respect purement filial envers le Pape.

Nous l'avions compris, nous l'avions publié. Tout au plus pouvait-on en attendre la confirmation.

La voilà.

Et nous en prenons note. T.

— Le Saint-Père reçoit en audience un groupe de pèlerins allemands de Fribourg, de Mayence et de la Silésie, conduits par Mgr Conrad Groeber, archevêque de Fribourg. Le Pape leur parle de la déchristianisation qui s'opère en Allemagne sous couleur de christianisme positif, et il fait l'éloge des jeunes gens molestés le 28 avril (voir à cette date).

Voici le passage essentiel du discours pontifical d'après l'*Osservatore Romano* des 6-7 mai :

[Le Saint-Père] se réjouit d'une façon spéciale de pouvoir saluer ses enfants aimés qui viennent d'Allemagne et particulièrement en des temps aussi graves pour le monde entier, mais graves surtout pour l'Allemagne.

Ce sont des heures difficiles, très difficiles, dit Sa Sainteté, celles que la vie chrétienne, catholique, traverse actuellement en Allemagne et le Saint-Père le sait par l'expérience personnelle quotidienne.

Des rapports qui arrivent pour ainsi dire chaque jour enseignent que les fidèles catholiques sont inquiétés et entravés dans l'exercice de leur vie catholique, et non seulement les fidèles, mais aussi les prêtres, et même les pasteurs des diocèses.

Malheureusement, on veut, au nom d'un soi-disant christianisme positif, déchristianiser l'Allemagne pour la ramener à un paganisme barbare. Rien n'est négligé pour troubler la vie chrétienne, la vie catholique. Nous espérons, ajoute l'Auguste Pontife, que vous, pèlerins de Rome et du Vatican, au retour dans votre patrie, vous serez reçus et traités mieux que ces braves et pieux jeunes gens, fidèles à l'Eglise et à la patrie, qui sont récemment venus Nous trouver, Nous leur Père commun. Nous les rappelons et Nous les citons avec honneur et avec louange devant la face du monde entier, catholique et civilisé. Malheureusement, Nous ne pouvons faire autrement, Nous devons aussi dire le contraire pour ceux qui se sont faits les responsables de tels accueils et de tels traitements.

Malgré tout, le Saint-Père encourage ces chers fils à ne pas perdre courage pour ne pas affaiblir leur propre confiance en Dieu.

Quelles que soient les choses que les hommes peuvent préparer et disposer, continue l'Auguste Pontife, une chose est certaine, que le Dieu grand et bon et tout-puissant sera pour nous et avec nous, maintenant et toujours.

Que chacun et tous ensemble donc adressent leurs prières au Seigneur puisque tout peut être obtenu de Dieu par la prière. Que chacun prie, mais aussi que chacun fasse tout ce qui est en son pouvoir pour la cause de Dieu. Le Saint-Père sait que les bons catholiques allemands prient beaucoup et travaillent beaucoup pour la bonne cause et il s'en félicite avec ses chers pèlerins et les remercie paternellement de tout cœur.

Le Saint-Père donne alors à ceux qui sont présents sa bénédiction, selon les désirs de leurs cœurs, et non seulement pour leurs personnes, mais aussi pour leurs familles, pour toutes leurs cités et provinces et pour leur patrie tout entière. Il invoque de plus la bénédiction de Dieu sur toute l'Allemagne, afin que par elle et pour son bon peuple des jours meilleurs se préparent.

A la fin du discours de Sa Sainteté une voix s'éleva du groupe de pèlerins qui, d'un ton vibrant, remercia le Souverain Pontife pour les expressions paternelles dont il venait de se servir et qui assura le Saint-Père que les catholiques allemands resteront toujours fidèles à Dieu, au Saint-Siège, quoi qu'il puisse arriver, jusqu'à la mort.

Enfin les pèlerins acclamèrent avec ferveur et longuement le Saint-Père, qui les salua en disant *Laudetur Jesus Christus*.

Tandis que Sa Sainteté quittait la salle, les pèlerins chantèrent, avec un grand enthousiasme, le *Te Deum* en allemand.

## 7 mai 1935.

Le ministre de l'Intérieur du Reich publie une ordonnance concernant la notion du « mariage mixte » et décide que dans l'administration ce terme sera réservé aux mariages faits entre partenaires de race différente, aryenne et non-aryenne. Jusqu'ici, l'expression était réservée aux mariages entre personnes de confessions religieuses différentes.

Les mesures policières locales ou régionales inter-

disant aux Associations de la jeunesse catholique toute manifestation publique se multiplient de plus en plus. On constate également un plus grand nombre de destructions de statues et de Crucifix sur les voies publiques.

### 8 mai 1935.

Le correspondant romain de la *Reichspost* viennoise envoie à son journal (9. 5. 35) des renseignements obtenus d'une « personne bien informée de la Cité du Vatican » :

La secrétairerie d'État a reçu du nonce apostolique de Berlin, Mgr Orsenigo, un rapport détaillé de la situation, rapport qui pourra former la base de la politique religieuse que le Vatican va suivre envers l'Allemagne. Sur ce point, on peut dire que les relations entre le Vatican et l'Allemagne, miroir des rapports intérieurs culturels entre l'Eglise et l'Etat, subiront bientôt une nouvelle évolution décisive. On ne cache pas qu'une tension et une situation plus aiguë se sont manifestées qui font prévoir un avenir grave dans la politique ecclésiastique.

Par suite de la situation résultant des difficultés qui existent même pour se mettre d'accord sur de simples détails, on pense qu'il ne faut pas compter sur une rapide nomination au siège épiscopal vacant de Berlin en raison des objections d'ordre politique faites par les autorités civiles de Berlin. Sommairement : on insiste sur les faits qui sont en opposition avec le Concordat du Reich : l'interdiction des organisations catholiques de jeunes et d'ouvriers ; la suppression de revues diocésaines et religieuses catholiques spécialement protégées par le droit concordataire, les menaces personnelles contre des prêtres et des religieuses, les perquisitions dans les couvents et les administrations épiscopales avec confiscation de documents religieux, toutes choses qui manifestent un caractère résolument agressif. Les diffamations et le boycottage de pèlerins avant et après leur pèlerinage à Rome ont abouti, chose probablement prévue par les autorités, à rendre plus difficiles et plus rares ces pèlerinages qui appartiennent à la vie religieuse des catholiques. Les instituteurs et les élèves d'écoles confessionnelles catholiques, d'écoles privées catholiques et d'internats sont soumis à une réglementation toujours plus minutieuse et à des restrictions toujours plus étroites dans leur œuvre d'éducation. De même, la tendance totalitaire de l'Etat pénètre de plus en plus le domaine de la famille chrétienne et du foyer domestique. Une atmosphère de *Kulturkampf* est créée en Allemagne par le fait qu'on supporte et favorise les livres, maîtres et organisations néopaïennes et les associations pseudo-religieuses, sous le prétexte d'une égalité de droits, mais en vérité pour les favoriser pratiquement.

Ce résumé ne comprend pas toutes les objections, mais constitue le noyau des mesures de protestation actuellement préparées à Rome.

### 12 mai 1935.

L'archevêque de Paderborn, Mgr Klein, se rend à Hamm. La Jeunesse hitlérienne lui fait une « réception » minutieusement préparée par les organisations locales et régionales des jeunes nationalsocialistes. Depuis l'arrivée à la gare jusqu'à l'entrée dans l'église, l'archevêque est accompagné de bandes de jeunes hitlériens criant en chœur des injures, essayant de culbuter la voiture, crachant dedans et distribuant des coups de poing, de ceinturon et de poignard aux assistants.

Même lorsque l'archevêque était dans l'église et prêchait en chaire, la Jeunesse hitlérienne continua de hurler et de cogner contre les portes.

### 13 mai 1935.

Le comte Dalla Torre répond, dans l'*Osservatore Romano* du 13-14 mai, à des critiques faites par une revue allemande contre son article du 6 mai (voir plus haut à cette date) :

Les journaux rapportent de Berlin que la *Diplomatische Korrespondenz* « déchaîne une rude attaque » contre mon article intitulé « Smentite Bugiarde ».

Elle accuse l'*Osservatore* d'avoir fait sienne la version des faits donnée par les journaux étrangers malgré le démenti d'un journal de l'Allemagne occidentale et l'explication d'un communiqué officieux allemand qui rétablit la vérité des faits à la suite de recherches faites sur les lieux.

Dans ce communiqué, il est déclaré que dans le cas en question il s'agissait seulement d'une vérification pour s'assurer si les interdictions en matière d'uniforme ou d'autres objets d'équipement n'avaient pas été violées et qu'il n'a été procédé à aucune arrestation, à aucun internement dans un camp de concentration, que les violences personnelles se réduisent à ceci que la police a gardé en état d'arrestation, d'ailleurs peu de temps, un jeune homme dont la conduite avait été peu convenable.

La *Diplomatische Korrespondenz* se plaint ensuite de ce que l'*Osservatore Romano* cherche à mettre en doute la version du *Westdeutsche Beobachter*, et affirme qu'il s'agit d'un « démenti mensonger ». Elle ajoute que le fait que l'*Osservatore Romano* parle d'un démenti mensonger au moment où les déclarations officielles allemandes doivent lui être connues ne contribue pas, certainement, à créer une opinion plus favorable sur l'attitude de l'organe vatican. La *Diplomatische Korrespondenz* conclut en disant qu'il est donc évident que l'*Osservatore Romano* partage la responsabilité de la falsification des faits.

Les choses à leur place.

Les déclarations officieuses allemandes m'étaient connues ainsi que le démenti du *Westdeutsche Beobachter*. A tel point que je le citai en tête de mon article pour avertir immédiatement le lecteur que le journal, en démentant l'arrestation des jeunes gens à leur retour de Rome, démentait ce que nous n'avions jamais affirmé. Selon la *Stampa*, la *Diplomatische Korrespondenz* affirme que nous avions reproduit une information du *Times* où l'on disait que les jeunes gens avaient été internés.

Elle passe donc sous silence non seulement que nous rapportions également des informations d'autres journaux qui ne parlaient pas de ces internements, mais que dans nos commentaires nous n'en parlions pas non plus. Ce qui signifie sans contredit que l'*Osservatore* n'a pas fait sienne la version d'autres.

D'où, en premier lieu, affirmer « l'évidente coresponsabilité de l'*Osservatore Romano* dans la falsification des faits » constitue un mensonge évident.

En second lieu, ce n'était pas l'argument de mon article. Il ne s'agissait pas des démentis inutiles et loyalement cités, mais des « mensonges démentis ». Ces mensonges, ce sont les affirmations audacieuses du *Westdeutsche Beobachter* au sujet de prétendues désobéissances de catholiques aux « instructions expresses reçues » de ne pas employer les insignes de leurs associations à Rome, « pour pouvoir faire leurs manifestations comme jeunesse de l'ancien parti politique du centre catholique ».

Tout cela, je l'ai déclaré et démontré, n'est que mensonge.

Ainsi, en face de la réplique, ou si l'on veut de la rude attaque déchaînée contre ce qui en fait n'était pas en discussion, le jugement atténué que je puis donner à mon tour sur la conduite de la *Diplomatische Korrespondez* est qu'elle n'a pas lu ou qu'elle n'a pas compris ce que j'ai écrit et confirmé.

17 mai 1935.

Devant le tribunal spécial à Moabit (Berlin), est ...é le premier procès pour contrebande de devises ...enté contre des religieux, religieuses et ecclé...stiques (voir les explications données dans *la D. C.*, ...34, col. 1219-1226). Toute une série de procès ...it suivre.

Il s'agit dans ce premier cas de la secrétaire ... Sœurs de Saint-Vincent, Sœur Catherine Wieden...rfer, accusée d'avoir transporté de couvents alle...nds à des couvents belges, de 1932 à 1934, des ...eurs pour un montant de 250 000 marks.

Le procureur réclama une peine de cinq ans de ...son, cinq ans de privation des droits civiques, ... confiscation de 250 000 marks et une amende ... 150 000 marks. Sauf une diminution de ...000 marks pour la dernière amende, le tribunal ...orda ce que demandait l'accusateur public. Le ...reau de presse de la Justice annonce qu'un même ...t attend cinquante autres Ordres religieux et ...orités ecclésiastiques. Les nationalsocialistes mani...tent leur colère pour ces peines, estimées trop ...ères.

La presse continue ses attaques contre les Ordres ...igieux.

Le *Voelkische Beobachter* de Berlin écrit dans son ...méro du 18. 5. 35 :

...e fait extraordinairement grave que ce procès a mis ... jour nous donne le droit de nous préoccuper du sort ... la jeunesse allemande, dont l'éducation est sous l'in...ence et entre les mains d'institutions semblables à celles ... sont la patrie et la famille spirituelles de la con...anée. L'approbation morale et la justification visible ... délit par les supérieurs de l'accusée manifestent un ...tème et des errements qui ne peuvent pas satisfaire ... premières exigences fondamentales concernant l'édu...ion de la jeunesse dans le sens de l'Etat et de la ...ion.

Devant les procès semblables qui vont venir encore, ... Obscurantins (*Dunkelmaenner*) de notre temps devraient ...dre le goût de s'occuper plus longtemps de ce qu'est ... sentiment allemand du droit.

18 mai 1935.

L'*Osservatore Romano* publie une déclaration de ...rchevêché de Cologne pour répondre aux insinua...ns du *Westdeutsche Beobachter* au sujet des jeunes ...emands venus à Rome (voir 23 et 28 avril). En voici la traduction :

Il n'existe pas en Allemagne pour les membres des asso...tions de la Jeunesse catholique une interdiction géné...e de porter l'uniforme. Seulement dans quelques ...tricts déterminés il est interdit de porter « en public » ...niforme.

Mais, même dans ces districts, il est permis de posséder ... de revêtir l'uniforme dans les réunions non publiques, ... exemple dans les églises.

Le pays de Bade, où la plus grande partie des jeunes ...ns ont passé la frontière, appartient aux territoires où ...sage de l'uniforme est permis même en public.

Ainsi tombe la raison sur laquelle le *Westdeutsche ...obachter* établissait ses attaques contre les jeunes catho...ues.

L'*Osservatore Romano* ajoute :

C'est ce que nous avons dit dans notre article « Smen...e Budiarde » du 7 mai et confirmé à la suite des ...aques de la *Diplomatische Korrespondenz* dans « Les ...oses à leur place » du 13-14 mai.

Le même journal contient un long article intitulé « Au journal des insinuations » en réponse à une nouvelle réplique du *Westdeutsche Beobachter* qui veut à tout prix voir dans les associations de la Jeunesse catholique des sections de l'ancien Centre. L'*Osservatore Romano* le réfute notamment en remarquant que plusieurs de ces associations n'existaient même pas du temps du Centre et termine :

Une fois de plus, le *Westdeutsche Beobachter* aurait mieux fait d'encaisser et de se taire.

19 mai 1935.

Les 18 et 19 mai, les organisations du Caritasverband catholique avaient le droit de faire une quête sur les voies publiques. Excités par les journaux du parti à propos des procès contre les religieux et les ecclésiastiques, des nationalsocialistes ont profité de la circonstance pour manifester violemment contre les catholiques à Munich. Des groupes prirent une attitude menaçante contre les quêteurs en criant « Pas de sou pour les contrebandiers de devises », en chantant des chansons païennes et en brutalisant les catholiques. A la suite de ces incidents, la police interdit la quête.

Le dimanche, les S. A., habillés en civil, arrachèrent aux vêtements des passants les insignes de la Caritas. Aux messes, une déclaration du cardinal Faulhaber fut lue. L'archevêque y exprimait sa tristesse de ce que les collectes faites par les catholiques dans un ordre parfait à l'avantage de toute la nation soient interdites précisément à Munich, le centre catholique du Reich. Il fit tenir des protestations au ministère bavarois et au Statthalter von Epp.

Les collectes furent continuées dans les églises et elles eurent un succès extraordinaire, notamment dans la cathédrale.

Le vicaire capitulaire du diocèse de Berlin, Mgr Steinmann, à l'occasion de la confiscation du numéro de la *Semaine religieuse* où il était répondu aux attaques de Baldur von Schirach contre la Jeunesse catholique, a adressé une lettre au ministre compétent pour lui exposer la situation. Il y dit (*Reichspost* du 19. 5. 35) :

Mon adresse au Führer et chancelier du Reich, et plus longuement le rapport de l'évêque de Münster, comte von Galen, expriment les sentiments que la grande masse de la population catholique a ressentis à la suite des accusations fausses et injustes du Reichsjugendführer (von Schirach) et des injures qu'il a lancées contre les chefs de la Jeunesse catholique qui, depuis les évêques jusqu'aux plus jeunes chefs d'équipes, n'ont fait que remplir leur devoir dans les limites de leurs droits. Chaque mot du rapport de Mgr von Galen sort de l'âme même de tout catholique fidèle. Un même jugement et une même condamnation des passages du discours en cause (de von Schirach) sont prononcés par le cardinal de Breslau dans sa lettre pastorale lue le dimanche de la Passion. De même dans les autres diocèses une protestation provoquée par l'excitation de la population catholique a été faite ou suivra. Si la confiscation est maintenue et lorsque la raison de cette confiscation sera connue des catholiques, il faut s'attendre à une inquiétude qui se transformera en amertume à cause du sentiment par trop justifié que l'Eglise catholique et la population catholique, quant à la protection des biens qui leur sont les plus sacrés, sont soumises à des lois d'exception puisque les accusations fausses et injustes et les attaques brutales contre l'honneur chrétien et contre la conscience chré-

tienne viennent d'autorités responsables et sont répandues publiquement, alors que la plus timide tentative pour se défendre est empêchée par la force policière sous prétexte qu'elle « menace l'ordre et la sécurité publics ». Depuis longtemps déjà l'Eglise et la population ont dû constater que l'antichristianisme et le néopaganisme n'ont pas seulement libre champ pour toute leur action de propagande et pour les réunions, mais qu'ils sont encore l'objet de la bienveillance et de l'appui de la part de personnages et d'autorités qui, à notre avis, sont appelés à d'autres devoirs au service de la communauté nationale. Par ailleurs, les catholiques constatent une restriction et une répression continuellement croissantes de l'activité confessionnelle et religieuse, ce qui non seulement jugule graduellement toute la vie de l'Eglise elle-même, mais rend encore impossible notre défense contre les attaques, contre les allégations et les calomnies toujours plus grandes. La communauté du peuple et la confiance dans une Führung juste et bienveillante subissent forcément des dommages lorsque dans la population catholique se développe la conviction que l'Eglise et le christiaisme sont exposés à toutes les attaques mais sont de plus en plus ligotés dans la défense (1).

A Rome a lieu du 19 au 26 mai le IVe Congrès international des hôpitaux. Sur l'opposition notamment des médecins Doherty, Irlandais ; Heckman, Hollandais ; Lépine, Français, le Congrès rejette par 18 voix contre 7 la proposition faite par le prof. Schultze au nom de la délégation allemande de discuter la question de la stérilisation ou de l'inscrire au programme du prochain Congrès de Paris.

L'*Osservatore Romano* écrira le 30 mai : « La stérilisation a perdu sa seconde bataille dans le domaine de la morale et de la civilisation. » Et le comte Dalla Torre conclut dans le même journal du 16. 6. 35 : « La stérilisation est un moyen non nécessaire et donc condamnable : non nécessaire ont affirmé 18 nations sur 25. L'autorité médicale et la science montrent, comme la vie et la morale, l'absence de l'exclusive nécessité. »

Le Pape a parlé de ce fait dans l'audience accordée aux congressistes le 24 mai. D'après l'*Osservatore* du 26. 5. 35, il a dit notamment :

Maintenant, assurément, les membres éminents du Congrès des hôpitaux ont déjà compris la pensée du Pape. A eux aussi il devait paraître tout simple et tout naturel que certaines questions parmi celles insérées dans le programme de leur Congrès, comme la question de l'eugénique et la stérilisation, pussent en être supprimées sans aucun dommage, dans des réunions où l'on traitait des hôpitaux et de tout ce qui concerne la bonne marche et la prospérité de ces institutions ; d'autant plus que le Souverain Pontife lui-même, en personne, a parlé de la stérilisation en la condamnant, et cela plus encore au nom de l'humanité que de la religion, et au nom aussi des intelligences les plus fortes du monde et des autorités les plus qualifiées pour comprendre et traiter ce sujet ; par ailleurs, le Saint-Siège a multiplié les déclarations sur l'eugénique et sur la façon de l'appliquer. C'est pourquoi Sa Sainteté espère que les éminentes personnalités ici présentes ne lui en voudront pas de cette absolue sincérité avec laquelle il a manifesté sa pensée et son sentiment.

Dans cette question, en effet, ce ne sont pas seulement la médecine et la chirurgie qui sont en cause ; il faut écouter d'autres voix encore : l'humanité, le bien commun, le devoir de n'enlever à personne, surtout en ce qui concerne le bien sacro-saint de la famille, ni pour des raisons eugéniques ni pour tout autre motif, ce pour chacun est un droit naturel.

Et puis, il a été dit au Congrès par quelqu'un la question n'était pas au point et qu'on la renvoyai un Congrès ultérieur ; il s'agirait donc d'un sujet re à plus tard. Or, partout, dans n'importe quel a Congrès, il serait absolument déplacé. Certains affirmé que d'ici quelque temps toutes les nations vront et imiteront ce que l'Allemagne a fait. Le Sa Père tient à déclarer que, tout en étant redevable quelque chose à l'Allemagne, et tout en ayant en A magne des connaissances et cela, non pas seulem comme ancien bibliothécaire, mais de véritables et appréciées amitiés dans tous les domaines scientifiq il doit exprimer sa conviction que si de tels coura étaient, malheureusement, accueillis par les peuples, les Etats, par les gouvernements, s'ils entraient dans pratique de la vie, si, en un mot, ils étaient adoptés mais il a du mal à le croire, — alors son devoir suggérerait de faire ce que, comme Pasteur suprê il est tenu de faire : prier et agir de tout son pouv On arriverait, en effet, à cette vision du monde (*W anschauung*), vision païenne, aussi bien dans la vie in viduelle que collective, qui ne tarderait pas à entraî avec soi, comme conséquences extrêmes, d'irrémédial désastres. On se reverrait en plein paganisme. L'anc monde païen nous a offert, il est vrai, des monume classiques de littérature, de poésie, d'architecture d'autres arts, mais il nous a aussi montré ce qui vi d'être rappelé, en citant la magnifique parole de s Paul : un monde *sine affectione, sine misericordia*, monde sans affection et sans pitié ; et dire qu'on viendrait à ces extrémités !

L'Auguste Pontife ne veut pas en dire plus long, il est sûr que ces chers auditeurs ont compris sa pen qui correspond à son devoir.

**22 mai 1935.**

Le second procès de religieuses pour contreba de devises est jugé à Berlin bien que les actes in mines se soient passés dans la partie occidentale l'Allemagne. La supérieure du couvent des Aug tines à Cologne, Mère Maria Menke, est accu d'avoir fait verser 200 000 marks aux Sœurs de Ordre en Belgique, à Saint-Vieth, par l'interm diaire du Dr Hofius, directeur de l'Universumba Elle est condamnée à cinq ans de prison, cinq de privation des droits civiques, 121 000 ma d'amende et confiscation de 190 000 marks.

**24 mai 1935.**

Le tribunal spécial de Coblence condamne l'a Friesenhahn pour abus de la chaire à six mois prison. L'abbé avait parlé de la charité chrétie de telle façon qu'il aurait rabaissé l'œuvre de Bienfaisance d'hiver nationalsocialiste.

— L'abbé Gilles de Mayen est condamné à c mois de prison pour avoir attaqué dans son serm la Jeunesse hitlérienne.

— Schürmann, chef régional du Front du tra allemand, insiste de nouveau sur l'ordonnance Dr Ley interdisant la double appartenance au Fr du travail et à une association ouvrière confess nelle. Il dit : « Les associations ouvrières con sionnelles n'ont plus droit à l'existence en A magne. »

**25 mai 1935.**

Le Saint-Père reçoit en audience 250 Allema conduits par Mgr Kreutz ; il leur parle du de que nous avons tous d'être prêts au martyre.

(1) L'*Osservatore Romano*, 22 mai, a parlé de cette déclaration.

26 mai 1935.

Le P. Leo Boeschen et le P. Waldemar Wurth sont arrêtés au couvent de Frauenberg (Fulda) pour contrebande de devises.

— Dans le troisième procès contre ecclésiastiques pour contrebande de devises, à Berlin, le Franciscain P. Otto Goertler est condamné à dix ans de prison, cinq de privation des droits civiques, 350 000 marks d'amende ou vingt-sept mois de prison supplémentaire, et confiscation de 500 000 marks de valeurs.

— Ce dimanche, on lit dans toutes les églises du diocèse d'Aix-la-Chapelle qu'il est interdit à tout catholique, même à titre de simple curosité, d'assister à des réunions de la Deutsche Glaubensbewegung.

— Sortant du presbytère, à Kreuznach, pour se rendre à l'église pour donner le sacrement de la confirmation, l'évêque de Trèves, Mgr Bornewasser, est reçu par la Jeunesse hitlérienne qui crie : « Evêque youpin, souteneur du bolchevisme. A bas les chrétiens ! », etc.

L'évêque en fit un rapport à M. Baldur von Schirach, le chef de la Jeunesse du Reich, et dit notamment (d'après la *Reichspost* du 18. 8. 35) :

Durant ma vie presque septuagénaire, je n'ai jamais entendu de la jeunesse de telles crudités.

Permettez-moi de remarquer également que de la part de personnes officielles une terreur inouïe et une pression de conscience sont exercées sur les instituteurs et institurices en Rhénanie pour enrôler la jeunesse dans la Jeunesse d'Etat, une pression indigne d'une nation civilisée et qui contredit directement votre façon de voir et celle du Führer.

J'ai envoyé une copie de la présente lettre au Führer et chancelier du Reich, ainsi qu'au ministre de l'Intérieur de Prusse et du Reich, le D[r] Frick.

Cette lettre est restée sans réponse.

27 mai 1935.

D'après la *Reichspost* du 28. 5. 35, la direction de la police de Munich a publié un communiqué au sujet des violences des 18 et 19 mai dues à des « terroristes » :

Sous la direction de plusieurs individus criminels, des groupes terroristes s'étaient formés à Munich sous le prétexte « de faire progresser le mouvement antisémite ». C'est au compte de ces individus qu'il faut mettre les événements des derniers quinze jours, et particulièrement les troubles du 18 et du 25 mai, depuis le fait de salir les étalages de magasins juifs jusqu'à l'invasion violente de ces magasins pour forcer les commerçants à les fermer.

Ensuite, en toute probabilité, ils sont également responsables d'avoir arraché les insignes vendus lors de la collecte de Caritas et d'avoir troublé l'ordre dans la permanence des associations catholiques de la Sommerstrasse.

Parfois la police a été empêchée dans l'exercice de son devoir et même dans un cas elle a été vraiment attaquée.

Les coupables ont été identifiés ou arrêtés. Sans considération de personnes ou de parti, ils seront inculpés d'avoir troublé l'ordre, la sécurité et la tranquillité, et d'avoir porté offense à des fonctionnaires.

30 mai 1935.

A une réunion du Front du travail à Cologne, le prof. Boerger, « Treuhaender », prononce un discours où, d'après la *Koelnische Volkszeitung*, n° 150 du 31. 5. 35, il dit notamment :

Avec effroi, des millions d'Allemands ont lu, ces jours-ci, dans le journal que des femmes allemandes en habit de religieuses ont commis de la haute trahison, elles ont trahi leur pays.

Ces femmes vont maintenant pour cinq ans en prison. C'est inouï, disent les uns, ce n'est pas encore assez, disent les autres. Ce sont là deux façons de juger ces faits.

Mais je voudrais tout d'abord dire ceci : Ces femmes n'ont jamais agi d'elles-mêmes. Elles ont travaillé par ordre secret. Mais comme ces obscurantins ont donné leurs ordres en secret, ils ne risquent pas non plus de se montrer maintenant et ils laissent aller ces femmes pour cinq ans en prison. C'est ce qu'il y a encore de plus révoltant dans toute cette histoire.

Ces Sœurs ont agi avec logique, selon leur Weltanschauung. Car elles ne reconnaissent pas le commandement suprême d'Hitler, elles sont sous l'ordre de la puissance romaine. Au point de vue humain, elles se sont conduites logiquement quant à leurs personnes et leur Weltanschauung.

Qu'est-ce que la justice ? Le nationalsocialisme fournit une réponse simple qui ne demande pas de longues études : tout ce qui nuit à l'Allemagne est injustice. Puisque ces contrebandiers de devises nuisent à l'Allemagne, ils ont commis une injustice et doivent être punis. Les prochains 47 procès de devises montreront encore plus nettement dans quel esprit ont agi ces hommes qui sont toujours contre nous. Ils ont fait leurs vœux en s'appuyant sur une autre Weltanschauung, celle qui, à force de falsifier l'histoire, a inondé le monde, depuis dix-huit siècles, de sang et de larmes.

1[er] juin 1935.

D'après la *Reichspost* du 2 juin, la Gestapo a demandé aux abbés Dunkel et Thoren, de la paroisse de Notre-Dame de l'Assomption à Stollberg (district d'Aix-la-Chapelle), de se modérer un peu dans l'exercice de leurs fonctions. Les deux prêtres ont refusé de recevoir des ordres d'autorités sans compétence. On les a alors arrêtés « pour le maintien de l'autorité de l'Etat ».

3 juin 1935.

Le ministre de l'Intérieur de Thuringe interdit toute nouvelle manifestation publique de caractère confessionnel parce que, en ces derniers temps, les manifestations confessionnelles se seraient de plus en plus déplacées des églises vers les locaux profanes pour des raisons de propagande. Des ordonnances semblables sont également publiées dans d'autres régions.

— La *Germania* publie une déclaration de la chancellerie archiépiscopale de Breslau au sujet des procès concernant les contrebandes de devises. On y lit notamment :

L'Eglise aussi désapprouve sévèrement les infractions aux ordonnances sur les devises.

La question de savoir si l'on a agi par ignorance ou parce qu'une tierce personne a été cause de l'erreur doit être examinée dans chaque cas particulier. Cela vaut également pour la question des circonstances atténuantes de couvents cherchant à échapper à une misère très grande.

C'est un fait qu'en commettant ces infractions contre l'ordonnance des devises ces personnes religieuses n'ont poursuivi aucun avantage personnel ni des intérêts capitalistes privés.

Les administrations diocésaines ne prennent pas part aux actes des Ordres religieux et ne portent donc aucune responsabilité puisque ces questions de droit de propriété des Ordres religieux ne sont pas soumises au contrôle de l'évêque.

Cette déclaration est violemment attaquée par la presse nationalsocialiste, qui y voit un excès de plus du « catholicisme politique ». Le fait de souligner l'absence de tout intérêt individuel chez les personnes incriminées est interprété comme un reproche indirect contre les chefs nazis, jadis pauvres et vivant actuellement dans le luxe.

M. Winkler, rédacteur en chef du *Freiheitskampf* des catholiques de Saxe, doit démissionner pour avoir publié la déclaration. Willi Beer, du *Berliner Tageblatt ;* Alex Drenker, de la *Germania*, et Zach, de la *Maerkische Volkszeitung*, ainsi que 18 journalistes de province sont jugés par un tribunal d'honneur à cause de la publication de la déclaration de Breslau. Il n'est pas parlé du rédacteur responsable de la *Voelkische Beobachter* qui avait également publié la déclaration mais qui avait immédiatement crié au scandale.

### 5 juin 1935.

Le Bureau de presse du ministère de la Justice du Reich à Berlin publie un communiqué relatif à la publication de la déclaration de la chancellerie archiépiscopale de Breslau du 3. 6. 35. En voici la traduction d'après la *Reichspost* du 6. 6. 35 :

[...] Cette déclaration est de nature à tromper le public sur la gravité des faits incriminés. Voici ce qu'il faut noter particulièrement :

1° La chancellerie archiépiscopale ne possède pas les moyens lui permettant de juger objectivement le fond du procès.

2° La déclaration se demande si les inculpés n'ont pas agi par ignorance ou parce que induits en erreur par des tierces personnes. En réalité, parmi les religieux condamnés jusqu'ici, les trois principaux coupables ont entièrement avoué. Ils ont reconnu savoir que le transport illicite de reichsmarks à l'étranger était passible de peines. En dehors de ces personnes, des 60 procès actuellement pendants, 25 ecclésiastiques et religieux ont reconnu jusqu'ici avoir sciemment enfreint les prescriptions sur les devises. Le total des sommes qu'on reconnaît avoir ainsi transportées illégalement à l'étranger monte à plusieurs millions.

Dans les cas où l'on n'a pas encore avoué, il ressort de tout un ensemble de faits, notamment d'autres infractions, du fait de cacher les sommes dans les habits de religieuses, de la suppression ou destruction des livres de comptabilité, du caractère fictif de la comptabilité ou des quittances, que les accusés avaient conscience du caractère punissable de leurs actes.

3° La chancellerie archiépiscopale affirme que les administrations diocésaines n'ont pas participé aux actes de religieux. En réalité, au cours des reherches, sur mandat d'arrêt de la justice, certains fonctionnaires principaux d'administrations diocésaines ont été arrêtés. Un vicaire général est déjà mis en accusation à Berlin.

La déclaration de la chancellerie archiépiscopale contient des accusations à l'adresse de la justice allemande. La chancellerie croit qu' « il faut, sans vouloir nuire à l'estime pour la procédure actuellement en cours, réserver à une époque ultérieure un jugement posé, tenant compte de tous les éléments, sur lesdites infractions dans leur ensemble ». Cela signifie qu'actuellement les tribunaux allemands ne seraient pas à même de porter un jugement posé, tenant compte de tous les éléments, donc un jugement juste. Au nom de la justice allemande, nous rejetons résolument cette opinion.

### 7 juin 1935.

Sur la demande du chef de la police secrète de Bade (lettre du 5 juin) d'avoir les noms et adresses des présidents et chefs laïques de la Deutsche Jugendkraft, des Jungscharen et des Gesellenvereine, organisations de jeunesse, l'archevêque de Fribourg, Mgr Groeber, donne l'ordre au président diocésain des œuvres de communiquer les noms demandés.

Ce même jour, il met les personnes nommées au courant de deux déclarations officielles de la police secrète : la première disant que les chefs laïques dont les noms avaient été indiqués ne subiraient aucun tort économique ou autre ; la seconde, que lesdites organisations jouiraient dans la suite de la protection de l'Etat garantie par l'art. 31 du Concordat.

Pourtant quelque temps après, la dissolution de ces associations eut lieu.

### 14 juin 1935.

Le vicariat général de l'archidiocèse de Cologne publie, à propos des procès relatifs à la contrebande de devises, le communiqué suivant :

S. Em. M. le cardinal Schulte, archevêque de Cologne, a déclaré au gouvernement d'Etat au sujet des contraventions de devises faites par des membres d'Ordres religieux de l'archidiocèse de Cologne :

« Je condamne entièrement et regrette douloureusement les contraventions commises par les Sœurs Augustines de la Severinstrasse et les Sœurs de Saint-Vincent de Cologne. Nippes contre les lois sur les devises ainsi que toute autre contravention de devises. C'est une des plus tristes surprises et déceptions de ma vie que parmi les Sœurs susnommées deux personnes dirigeantes aient cédé à des influences contre lesquelles je les ai mises en garde déjà dans une décision du 10 décembre 1931.

» Cologne, le 11 juin 1935.

» C. J. cardinal SCHULTE. »

Après la déclaration de Breslau (3 juin), les nationalsocialistes montrent leur contentement de ce communiqué. La *Germania* du 15. 6. 35 ajoute cette réflexion :

Nous ne trahissons aucun secret en constatant que précisément nos compatriotes catholiques allemands attendaient une attitude nette et une désapprobation claire des incidents regrettables, même s'il n'était pas possible d'avoir un doute sur la future attitude des évêques... D'après la conception catholique, les lois de l'Etat obligent en conscience et celui qui fait violence à ce qui est voulu par Dieu, à savoir aux liens de la société nationale, pour le bien d'une société qu'on prétend supérieure, s'avance sur les chemins dangereux de l'erreur.

### 15 juin 1935.

Le journal du ministre Goering, la *National-Zeitung* d'Essen, écrit à propos du communiqué du 14 juin :

On ne peut assez apprécier cette déclaration puisqu'elle met fin, au moins dans l'ouest du pays, aux opinions souvent contradictoires et à l'inquiétude qui régnait surtout dans les milieux catholiques. Voici une déclaration d'un prince de l'Eglise, disposé à donner à l'Etat ce qui appartient à l'Etat... Ici est expressément reconnu que des « personnalités dirigeantes » d'Ordres religieux ont des plus gravement violé non seulement les lois de l'Etat mais encore la morale de l'Eglise elle-même.

Il ne reste qu'un petit pas à faire pour reconnaître que les intérêts de l'Eglise et ceux de l'Etat nationalsocialiste sont sur la même ligne. L'Etat n'a pas seulement le droit mais encore le devoir d'agir contre des criminels en cette matière et de les punir, parce qu'ainsi il ne protège pas seulement ses droits mais aussi les intérêts de l'Eglise...

De tout le poids de sa responsabilité, le cardinal-archevêque manifeste dans sa déclaration d'hier la volonté solide de maintenir l'ordre et la discipline...

— Le *Deutsche Nachrichtenbüro* reproduit de Stuttgart la déclaration suivante :

L'accord entre la police wurtembergeoise et les associations de jeunesse catholique a été souvent et nettement rompu par ces associations. Par suite, la police est obligée de dénoncer cet accord et d'appliquer l'ordonnance du ministère de l'Intérieur de Wurtemberg du 10. 2. 34 qui interdit le port de tout uniforme ou signe distinctif propres aux organisations non nationalsocialistes.

Toute infraction sera punie d'au moins un mois de prison ou d'amendes variant de 150 à 1 500 marks.

**19 juin 1935.**

Les médecins de Thuringe tiennent leur Congrès annuel, où le directeur de l'office de politique de race du parti nationalsocialiste, le Dr Walter Gross, cherche à critiquer l'attitude du Congrès international des hôpitaux (voir 19 mai) et la résistance passive des catholiques allemands. D'après la *Germania* du 19. 6. 35, il dit :

Du côté clérical, on part de vieux dogmes pour combattre de plus en plus la nouvelle législation allemande sur la race. Ces mesures législatives ont été appliquées d'une façon tolérante pour éviter dans la mesure du possible les conflits de conscience. Mais si l'on voit dans cette tolérance de la faiblesse, on se trompe lourdement. De même on devra s'efforcer dorénavant de ne pas violer les frontières entre la politique et la religion. Mais la critique est déplacée lorsqu'elle est faite par des gens qui ignorent les limites entre la religion et la contrebande de devises. C'est absolument faux d'affirmer avec les cléricaux que toutes les autorités scientifiques des autres pays rejettent la nouvelle hygiène raciste de l'Allemagne. Au contraire, les milieux scientifiques sérieux et sans préjugés, à l'étranger, ont reconnu le bon droit des mesures allemandes.

Chercher à saboter les lois de l'Etat nationalsocialiste en disant qu'il ne faut céder que devant la force de police dans l'application de certaines lois, ce sont là des faits de haute trahison et de trahison du pays.

**21 juin 1935.**

A l'assemblée générale de l'Association du clergé bavarois à Ratisbonne, l'évêque, Mgr Michael Buchberger, prononça une allocution sur les difficultés actuelles, et notamment sur celles qui pourraient naître d'un excès de zèle :

Nous envisageons l'avenir avec confiance. Nous voulons toujours fidèlement remplir notre devoir. La vérité, la clarté et la prudence, voilà notre mot d'ordre. J'ajoute intentionnellement la prudence, car il va de soi que la prudence doit tendre à éviter les conflits et les oppositions inutiles. Il est beaucoup plus facile de causer une rupture que de la réparer. Et souvent ceux qui sont très courageux oublient qu'il faut un courage bien plus grand pour souffrir, supporter et persévérer jusqu'au bout que pour lutter.

Nous ne céderons jamais rien de ce qui est de la foi et de la conscience. Et advienne que pourra à tout point de vue, nous ferons notre devoir et nous ne serons jamais muets lorsque nous devrons parler.

Mais souvent une autre voie est également ouverte pour atteindre ce qu'on veut atteindre sans faire baucoup de débris.

**22 juin 1935.**

A une réunion des chefs et directrices de la Jeunesse hitlérienne et de la Ligue des jeunes filles allemandes à Coblence, le ministre de l'Enseignement Rust prononce un discours où il touche aux questions religieuses.

D'après Rust, avant le régime nationalsocialiste, le peuple allemand était divisé non seulement sur le terrain politique mais aussi au point de vue confessionnel. Les religions se combattaient...

Nous n'interdisons pas aux catholiques d'entrer dans leurs églises et d'y prier. Mais nous ne voulons pas qu'on remplace le salut de « Heil Hitler ! » par le salut de « Heil Jésus-Christ ! » Hitler et Jésus se tiennent sur des plans absolument différents, ceux de la politique surnaturelle et naturelle. Que les catholiques se rendent à leurs églises, mais qu'ils se rangent aussi sous le drapeau des nationalsocialistes.

Nous ne voulons pas de Kulturkampf, car l'Allemagne n'a rien à y gagner mais infiniment à y perdre. Ceux qui sont intéressés dans un Kulturkampf sont frères de ceux qui avaient jadis intérêt dans la lutte des classes. Nous sommes pour la paix et pour l'égalité de droits. A vous les églises, à nous les champs de sports et les marches, et à personne d'autre. Je m'adresse aux représentants de l'Eglise, aux évêques, et leur demande encore une fois s'ils veulent collaborer avec moi.

A la fin de la réunion, il lança encore l'appel : « Allez dans vos églises, mais rangez-vous sous nos bannières. »

**24 juin 1935.**

Comme ailleurs le feu de Saint-Jean, le « feu du retour du soleil », est partout allumé sur les montagnes par la Jeunesse allemande, qui veut s'unir par « un acte sacré » aux ancêtres d'il y a deux mille ans.

Les hommes politiques y assistent à divers endroits. Ainsi le ministre président Goering prononça sur le Hesselberg un long discours où il parla beaucoup de « ce que les adversaires appellent paganisme » et dit l'éloge des coutumes païennes en les comparant aux « cancans des papistes hargneux ». Il dit notamment :

Ce qui importe, ce n'est pas la foi en tel ou tel dogme ou dans telle ou telle explication, mais ce qui importe, c'est la foi d'un peuple dans son avenir. Cette foi n'est pas en contradiction avec Dieu, car le Tout-Puissant a créé notre peuple pour qu'il ait ici sa place sur terre. Et par le fait de croire en mon peuple et dans son avenir, je crois dans le Tout-Puissant...

Ce qu'est pour nous Adolf Hitler ne peut s'exprimer en paroles. Il est tout, il est l'Allemagne, il est notre mouvement, il est notre avenir.

**25 juin 1935.**

Invoquant la nécessité de rétablir la tranquillité et l'ordre, le ministre de l'Intérieur de Wurtemberg interdit toutes les réunions publiques de caractère religieux ou confessionnel en dehors des églises, sauf pour les processions traditionnelles, les obsèques et la fête de Noël.

— Un commencement d'incendie a été découvert dans l'église de Saint-Remi à Borken, en Westphalie. On arrête un M. Mensink, membre de l'Association catholique de Sainte-Cécile, soupçonné d'en être l'auteur. Après un séjour de quarante-huit heures dans la prison de Recklinghausen, Mensink reconnaît devant la police secrète d'Etat avoir provoqué cet

incendie pour en rejeter la faute sur les organisations hitlériennes.

La presse allemande fait partout grand cas de ce fait et de quelques incidents semblables en blâmant le caractère abject des jeunes gens des associations catholiques qui veulent à tout prix passer pour les victimes d'une persécution religieuse inexistante.

Seulement, en octobre 1935 (*Kipa* du 11. 10. 35), on a appris par une déclaration du curé de Saint-Remi que l'accusé a retiré formellement, le 9 juillet, la confession faite devant la police secrète de l'Etat.

### 27 juin 1935.

Les syndics du travail dans le pays de Saxe, en Conférence à Annaberg, ont déclaré que la Deutsche Arbeitsfront ne tolérerait plus dorénavant que dans les entreprises on emploie encore des hommes qui ne soient pas membres du Front du travail allemand.

D'après le *Tijd* du 28. 6. 35 un M. Stiehler y déclara :

Des hommes qui prétendent pour des raisons de croyance ne pas pouvoir entrer dans le Front du travail allemand et qui n'hésitent pas, par d'autres actes de sabotage, à troubler la société, doivent être éliminés des entreprises.

Une révolte confessionnelle n'est pas tolérée dans les entreprises.

### 30 juin 1935.

La Jeunesse hitlérienne organise, chose courante, une « deutsche Feierstunde » (heure de célébration allemande), cérémonie mi-religieuse mi-patriotique, radiodiffusée de Kœnigsberg sur toutes les stations du Reich. L'orateur de la Jeunesse hitlérienne prononce à cette occasion les paroles suivantes, reproduites sans réserve dans la *Germania* du 1. 7. 35 :

Nous ne sommes pas des athées, nous cherchons Dieu. Nous ne pouvons pas nous imaginer un monde sans Dieu. Mais nous ne nous courbons pas dans le respect de dogmes créés non par Dieu mais par les hommes pour des raisons d'utilité.

Nous déclarons que la religion n'est pas séparable de notre Weltanschauung. Notre Weltanschauung n'est pas une chose dont on s'occupe de temps en temps, elle englobe tout. Notre Weltanschauung embrasse la profession, l'éducation physique et la religion.

Nous déclarons que l'Allemagne ne croira jamais davantage qu'au moment où elle se déclarera tout entière pour notre Weltanschauung. Nous ne marchons pas derrière nos bannières pour conserver ce qui est vieux, mais pour chercher de nouvelles voies et pour créer du nouveau. Ce que Dieu a placé de plus sacré dans notre poitrine est notre grand désir. Nos directeurs, ce ne sont pas des rasassiés et des parfaits, mais ceux qui ont éternellement faim et soif. Nous ne nous empressons pas d'imiter les gardiens des dogmes, mais les Siegfried et les Faust. Notre Dieu ne réside pas dans quelques syllabes...

Notre peuple a toujours été un peuple de « formateurs ». Les gardiens des dogmes n'étaient pas des formateurs. Ils ont allumé des bûchers où ils ont brûlé les hommes qui voulaient « former ». En allumant ces bûchers, ils chantaient des chorals et disaient que Dieu était avec eux. Nous croyons que Dieu n'était pas avec ceux qui allumaient les bûchers, mais avec ceux qui y furent brûlés et qui étaient de notre sang...

Les gardiens de dogmes croient aux miracles. Nous aussi, nous y croyons. Nous croyons au miracle qui s'est accompli en Allemagne. Lorsque Adolf Hitler a fait en deux ans d'une Allemagne méprisée et déchirée un peuple que le monde regarde avec estime et respect, la toute-puissance et la bonté de Dieu nous deviennent visibles. Pendant de longues années, les gardiens des dogmes ont dirigé le sort du pays et visiblement Dieu n'était pas avec eux. C'est pourquoi la jeunesse doit marcher derrière nos bannières. Nous ne pouvons pas admettre que les gardiens des dogmes veuillent détruire cette unité pour l'amour des dogmes ; lorsque aujourd'hui une partie de la jeunesse est amenée en des camions au delà de la frontière et qu'on lui met là-bas des uniformes interdits, on pèche contre l'unité du peuple allemand (cf. la réalité, 28 avril 1935).

De notre part, tout le monde peut prier là où il veut et comme il veut. Nous ne demandons à personne s'il est catholique ou protestant, nous demandons seulement si l'on peut compter sur lui ou non...

Les haillons d'autres Weltanschauungen qui s'accrochent encore au cœur de la jeunesse doivent être arrachés. Il peut y avoir des souffrances et des cicatrices, mais nous préférons les hommes de cœur qui portent des cicatrices. Les bannières de la jeunesse ne doivent flotter qu'entre les mains d'hommes forts.

(*A suivre.*)

## BIBLIOGRAPHIE

**L'église Notre-Dame de Bourges,** *son histoire, sa description, ses curés,* par l'abbé André Girard. — Un volume 23 × 14 cm. de 146 pages avec planches hors texte. Jouve, Paris.

M. l'abbé André Girard a composé un ouvrage très attrayant sur l'église où il exerça durant plusieurs années son ministère. S'il est vrai, comme il l'écrit en tête de son livre, que mieux connaître son église, c'est la mieux aimer, nul doute que les paroissiens de Notre-Dame de Bourges qui liront ces pages nourriront pour la leur l'affection déférente que lui méritent et son passé, qui plonge ses racines au milieu du XII$^{e}$ siècle, et son charme très réel, comme aussi les souvenirs qui s'y rattachent et les trésors de beauté qu'on y rencontre.

M. l'abbé Girard, dans une langue très simple qui n'exclut pas l'émotion, a su mettre en valeur ces divers aspects de son sujet ; son bel ouvrage, que rehaussent de nombreuses planches hors texte, ne manquera pas d'intéresser vivement le lecteur et aussi d'inciter ses confrères de France à imiter son exemple et à révéler les richesses de tout genre que cachent souvent les pierres vénérables de leurs églises. G. V.

**Restauration corporative de la nation française,** par Georges Viance. Un vol. de 282 pages. Prix : 12 francs. Flammarion, Paris. 1936.

Sommaire de l'ouvrage : Introduction. — Livre premier : *Ruine et salut de la France.* Première partie : *Les fruits de l'individualisme :* L'homme à l'état de poussière. L'homme à l'état d'opinion. Les réalités derrière le décor. L'homme à l'état de capital. Une réaction humaine : le syndicalisme. Les fruits du démocratisme et du libéralisme. L'homme et sa liberté. Une solution illusoire : L'homme à l'état de travail. — Deuxième partie : *La voie du salut :* L'ordre politique. L'ordre économique. La structure sociale.

Livre second : *Un Etat corporatif digne de la France :* I. La libération du travail, entreprises, banques, bourses de valeurs, ébauche d'un statut de l'économie française. — II. L'ordre économique, corporations professionnelles et problèmes corporatifs. — III. L'ordre politique, la représentation nationale, le prince, ses conseils et ses services. Ce livre second constitue, à son premier stade, le programme de l'association « Libertés corporatives », fondée en avril 1936 (cf. *D. C.*, t. 35, col. 1263-1267).

# LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE CANONIQUES ET CIVILES

## Actes du Saint-Siège.

### Mise à l'Index d'un livre de Luis G. Alonso Getino

*La Documentation Catholique* (t. 35, col. 671-672) a publié le décret de la S. S. C. du Saint-Office, du 5 mars 1936, condamnant un ouvrage de Luis G. Alonso Getino, *Del gran numero de los que se salvan y de la mitigacion de las penas eternas*. La *Civiltà cattolica* (16. 5. 36) donne le texte d'une déclaration faite par le P. Getino dans la *Ciencia Tomista* (mars-avril 1936). En voici la traduction :

#### Déclaration du P. Getino, O. P.

Je tiens, avant tout, à déclarer que mon plus grand réconfort ayant toujours été de vivre dans la foi de l'Eglise catholique et dans l'obéissance à ses préceptes, non seulement j'accepte avec soumission un décret qui humilie tant mon amour-propre, mais encore, au milieu de ma peine, j'éprouve une certaine satisfaction à pouvoir rendre ainsi, en suivant ce chemin d'amertume, un hommage si coûteux à la sainte Mère qui m'incorpora à la rédemption dans le baptême et ensuite me traita toujours avec une tendresse maternelle. Je prie donc mes amis et tous les catholiques de ne pas lire ce livre sans une autorisation spéciale, jusqu'à ce qu'il soit retiré de l'Index des livres défendus.

Et afin que les fidèles connaissent quelques détails susceptibles d'en réparer le scandale naturel, qu'ils sachent qu'à peine informé par un journal du soir, le 5 mai, de la condamnation de cet ouvrage que j'avais écrit avec tant d'amour, je me rendis aussitôt à la chapelle me jeter aux pieds de Jésus Sacrement (en l'honneur duquel j'avais écrit le livre), je fis sur le champ un acte de soumission au Saint-Siège, puis je téléphonai pour donner ordre à la maison d'édition de suspendre le travail. Cette seconde édition, très corrigée et augmentée, munie des permissions et des révisions du diocèse et de l'Ordre, était déjà imprimée et remise au relieur. L'interdiction ne la concernait pas, car elle était beaucoup amendée ; toutefois, par respect pour un décret émané de l'autorité supérieure, avec lequel mon livre pouvait se trouver en contradiction, c'était mon devoir de faire en sorte que l'ouvrage ne fût pas publié sans le consentement du Saint-Office. On pourra dire de moi que je me suis trompé bien des fois, mais que j'aie désobéi même une seule fois à la suprême autorité de l'Eglise, j'espère qu'on ne le dira jamais.

## Actes de l'épiscopat.

### Conduite à tenir envers les schismatiques

#### Communiqué de S. Exc. Mgr Roques, archev. d'Aix (1).

*Nous faisons Nôtre la communication suivante de Mgr l'archevêque d'Aix :*

En réponse à certaines questions qui nous ont été posées au sujet des Arméniens, nous croyons utile de donner, d'une manière plus générale, les précisions suivantes :

1° On ne peut *baptiser* l'enfant d'un schismatique (grégorien ou autre) que si les parents le demandent, en dehors de toute considération d'intérêt temporel, et signent et datent une déclaration ainsi conçue : « Je demande que mon enfant soit reçu dans le sein de l'Eglise catholique, qu'il soit élevé et instruit dans la doctrine catholique. Je promets et je jure devant Dieu, non seulement de ne mettre aucun obstacle à ce qu'il pratique les devoirs prescrits dans l'Eglise catholique, mais encore d'user de toute mon autorité dans ce but, tant que je vivrai. »

2° Tout enfant schismatique peut être admis au catéchisme ; mais pour la *communion*, en plus de la connaissance du catéchisme, on doit exiger une déclaration, comme ci-dessus, des parents et une abjuration brève de l'enfant, à peu près en ces termes : « Je crois à l'Eglise catholique... Je professe que le Pape est le Vicaire de Jésus-Christ, chef de l'Eglise universelle... Je crois au purgatoire..., aux indulgences. Je crois à tout ce que l'Eglise catholique croit, et je rejette tout ce qu'elle rejette... »

3° Après la conversion d'un enfant schismatique, il convient :

*a*) De lui donner un certificat attestant que, sur la demande écrite de ses parents orthodoxes, il est rentré, en date du..., dans le sein de l'Eglise catholique ;

*b*) Et d'inscrire le fait sur les registres de la paroisse, à toutes les fins utiles (*v. g.* au moment de leur mariage, de leur décès).

4° Pour qu'un prêtre catholique puisse présider les *funérailles* et l'enterrement d'un schismatique, il faut qu'il lui ait prêté son ministère et qu'il ait absous sacramentellement le moribond, après lui avoir inculqué et fait accepter les points essentiels de la doctrine catholique, à savoir : l'unité de la vérité de l'Eglise catholique, la suprématie du Pape, le purgatoire, etc. En particulier, comme les schismatiques n'ont qu'une connaissance vague et très imparfaite, pour ne pas dire nulle, des vérités chrétiennes, si le temps le permet, on doit leur enseigner ou leur rappeler les mystères de la Sainte Trinité, de l'Incarnation, de la Rédemption, de l'Eucharistie, et les sanctions éternelles (ciel et enfer).

5° Le *mariage* des schismatiques par un prêtre catholique ne peut avoir lieu qu'après leur abjuration et la réception des sacrements.

6° On doit savoir que l'Eglise catholique tient pour valides le baptême et le mariage des dissidents orientaux ; il n'y a donc pas lieu de renouveler ces sacrements, hors d'un doute sérieux, pour les sujets de ces Eglises qui rentrent dans le sein de la Sainte Eglise catholique.

7° Dans tous les rites orientaux, le prêtre qui baptise a le pouvoir de *confirmer* immédiatement après le baptême. Sauf dans le cas d'ondoiement ou du baptême administré par un prêtre de rite latin, on ne doit pas reconfirmer un enfant schismatique qui revient au catholicisme.

8° En l'absence de tout certificat de baptême, on doit s'en tenir aux dispositions du canon 779.

Il paraîtrait que, dans quelques diocèses de France, à l'occasion des mariages mixtes, où la partie acatholique est schismatique russe ou des pays balkaniques, l'usage s'introduirait, pour les conjoints, après la

(1) Cf. *Quinzaine religieuse de Gap*, 26 mars 1936.

célébration du mariage catholique, de se présenter au ministre du culte schismatique, sous prétexte d'obtenir ainsi les effets civils de leur mariage. La S. Congrégation du Saint-Office rappelle à nouveau que cette conduite est à réprouver. Il est d'ailleurs bien connu que l'acte civil français suffit à assurer les effets dont on prétend se préoccuper.

(De la *Semaine religieuse* du diocèse d'Aix.)

## Paroisses de binage

### Lettre de S. Exc. Mgr Piguet, évêque de Clermont (5. 4. 36) (1).

CHERS MESSIEURS,

**Augmentation du nombre des paroisses mises en binage** (2)

Nous avons et nous aurons de plus en plus dans notre diocèse des paroisses mises en binage.

De ce fait, vous connaissez la cause : c'est le nombre trop restreint des prêtres et la diminution progressive des effectifs à prévoir pendant quelques années encore, en raison de l'âge très élevé de Notre clergé, avant l'arrivée au sacerdoce des générations, désormais plus nombreuses, de nos séminaristes.

Par ailleurs, la décroissance de la population due à l'exode ou à la dénatalité de nos campagnes, l'absence ou la rareté des enfants pour les catéchismes dans certaines paroisses rurales, ne permettent pas d'immobiliser un prêtre dans des pays par trop infimes, tandis que la multiplicité des moyens de transport en commun ou particuliers facilite ces services de binage.

**Nécessité d'une organisation efficace.**

Mais vous comprendrez, chers Messieurs, qu'évêque et prêtres doivent s'ingénier pour assurer le meilleur service religieux possible à ces chères populations privées de la résidence d'un curé dans leurs paroisses et, dans ce but, il est opportun de mettre au point l'organisation la plus efficace pour assurer au mieux le service paroissial des paroisses de binage.

**Importance primordiale de l'enseignement religieux : prédications et catéchismes.**

Ce serait évidemment un préjugé de croire que la célébration de la messe dominicale suffit pour le service des âmes des paroisses en binage, ou même que c'est là le premier devoir du prêtre bineur. En réalité, ce qu'il y a de plus urgent, bien que les réclamations des paroissiens ne s'expriment pas d'ordinaire dans ce sens-là, c'est d'assurer l'enseignement chrétien par les catéchismes aux enfants, par des instructions au peuple. La première mission donnée par le Christ à ses apôtres a été celle d'enseigner : « *Euntes ergo docete omnes gentes.* Allez donc, enseignez toutes les nations » ; le premier devoir du prêtre est d'enseigner. « *Nos vero in oratione et ministerio verbi instantes erimus.* Nous (les apôtres) nous serons tout entiers à la prière et au ministère de la parole. » Le premier besoin de l'homme et du chrétien est d'avoir la foi, le second est de l'entretenir.

Si grave que soit le précepte de l'obligation de l'assistance à la messe dominicale, si bienfaisante que soit son exécution, il souffre des exceptions que la théologie énumère. Le précepte d'enseigner pour celui qui a charge d'âme et le devoir du fidèle de s'instruire de la religion ne souffrent pas d'exception. La foi est le fondement de toute vie chrétienne et tout ce qui a trait à la prédication, à la culture, à la défense, au développement de cette vertu dans l'âme du chrétien est primordial.

Voilà pourquoi Nous insistons tout particulièrement sur la grave obligation de l'enseignement religieux dans les paroisses de binage. Le soin des âmes dans ces paroisses n'est pas pour le prêtre qui en est chargé un service provisoire ou accessoire ; mais c'est une partie essentielle de son devoir d'état, et, comme il Nous a plu de le constater en maints endroits, c'est du même cœur paternel que le bon pasteur se donne aux âmes de sa paroisse de binage comme aux âmes de sa paroisse résidentielle.

**Situation canonique des prêtres bineurs.**

Du point de vue canonique, le prêtre qui dessert une paroisse en binage en est le vicaire économe. Or, aux termes du droit, le vicaire économe a, relativement à la charge des âmes, les mêmes droits et les mêmes devoirs que le curé ; il ne diffère de celui-ci que dans l'obligation de la résidence, l'inamovibilité et certaines restrictions de l'administration temporelle, qui ne changent rien en pratique dans la situation de nos paroisses. Lorsqu'un vicaire est chargé d'un service de binage, Nous entendons que son curé soit en fait responsable par devant Nous de l'administration spirituelle et temporelle de la paroisse desservie par son vicaire, qui demeure sous la dépendance de son curé dans le service de la paroisse de binage. Ainsi canoniquement le curé, même s'il ne dessert pas effectivement lui-même la paroisse de binage, en est le vicaire économe. Et son vicaire est dans cette paroisse de binage, comme dans la paroisse principale, vicaire coopérateur délégué *ad universalitatem causarum.*

Nous entendons qu'à partir de la promulgation de cette lettre, la situation canonique de toutes Nos paroisses de binage soit ainsi fixée et résolue en application des canons 472, 473, 475 du *Cod. I. C.*

**Situation matérielle.**

Au point de vue matériel, le service de binage est rétribué par une indemnité fixe de 800 francs pour les binages entiers, de 400 francs pour les demi-binages, de 200 francs pour les quarts de binage.

Lorsque ce service sera fait par le vicaire il appartiendra au curé de rétribuer son vicaire pour ses services dans la paroisse de binage, ce qui équivaudra pratiquement à lui remettre l'indemnité de binage.

**Règlement des services de binage.**

Dans chaque paroisse de binage, le desservant devra conserver un abonnement pour la paroisse à *la Semaine religieuse*, dont la collection annuelle sera tenue à jour.

La paroisse devra avoir sa Fabrique, avec ses budgets et comptes. La tenue des registres paroissiaux, l'entretien du matériel et des ornements d'église seront assurés avec le même soin que dans les paroisses résidentielles des curés.

Pour qu'un binage soit considéré comme entier, il doit comporter la célébration de la messe chaque

(1) *Sem. rel. Clermont* (11. 4. 36).
(2) Les sous-titres figurent dans *la Semaine religieuse.*

dimanche avec instruction, deux catéchismes par semaine faits par le prêtre bineur. Dans des cas spéciaux, avec l'autorisation de Mgr l'archidiacre, on pourrait admettre un seul catéchisme, à condition d'avoir une organisation de catéchistes volontaires.

Le demi-binage comporte une messe dominicale de tous les quinze jours avec instruction, un catéchisme par semaine fait par le prêtre et une organisation catéchistique confiée à des catéchistes volontaires.

Le quart de binage suppose une messe dominicale par mois et au moins deux catéchismes par mois faits par le prêtre bineur avec organisation de catéchistes volontaires.

Dans tous les cas, la confession régulière des enfants des catéchismes doit être assurée quatre fois l'an pour les petits enfants, tous les mois pour les enfants des deux années qui précèdent la Communion solennelle.

### Cumul des binages et des indemnités.

Comme Nous l'avons déjà annoncé précédemment, le cumul des binages entraîne le cumul des indemnités, de sorte qu'un prêtre qui a un binage entier plus un demi-binage en recevra les indemnités additionnées.

### Solution du problème des binages : meilleure organisation matérielle toujours perfectible, zèle pastoral.

Notre souci est grand, chers Messieurs, de vous faciliter à vous-mêmes les services de binage et de les rendre aussi satisfaisants que possible pour nos populations privées d'un prêtre résidant. C'est dans cette intention que Nous avons tout à la fois relevé l'indemnité de binage, décidé le cumul des indemnités avec le cumul des binages et créé une Caisse spéciale de frais d'automobile dans les services de binages.

Ces facilités matérielles s'imposent, et dans la mesure où Nous le pourrons, Nous les étendrons par la suite. Mais Nous n'ignorons pas que votre zèle sacerdotal est seul capable d'apporter la vraie solution à la question des binages. Cette pensée ne peut d'ailleurs qu'accroître Notre confiance dans la manière dont vous remplissez vos obligations de prêtres bineurs et dans le témoignage que vos paroissiens rendront à votre dévouement pastoral.

Veuillez agréer, chers Messieurs, l'assurance de mes sentiments affectueux et paternellement dévoués.

Clermont, le dimanche des Rameaux, 5 avril 1936.

† Gabriel,
*évêque de Clermont.*

## Inscription des actes de baptême sur les registres paroissiaux

### Communiqué de S. Exc. Mgr Chassagnon, évêque d'Autun (28. 3. 36) (1).

Dans sa réunion du 9 octobre 1935, la Commission permanente des cardinaux et archevêques de France s'est préoccupée de l'inscription des baptêmes des enfants nés dans des maternités ou des cliniques et baptisés, dans ces établissements par les aumôniers. Elle a reconnu qu'il était nécessaire d'inscrire ces baptêmes sur les registres de la paroisse des parents et, par conséquent, qu'il fallait les notifier immédiatement au curé.

Nous jugeons donc opportun d'ajouter quelques précisions à l'article 268 des statuts synodaux, qui sera désormais ainsi rédigé :

Tout ministre qui aurait conféré le baptême hors de la présence du propre curé doit en informer celui-ci dans le plus bref délai. Cette règle a son application lorsque l'enfant a été baptisé en dehors de la paroisse du domicile des parents ; elle s'impose particulièrement aux aumôniers des maternités et des hôpitaux, hormis le cas des enfants confiés à l'Assistance publique.

Les notifications reçues par les curés devront être inscrites parmi les actes de baptême, dans les registres paroissiaux.

† Hyacinthe,
*évêque d'Autun.*

## Honoraires de messes

### Communiqué de S. Exc. Mgr Marceillac, évêque de Pamiers (9. 4. 36) (1).

*Rappel opportun.* — 1° Les honoraires de messes dont on aurait la libre disposition ne peuvent être donnés qu'à des prêtres connus, méritant toute confiance ou recommandés par leur Ordinaire (can. 838).

2° La responsabilité de ceux qui donnent des honoraires de messes aux prêtres qui les sollicitent, n'est dégagée qu'autant que les garanties exigées par le canon 838 sont fidèlement respectées.

## Lecture de divers journaux

### Communiqué de S. Exc. Mgr Chassagnon, évêque d'Autun (21. 3. 36) (2).

Le dimanche 22 mars, MM. les curés doivent donner connaissance en chaire du communiqué relatif à la lecture de divers journaux. Ce communiqué a paru dans *la Semaine religieuse* du 29 mars 1930.

Pour éviter des recherches, nous reproduisons le texte qui doit être lu aux fidèles :

Considérant qu'une des principales obligations de la charge épiscopale est de veiller à la conservation de la foi et de la morale chrétiennes ;

Considérant que, parmi les moyens à employer à cet effet, les saints canons prescrivent la dénonciation aux fidèles, comme dangereux pour eux, des livres et écrits de toute nature, qui attaquent la religion catholique dans son enseignement dogmatique ou moral et dans sa hiérarchie ;

Considérant qu'au nombre de ces écrits manifestement hostiles à nos croyances figurent les journaux suivants : *le Progrès de Lyon, le Lyon Républicain, le Progrès de Saône-et-Loire, la Tribune Républicaine, l'Eclaireur du Mâconnais* et *l'Eclaireur du Charollais* ;

Nous rappelons les principes posés par les ordonnances du 8 janvier 1911 :

1° Devra être considéré comme coupable de péché grave tout fidèle qui, sans de très graves motifs, achètera, vendra ou lira habituellement ces journaux.

2° Ce péché, en ce qui concerne l'admission aux sacrements, sera traité par les confesseurs comme les autres

(1) Cf. *S. R. Autun*, 28. 3. 36

(1) Cf. *Semaine catholique de Pamiers*, 9. 4. 36.
(2) Cf. *Sem. rel. d'Autun*, 21. 3. 36.

péchés d'habitude, d'après les prescriptions générales de la théologie morale.

*N. B.* — Il importe de faire remarquer que ces défenses visent seulement certains journaux de la région. Mais les mêmes principes, évidemment, doivent être appliqués à tous les journaux de Paris ou de la province qui sont manifestement hostiles à la foi et à la morale chrétiennes.

## Manifestations antireligieuses

### Lettre de S. Exc. Mgr Le Senne, évêque de Beauvais (14. 3. 36) (1).

Permettez-moi de recourir à votre journal pour y insérer sans retard l'expression de la peine profonde que j'ai ressentie de la conférence donnée et de la pièce représentée samedi soir au théâtre de Beauvais et dimanche à celui de Méru.

La conférence a été faite par l'ex-abbé Claraz, sorti des rangs du clergé catholique.

La pièce a pour auteur M. André Lorulot et a pour titre *Mon Royaume n'est pas de ce monde.*

Cette séance était organisée, disent les feuilles d'invitation, par « la Société de libre pensée de l'Oise, en accord avec les groupements de gauche et d'extrême gauche ».

Les adversaires de nos croyances ont la liberté de les critiquer et d'essayer de les réfuter comme ils ont celle d'exposer leurs propres idées et de tâcher de les justifier.

Mais leur liberté est limitée par le *respect* que tous doivent à des idées nobles et belles, vingt fois séculaires, et qui forment le fonds de notre civilisation, ainsi qu'aux personnes qui les professent et qui, en y conformant leur conduite, honorent l'humanité par la dignité de leur vie.

Ridiculiser et bafouer publiquement ces croyances et ces personnes, c'est porter gravement atteinte à ce respect ; c'est, en plus, manquer à la justice, à la bonté, à l'honneur.

Or, c'est ce qu'on a fait samedi et dimanche. Pendant une heure l'ex-abbé Claraz a prêté aux prêtres demeurés fidèles à leur foi, à leur idéal et à leurs serments, les plus bas sentiments et a voulu jeter le ridicule sur des vérités devant lesquelles de tout temps comme aujourd'hui se sont inclinées les plus belles intelligences.

Au cours des représentations, entre autres scènes répugnantes, on a produit sur les planches un évêque dans les attitudes les plus socialement blessantes, les plus bouffonnes et les plus immorales.

Aussitôt que j'ai connu l'annonce de cette conférence et de cette pièce, dont je savais la teneur, j'ai fait demander aux autorités chargées de la police des mœurs à Beauvais de vouloir bien user des pouvoirs que la loi leur donne en cette occurrence.

On a reconnu le bien-fondé de ma demande ; on a même proposé de demander la suppression des passages les plus scabreux ; on a jugé ne pas pouvoir aller plus loin.

Je m'en suis tenu là avant la séance. J'étais convaincu qu'il n'était pas besoin de prévenir contre un pareil spectacle les catholiques et les personnes qui n'aiment ni la diffamation ni le scandale, et que l'annonce seule de ce qu'il leur promettait suffirait à les en détourner. Cette confiance s'est trouvée heureusement justifiée.

Malheureusement d'autres personnes, parmi lesquelles on comptait même des enfants, s'y sont rendues en grand nombre, et ont applaudi conférencier et acteurs.

Je manquerais gravement à mon devoir d'évêque si je ne blâmais pas sévèrement de pareils procédés et ne les dénonçais pas à la réprobation de tous les honnêtes gens, quelles que soient leurs opinions et leurs croyances ; je manquerais également à mon devoir de Français et de patriote si je ne m'élevais pas contre ces appels à la haine et ces excitations à la division entre concitoyens au moment où nos périls extérieurs, aussi graves que ceux de 1914, réclament la réconciliation et l'union de tous les Français.

† Eug. Le Senne,
*év. de Beauvais.*

(1) La *Semaine religieuse de Beauvais* (14. 3. 36) fait précéder le texte de cette lettre des lignes suivantes : « Les manifestations antireligieuses organisées à Beauvais et à Méru le 7 et le 8 mars appelaient une protestation que le chef vigilant du diocèse, S. Exc. Mgr Le Senne, a formulée dans la lettre suivante adressée à *la Tribune de l'Oise* et qui sera pour la conscience du clergé et des fidèles un soulagement et une consolation. »

## ÉPHÉMÉRIDES

### Vendredi 1er mai 1936.

France. — Journée calme et sans incident notable.

Allemagne. — De grandes manifestations célèbrent la fête de la jeunesse et du travail.

— *Berlin :* Au Lustgarten, le Führer-chancelier assiste au grand défilé des organisations nationalsocialistes, de l'armée et du Front du travail et, dans son discours, célèbre l'union des Allemands et insiste sur la volonté de paix du peuple, paix à l'intérieur et paix à l'extérieur.

— Ordonnance du maréchal von Blomberg, min. de la Guerre, interdisant à tous les soldats et à tous les fonctionnaires militaires de pénétrer en uniforme dans une zone de cinq kilomètres le long des frontières française, belge et tchèque, excepté pour la région où le Rhin constitue la frontière française.

Canada. — *Montréal :* Mort d'Oscar Dufresne, né à la Pointe-du-Lac, prés. du Conseil d'administration du *Devoir* de Montréal depuis vingt ans, un des organisateurs des Cercles des jeunesses naturalistes et de la Société canadienne d'opérette, anc. membre du Conseil d'administration de l'Institut Bruchesi, et de l'United Securities, président de la Dufresne et Locke, de la Dufresne Construction, de la Librairie Beauchemin, de la Slater Shoe, membre du bureau d'administration de la Banque provinciale et du Sun Trust.

Espagne. — Grève générale de la marine marchande (1er-5 mai) ; les armateurs acceptent les revendications des marins et le principe de la journée de huit heures.

— *Madrid :* Fête nationale du travail ; immense cortège des jeunesses communistes et socialistes des deux sexes.

Inde. — Un cyclone ravage la côte d'Arakan, en Birmanie ; une centaine de morts.

Lituanie. — *Kaunas :* Le gouvernement nomme M. Schumskis commissaire spécial pour les arrondissements d'Alytus, Seinai, Mariampol, Vilkaviskis et Sakiai, chargé de réprimer les manifestations paysannes et de combattre les menées antigouvernementales.

Palestine. — *Caïffa :* Manifestation arabe dispersée par la police ; un mort, plusieurs blessés.

— *Jérusalem :* Le Comité suprême national arabe adresse à Sir Arthur Wauchope, haut commissaire britannique, un *ultimatum* déclarant qu'à moins d'un arrêt complet de l'immigration juive le Comité refusera d'entamer aucune négociation ou de retirer les ordres de grève ou de désobéissance civile.

### Samedi 2 mai.

[F]RANCE. — *Rouen :* Mgr André du Bois de La Ville-[rab]el, archevêque de Rouen depuis le 16. 12. 20, est [dép]osé par le Saint-Office ; Mgr Jean Chollet, archev. de [C]ambrai, est nommé administrateur apostol. du diocèse [par] la S. C. Consistoriale.

[A]LLEMAGNE. — Appel des évêques catholiques à la jeu[ne]sse catholique du Reich ; ils demandent aux jeunes de [fu]ir des organisations où leur foi est menacée et se [ré]signent de voir les liens de la décence dissous et les [dig]nitaires de l'Eglise honnis par la parole et par l'image.

[A]UTRICHE. — *Vienne :* Le gouvernement remet aux gou[ver]nements anglais, français, italien, allemand, polonais, [tch]écoslovaque, hongrois, yougoslave, roumain, bulgare, [gre]c et suisse, un mémorandum destiné à dissiper les [obj]ections formulées à la suite de l'établissement du « ser[vic]e public obligatoire ».

[C]HINE. — *Nankin :* Le Yuan législatif adopte le texte [rev]isé de la Constitution chinoise qui sera promulguée [le 5] mai.

[E]GYPTE. — Elections législatives ; succès du Wafd.

[E]SPAGNE. — *Madrid :* Démission de M. Amos Salvador, [mi]n. de l'Intérieur.

[E]THIOPIE. — *Addis-Abeba :* Le négus, Haïlé Sélassié, [qui]tte sa capitale avec sa famille et sa suite et se réfugie à [Dji]bouti ; des bandes d'émeutiers pillent et incendient la [vill]e ; plus de 500 Ethiopiens et 14 Européens sont tués ; [les] légations étrangères sont assiégées, celle de la Turquie [est] pillée et incendiée ; la majeure partie de la ville est [inc]endiée.

[M]AN-TCHÉOU-KOUO. — Dix soldats soviétiques pénètrent [en] territoire mandchou, près de Michan, et emmènent [deu]x paysans ; protestation auprès de l'U. R. S. S. le 8 mai.

### Dimanche 3 mai.

[S]AINT-SIÈGE. — Lecture du décret proclamant l'héroïcité [des] vertus de la vénérable Maria Domenica Mazzarello, co[fon]datrice de l'Institut des Sœurs de Marie-Auxiliatrice, née [à] Mornese, diocèse de Acqui, le 9. 5. 1837, morte à Nizza [Mo]nferrato le 14. 5. 1881.

[F]RANCE. — D. (min. Marine) nommant le contre-amiral [É.] H.-D. Muselier commandant de la marine en Tunisie [et] du secteur de défense de Bizerte (*J. O.*, 6. 5. 36). — [Sc]rutin de ballottage dans 433 circonscriptions, le Front [po]pulaire l'emporte, surtout aux dépens des radicaux-socia[lis]tes ; la Chambre comptera 72 communistes, 10 commu[nis]tes dissidents, 146 S. F. I. O. et 116 radicaux-socialistes. — *Paris :* Installation rue Saint-Dominique et bénédic[tio]n de la nouvelle ambassade de Pologne.

[B]ELGIQUE. — *Anvers :* Le *Mercator*, navire-école de la [ma]rine marchande belge, ramène le corps du P. Joseph [Da]mien de Veuster, l'apôtre des lépreux, de la Congré[gat]ion du Sacré-Cœur (Picpus), né à Tremeloo, près de [Lo]uvain, le 3. 1. 1840, mort à Molokaï le 15. 4. 1889 ; le [roi] Léopold III, le gouvernement, tous les évêques de [Be]lgique et les délégués de la nation accueillent la dépouille [de] l'apôtre ; le 4 mai, le corps du P. Damien est déposé [da]ns la crypte de la chapelle du Sacré-Cœur à Louvain.

### Lundi 4 mai.

ALLEMAGNE. — *Gœrlitz :* Mort du colonel-général Ludwig [vo]n Falkenhausen, né le 13. 9. 44, entra dans l'armée [en] 1862, prit sa retraite en 1902 pour reprendre du ser[vic]e en août 1914, chargé du commandement des régions [côt]ières en Allemagne, 1916 ; gouverneur général de Bel[giq]ue de mars 1917 à novembre 1918 ; auteur de *Grosser [Kr]ieg der Jetztzeit ; Ausbilding für den Krieg.*

ESPAGNE. — A Madrid, la populace du Front populaire [in]cendie l'église de la Vierge-aux-Anges, la chapelle Del[ic]ar, deux écoles tenues par des religieuses, et cinq [co]uvents.

ETHIOPIE — Les forces italiennes occupent Debra-[T]ehan.

ITALIE. — *Rome :* M. B. Mussolini proclame l'« Aduna'a » [gé]nérale et invite le peuple à se rassembler au premier [sig]nal pour apprendre la victoire finale des troupes ita[lie]nnes en Ethiopie.

JAPON. — *Tokio :* Le Mikado inaugure la 69e session [ext]raordinaire de la Diète : il regrette les récents soulève[me]nts militaires et espère que tous ses sujets coopéreront [déso]rmais au développement de la prospérité nationale.

LITUANIE. — *Kaunas :* Le Conseil de guerre condamne aux travaux forcés à temps quatorze membres d'une organisation clandestine terroriste accusée de tentative de coup d'Etat dans le dessein de renverser le gouvernement.

PARAGUAY. — *Assomption :* Le gouvernement libérera par échelons 18 000 prisonniers boliviens ; la Bolivie, de son côté, rapatriera 2 555 prisonniers paraguayens.

SOMALIE FRANÇAISE. — *Djibouti :* Départ du négus Haïlé Sélassié, de sa famille et de sa suite, à bord du croiseur anglais *Enterprise*.

TCHÉCOSLOVAQUIE. — *Prague :* Deuxième Congrès internat. de la radiodiffusion catholique (4-7 mai) ; quinze nations sont représentées ; conférences sur le rôle moral de la radio dans le monde, la radio, le moyen d'expression le plus caractéristique du XXe siècle, les catholiques et les problèmes de la radio, la radio et la science, la radio et les missions, l'apport catholique dans la radiodiffusion.

YOUGOSLAVIE. — *Belgrade :* Conférence du Conseil permanent de l'Entente balkanique (Yougoslavie, Roumanie, Turquie et Grèce) (4-6 mai), sous la présid. de M. Rustu Aras ; les questions traitées ont trouvé la solution que commandent l'esprit national des quatre pays, la sécurité balkanique et le maintien de la paix générale ; la Grèce précise sa position vis-à-vis du pacte balkanique dans le sens d'un accroissement de solidarité ; la politique de l'entente est basée sur l'intangibilité des frontières actuelles et le respect de la sécurité, et le Conseil envisage les moyens les plus efficaces pour en assurer la stricte application dans les Balkans.

### Mardi 5 mai.

FRANCE. — *Strasbourg :* Signat. par les membres de la Commission internat. du Rhin (Suisse, Belgique, France, Allemagne, Italie ; La Hollande exceptée) d'un *modus vivendi* au sujet de la navigation sur ce fleuve.

CHINE. — *Nankin :* Promulgation de la nouvelle Constitution qui comporte huit chapitres et 148 articles ; le texte présenté est la septième refonte du projet d'octobre 1934, il établit cinq Yuans, prévoit la convocation d'une Assemblée nationale tous les trois ans avec la possibilité de sessions extraordinaires, les députés sont nommés pour six ans au suffrage universel, le président de la République est nommé pour six ans par l'Assemblée nationale ; en cas de crise le président peut promulguer des décrets qui lui seraient suggérés par le Conseil exécutif.

EGYPTE. — *Le Caire :* Décret nommant héritier présomptif de la couronne le prince Mohamed Aly, âgé de 60 ans, neveu de l'anc. roi Fouad Ier.

ETHIOPIE. — *Addis-Abeba :* Le maréchal Pietro Badoglio fait son entrée dans la ville à la tête d'une colonne motorisée de 25 000 hommes.

— *Djidjiga :* Le général Rodolfo Graziani occupe la ville.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Le roi Edouard VIII reçoit les ambassadeurs et ministres accrédités pour la remise de leurs nouvelles lettres de créance.

ITALIE. — *Rome :* « Adunata » générale ; M. B. Mussolini déclare : la guerre est finie, l'Ethiopie est italienne. La ville célèbre avec allégresse la victoire décisive. — Tout le pays pavoise les 6, 7 et 8 mai.

JAPON. — *Tokio :* Le min. des Finances porte le prix légal du gramme d'or de 3 yens 09 à 3 yens 50.

LITUANIE. — *Kaunas :* Le gouvernement adopte la loi sur les élections législatives : système proportionnel de vote universel, égal, direct et secret.

### Mercredi 6 mai.

FRANCE. — *Ollioules :* Mort du contre-amiral Pierre-Hippolyte-Ernest-Adrien Bellanger, né à Toulon le 21. 10. 1837, entré en service en 1855, commandant des canonniers de la flotte au fort de Montrouge en 1870, commanda la frégate cuirassée *Guyenne*, chargé de mission en Chine, fit partie de l'expédition de Massaouah, contre-amiral, 5. 12. 96, major général à Toulon, puis chef de l'état-major de l'amiral de La Jaille, dans la réserve en 1899.

— *Paris :* La Banque de France élève le taux de son escompte de 5 à 6 %. — Le prix annuel de 1 000 dollars de la fondation Ralph Beaver Strassburger est attribué à Mme Arlette Fernand Gregh pour son essai *Vertige de New-York*. — Mort d'Albert Dalimier, né à Bordeaux le 20. 2. 75, avocat à la Cour d'appel de Paris, député de Corbeil, 1906-19 et 1924-34, radical-socialiste, sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, 1914-17, min. du Travail, 1932-33,

min. des Colonies, 1933, démissionna le 8. 1. 34, compromis dans l'affaire du Crédit municipal de Bayonne.

ALLEMAGNE. — *Berlin* : Le min. de l'Instr. publ. du Reich décide qu'à partir du début de l'année scolaire 1937 la langue anglaise sera obligatoirement enseignée comme première langue étrangère dans les établissements d'instruction secondaire.

EGYPTE. — *Le Caire* : Réception enthousiaste du nouveau souverain Farouk Ier, venant de Londres.

ESPAGNE. — Grève générale d'une durée indéterminée à Cadix, et grève générale de vingt-quatre heures à Valladolid, en signe de protestation contre les méthodes des autorités.

ETATS-UNIS. — *Washington* : Signat. d'un accord commercial entre les Etats-Unis et la France.

ETHIOPIE. — *Addis-Abeba* : Le major Giuseppe Bottaï est nommé gouverneur civil de la ville.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres* : A la Chambre des communes, M. Anthony Eden, min. des Aff. étrangères, proclame le grave échec de la S. D. N. au sujet du conflit italo-éthiopien. — M. J. H. Thomas, min. des Colonies, déclare que le gouvernement anglais ne peut ordonner l'arrêt de l'immigration juive en Palestine, exigé par les Arabes pour cesser la grève.

— *Peckham* (faubourg de Londres) : M. Silkin, travailliste, est élu député par 13 007 voix contre 12 907 à M. Harrey, conservateur, en remplacement du vicomte Borodale, qui entre à la Chambre des Lords avec le titre de comte Beatty.

IRAK. — La révolte qui avait éclaté le 30 avril dans la région de Kubeitha (cours moyen de l'Euphrate) est maîtrisée.

ITALIE. — *Lanusei* : Mort de Mgr Giuseppe Miglior, né à Cagliari le 24. 8. 75, vicaire général, prélat de Sa Sainteté, 29. 10 21, élu év. de L'Ogliastra, 15. 7. 27.

POLOGNE. — *Varsovie* : Le gouvernement dénonce la convention commerciale franco-polonaise du 9. 12. 24.

SUISSE. — *Berne* : Le Dr Hans Wesemann, espion allemand qui procéda le 9. 3. 35 à l'enlèvement en Suisse de l'émigrant allemand Berthold Jacob, est condamné à trois ans de pénitencier, sous déduction de la prison préventive depuis le 20. 3. 35.

YOUGOSLAVIE. — *Belgrade* : Conférence des ministres des Aff. étrangères de la Petite Entente (Yougoslavie, Tchécoslovaquie, Roumanie) (6-8 mai) ; la Petite Entente reste fidèle à la S. D. N., demande le respect des traités, le maintien de l'indépendance de l'Autriche, est opposée à une restauration des Habsbourg, adhère au principe de la collaboration économique avec le bloc de Rome et avec l'Allemagne.

**Jeudi 7 mai.**

FRANCE. — D. (prés. du Conseil) portant réglementation du contrôle cinématographique (*J. O.*, 8. 5. 36).

— *Orléans* : Fêtes du 507e anniversaire de la délivrance de la ville par Jeanne d'Arc (7-8 mai).

— *Paris* : M. Etienne de Nalèche, directeur du *Journal des Débats*, est élu prés. du Syndicat de la presse parisienne ; M. Léon Bailby, directeur du *Jour*, et René Baschet, directeur de *l'Illustration*, sont nommés présidents d'honneur.

— *Saint-Benoît-sur-Loire* : Consécration des autels de la basilique sous la présid. de S. Em. le card. Baudrillart.

AUTRICHE. — *Vienne* : Arrestat. du directeur adjoint de la Compagnie d'assurance « Le Phœnix », M. Friedrich Grübel, soupçonné d'avoir fait disparaître des documents compromettants.

EGYPTE. — Elections sénatoriales ; les wafdistes obtiennent une proportion d'environ 80 % des sièges.

— *Le Caire* : Signat., entre l'Egypte et l'Arabie saoudite, d'un traité par lequel chacun des deux pays reconnaît le régime de l'autre et promet d'échanger avec lui des représentants diplomatiques et consulaires.

ESTONIE. — *Tallinn* : Quatrième conférence des min. des Aff. étr. des Etats baltes (7-9 mai) ; décident d'appuyer toute proposition susceptible d'accroître le prestige et l'influence de la S. D. N., croient fermement aux principes fondamentaux de la S. D. N., mais jugent qu'une réforme de la Ligue est nécessaire, sont partisans du système général de sécurité collective, mais ne rejettent pas l'idée d'une sécurité régionale établie dans le cadre de la S. D. N., soutiendront le principe que toute décision relative à un Etat ne pourra être prise sans sa participation et son consentement.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres* : Le gouvernement remettre à M. de Neurath le questionnaire britanni relatif aux éclaircissements sur les récentes propositi de paix du chancelier A. Hitler ; il formule dix qu tions : le Reich se considère-t-il en état de conclure traités véritables, est-il résolument favorable à des pa de non-agression, même à l'Est, est-il décidé à la n ingérence dans les affaires intérieures des Etats voisi est-il prêt à un accord régional de limitation des for aériennes, rentrera-t-il éventuellement dans la S. D. N., ...

MEXIQUE. — *Mexico* : Promulgat. du traité d'arbitr et de conciliat. conclu à Rio de Janeiro en 1933 en l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Paraguay, l'Uruguay le Mexique.

POLOGNE. — *Varsovie* : Décret instituant le contrôle échanges commerciaux avec l'étranger.

UNION SUD-AFRICAINE. — *Le Cap* : Mrs Amy Mollison, avait quitté Gravesend le 4 mai, bat le record Londres-... par trois jours, 6 heures, 26 minutes.

**Vendredi 8 mai.**

FRANCE. — *Ciboure* : Mort de Louis de Meurville, de 91 ans, collaborateur au *Clairon*, à la *Gazette de Fran* critique littéraire au *Gaulois* pendant quarante ans, di teur du *Triboulet*, collaborateur au *Figaro*, au *Corresp dant* ; auteur de *Blancos y negros* ; *La cité future*, ...

— *Paris* : M. Albert Sarraut expose à MM. Léon Bl et E. Daladier la situation économique et financière.

ALLEMAGNE. — *Munich* : Mort du Dr Oswald Spleng né à Blankenburg, le 29. 5. 80, études à Munich e Berlin, quitta l'enseignement secondaire en 1911 et s'éta à Munich ; publia en 1918 le premier volume d'une s de philosophie de l'histoire contemporaine : *Untergang Abendlandes*, traduit en beaucoup d'autres langues ; aut également de *Preussentum und Sozialismus*, 1920 ; *Neu des deutschen Reiches*, 1924 ; *Der Mensch und die Techn* 1929 ; *Jahre der Entscheidung*, 1933.

BELGIQUE. — *Bruxelles* : Mort de l'auteur dramati Paul Spaak, né à Ixelles en 1870, co-directeur du thé royal de la Monnaie, membre de l'Académie royale langue et de littérature française, 19. 8. 20 ; auteur *Kaatje*, 1908 ; *Diadesté* ; *La Madone et la dixième journ Camille* ; *Le Louez-Dieu* ; *Malgré ceux qui tombent* ; *dus et Josina* ; *Un songe d'une nuit d'été* ; *Jean Lem des Belges* ; *Voyages vers mon pays*.

— *Rhisnes* : Mort du baron Eugène de Mévius, de 80 ans, conseiller provincial d'Eghezée, 1884, p du Conseil provincial de Namur, 1908, sénateur de Nam 1910, prés. de la Commission sénatoriale des Finances.

CHINE. — *Nankin* : Décret du min. de l'Instr. publ instituant l'enseignement primaire gratuit dans toutes écoles gouvernementales, créant des bourses seconda universitaires pour les étudiants indigents et imposant écoles privées, aux lycées et aux Universités de prem des élèves non payants dans la proportion respective 40 %, 15 % et 10 %.

CUBA. — *La Havane* : Les deux Chambres réunies p clament M. Miguel Mariano Gomez président de la Ré blique et M. Laredobru vice-président ; l'installation président aura lieu le 20 mai.

EGYPTE. — *Le Caire* : Farouk Ier est proclamé d'Egypte par le Congrès égyptien ; le prince Mohamed héritier du trône, Aziz Izzet pacha, anc. min. des étr., et Cherif Sabry pacha, oncle du roi Farouk, sont d gnés comme régents par le Parlement, qui refuse de conformer au choix du roi Fouad Ier. — Décret stipul que désormais aucune fonction publique, civile ou milita ne pourrait être attribuée à un ressortissant étranger, à titre exceptionnel, auquel cas l'engagement ne dépass pas cinq ans.

ESPAGNE. — Arrestat. de nombreux « fascistes » d tout le pays.

ETHIOPIE. — *Harrar* : Les colonnes motorisées du gé ral Graziani occupent la ville.

— *Socota* : Le ras Seyoum fait sa soumission.

LETTONIE. — *Riga* : Le gouvernement décide la créat d'une Chambre du travail qui assumera la défense besoins et des droits des salariés, devra relever leur niv de vie aux points de vue social, économique et cult et dirigera l'activité des syndicats.

PALESTINE. — *Jérusalem* : Arrivée du négus Haïlé Séla et des membres de la famille impériale.

POLOGNE. — *Varsovie* : Démission de M. Adam K

prés. de la Banque de Pologne ; il est remplacé le 15 mai par le vice-maréchal de la Diète, M. Ladislas Birka.

### Samedi 9 mai.

SAINT-SIÈGE. — Le Dr Luis de Zulueta y Escolano, ambass. d'Espagne, présente ses lettres de créance à S. S. Pie XI.

FRANCE. — *Paris :* Lettre du parti communiste au Conseil national du parti socialiste pour l'unité de la classe ouvrière et pour le triomphe d'une politique conforme aux intérêts du peuple.

EGYPTE. — *Le Caire :* Démission du Cabinet Aly Maher pacha.

ETATS-UNIS. — *Lakehurst :* Le dirigeable allemand *Maréchal-Hindenburg* effectue le raid Friedrichshaffen-New-York en soixante et une heures cinquante-trois minutes.

ETHIOPIE. — Les forces italiennes d'Erythrée et de Somalie opèrent leur jonction à Dire-Daoua, sur la voie ferrée Djibouti-Abeba.

GRÈCE. — *Salonique :* La grève des manufactures privées de tabac, commencée le 29 avril, dégénère en émeute ; collision entre les grévistes et la police ; 30 morts, 100 blessés ; l'état de siège est déclaré ; fin de la grève le 12 mai après accord entre les patrons et les ouvriers.

ITALIE. — *Rome :* Le Grand Conseil fasciste approuve les décrets proclamant Victor-Emmanuel III empereur héréditaire d'Ethiopie, et nommant le maréchal Pietro Badoglio gouverneur d'Ethiopie avec le titre de vice-roi ; le général Rodolfo Graziani est élevé au rang de maréchal ; du balcon du palais de Venise parmi les démonstrations enthousiastes d'une foule immense, M. B. Mussolini annonce ces décisions et proclame la fondation du nouvel Empire romain.

SUISSE. — *Genève :* Réunion des représentants des Etats « neutres » (Norvège, Suède, Finlande, Danemark, Hollande, Suisse et Espagne) (9-10 mai) ; réaffirment leur attachement à l'œuvre de la S. D. N. et procèdent à un échange de vues sur les conséquences des événements actuels pour l'organisation et le fonctionnement de la S. D. N.

### Dimanche 10 mai.

FRANCE. — Fête nationale de sainte Jeanne d'Arc.

— *Paris :* Le Conseil national S. F. I. O. décide que désormais ses représentants sont qualifiés pour assumer les responsabilités du pouvoir, mandate le bureau de la Commission administrative du parti et M. Léon Blum pour se mettre dès aujourd'hui en rapport avec la C. G. T., les communistes, l'union socialiste et les radicaux ; discours de M. Léon Blum, qui promet des mesures immédiates contre le fascisme et les auxiliaires secrets du fascisme, et l'épuration républicaine de la haute administration ; il se proclame résolument hostile à la dévaluation du franc.

ALLEMAGNE. — « Journée des mères allemandes ».

AUTRICHE. — *Vienne :* Manifestation d'Heimwehren vien noises partisans de l'anc. vice-chancelier Emil Fey, contre le gouvernement et contre la formation paramilitaire « Freiheitsbund », organisation chrétienne sociale ouvrière, dont le chef est M. Kunschak.

EGYPTE. — *Le Caire :* Nahas pacha constitue un ministère entièrement wafdiste.

ESPAGNE. — *Madrid :* M. Manuel Azana y Diaz est élu président de la République par 754 voix sur 864 votants ; M. Augusto Barcia forme le Cabinet provisoire. — Décret annulant les dispositions gouvernementales prises en vertu de la loi du 2. 1. 35 qui suspendaient provisoirement l'application du statut d'autonomie de la région catalane.

POLOGNE. — *Varsovie :* Le Conseil suprême du parti socialiste se prononce pour une collaboration étroite avec le parti populiste : pacte de non-agression entre les deux partis, lutte contre le parti communiste, amnistie politique complète, suppression du camp de concentration, dissolution du Parlement et nouvelles élections, collaborat. de la Pologne avec les démocraties occidentales.

PORTUGAL. — *Lisbonne :* Décret établissant que des garanties d'ordre moral seront exigées à l'avenir de ceux qui voudront publier de nouveaux journaux.

### Lundi 11 mai.

SAINT-SIÈGE. — Audience d'un pèlerinage hongrois, conduit par le cardinal-primat de Hongrie, S. Em. J.-G. Serèdi; S. S. Pie XI flétrit le communisme qui menace tout et tous, le sanctuaire de la famille, l'Etat et la société, et condamne les complices conscients ou inconscients du bolchevisme.

FRANCE. — D. (min. Aff. étr.) portant mise en applicat. de l'accord commercial conclu le 6. 5. 36 entre la République française et les Etats-Unis d'Amérique (*J. O.*, 13. 5. 36).

— *Paris :* La Commission administrative du parti S. F. I. O. demande aux communistes de collaborer au gouvernement et sollicite le concours de la C. G. T. — Session du Comité exécutif de l'Internationale des mineurs, sous la présidence de M. Pierre Vigne ; il réclame la journée de six heures.

ALLEMAGNE. — *Passau :* Mort de Mgr baron Sigismond-Félix Ow-Felldorf, né à Berchtesgaden le 18. 10. 55, docteur en théologie, élu év. tit. d'Aréthuse et auxiliaire de Ratisbonne, 8. 1. 1902, transféré à Passau, 18. 10. 1906.

EGYPTE. — *Le Caire :* Le Conseil de régence élit le prince Mohamed Ali président de la régence.

ESPAGNE. — *Madrid :* Aux Cortès, cérémonie de la « promesse » de M. Manuel Azana, nouveau prés. de la République ; démission du ministère provisoire Augusto Barcia.

PORTUGAL. — *Lisbonne :* Le Dr A. de Oliveira Salazar, prés. du Conseil, prend le portefeuille de la Guerre, laissé vacant par la démission du colonel Passos e Sousa.

SUISSE. — *Genève :* 92e session du Conseil S. D. N., sous la présid. de M. Anthony Eden ; étudie le conflit italo-éthiopien ; le baron P. Aloisi, représentant de l'Italie, quitte la séance pour protester contre la présence de M. Wolde Myriam, représentant de l'Ethiopie ; M. A. Eden fait néanmoins maintenir la question italo-éthiopienne à l'ordre du jour du Conseil, qui l'examinera le 12 mai et renverra la discussion à la session de juin. — Remise au secrétariat S. D. N. du mémoire italien daté du 30. 4. 36 sur l'emploi de balles dum-dum par les Ethiopiens. — Le secrétaire général de la S. D. N. reçoit un télégramme du négus Haïlé Sélassié, qui déclare avoir pris la route de l'étranger pour éviter l'extermination de son peuple et demande à la S. D. N. d'assurer le respect du pacte et de ne pas reconnaître des extensions territoriales dues au recours illégal à la force.

TCHÉCOSLOVAQUIE. — Elections partielles aux Conseils de districts dans six districts de Bohême ; légère avance des communistes au détriment des partis socialistes gouvernementaux.

TURQUIE. — *Ankara :* M. Rustu Aras, min. des Aff. étr., pressent les Puissances signataires du traité de Lausanne du 24. 7. 23 en vue d'une conférence spéciale qui pourrait se réunir le 25 juin à Montreux pour étudier la revision des clauses du traité relatives à la démilitarisation des Détroits.

### Mardi 12 mai.

SAINT-SIÈGE. — S. S. Pie XI inaugure l'Exposition mondiale de la presse catholique et répond à l'hommage du comte Dalla Torre en donnant aux journalistes catholiques les directives pour le bien de l'humanité, le service de l'Eglise et la cause de la paix ; il déplore l'absence de la Russie et de l'Allemagne et condamne de nouveau le communisme.

FRANCE. — *Chambéry :* Mort de Mgr Dominique Castellan, né à Roquevaire, dioc. de Marseille, le 4. 8. 56, curé de Montredon, vicaire général, 1897 ; élu év. de Digne, 13. 7. 1906, promu archev. de Chambéry, 26. 5. 15.

— *Paris :* La Confédération nationale des anc. combattants et victimes de la guerre, dont M. Georges Rivollet est le secrétaire général, adresse un message à toutes les sociétés d'anc. combattants allemands leur demandant de faire dans leur pays l'effort qu'eux-mêmes poursuivent en France pour arriver enfin à la paix par une compréhension réciproque. — Mort de l'avocat Henri-Robert, né à Paris le 4. 9. 63, avocat à la Cour d'appel, membre du Conseil de l'Ordre, 1912, bâtonnier, 1913-19, président du Conseil juridique de la Société des gens de lettres, avocat de la Société des auteurs, de la Ville de Paris, de la Comédie-Française, de l'Opéra-Comique, de l'Assoc. des artistes dramatiques, membre de l'Acad. fr., 15. 11. 23 ; causes célèbres plaidées : Affaires Chambige, Géomay, lieutenant Anastay, Gabrielle Bompard, Waché de Roo, la Mérelli, reddition de Maubeuge ; auteur de *L'effort de Paris*, 1917 ; *Nos raisons de croire, France-Amérique*, 1918 ; *Le maréchal Foch*, 1919 ; *Les grands procès de l'Histoire*, 1921-1928 ; *L'Avocat*, 1924 ; *Le palais de justice*,

1927 ; *Malesherbes*, 1928 ; *Un avocat en 1830*, 1928 ; *Louis XVI*, 1929 ; *Le Palais et la ville*, 1930.

ALLEMAGNE. — *Bonn :* Le procès intenté à 74 personnes accusées de tentative de complot contre la sûreté de l'Etat se termine par la condamnation de 48 d'entre elles à des peines de réclusion allant de un an et trois mois à huit ans, et de 15 autres à des peines d'emprisonnement allant de un an et trois mois à deux ans.

BRÉSIL. — *Rio de Janeiro :* Le Sénat décide d'insérer dans les *Annales* les paroles de S. S. Pie XI condamnant le communisme le 11 mai.

CHINE. — *Changhaï :* Mort de Hou-Han-Min, chef du parti national chinois, collaborateur de Sun-Yat-Sen depuis 1911, généralissime des troupes révolutionnaires lors de la création de la République indépendante de Canton, 1922-23 ; vaincu par Wang-Ching-Wei, il dut s'expatrier en Russie et en Europe jusqu'en 1929, fut à la tête des révoltes successives du Kouang-Toung et du Kouang-Si.

ESPAGNE. — *Alora :* Des groupes d'extrémistes mettent quatre églises à sac et chassent les Sœurs de la Conception de leur couvent.

ETHIOPIE. — *Addis-Abeba :* Le maréchal Pietro Badoglio, vice-roi d'Ethiopie, passe ses troupes en revue. — La banque impériale est contrainte de fermer ses guichets et sera remplacée par la banque d'Italie. — Les autorités italiennes ordonnent au personnel de l'ambulance britannique de quitter le pays.

GRANDE-BRETAGNE. — *Leeds :* Mort de Mgr Joseph-Robert Cowgill, né à Broughton in Aredale le 23. 2. 60, vicaire général et chanoine, élu év. tit. d'Olena et coadjuteur de l'évêque de Leeds, 26. 9. 1905, év. de Leeds, 7. 6. 11.

ITALIE. — *Rome :* Le gouvernement notifie aux différentes Puissances le texte du décret du 9 mai sur l'annexion de l'Ethiopie.

POLOGNE. — Grève des maçons à Lwow, à Poznan et à Cracovie.

SUISSE. — *Genève :* Sur la proposition de M. Anthony Eden, le Conseil S. D. N. adopte à l'unanimité, moins l'abstention du Chili, une résolution ajournant au 16 juin l'étude du problème éthiopien et maintenant les sanctions jusqu'à cette date. — M. Rivas Vicuna, représentant du Chili, remet au Secrétariat S. D. N. une requête de son gouvernement demandant la levée des sanctions contre l'Italie. — Sur ordre télégraphique de M. B. Mussolini, le baron P. Aloisi et la délégation italienne quittent Genève. — Réunion des représentants des Puissances signataires du traité de Locarno, moins l'Italie (Angleterre, France, Belgique) pour discuter de la remilitarisation de la Rhénanie ; ils décident d'entrer en contact dès que la réponse de l'Allemagne aura été reçue.

### Mercredi 13 mai.

FRANCE. — *Paris :* Le bureau du parti radical et radical-soc. accepte à l'unanimité le principe de la participation au prochain gouvernement de Front populaire.

ESPAGNE. — M. Casares Quiroga forme le nouveau Cabinet.

GRÈCE. — Grève générale décrétée par la C. G. T. et la C. G. T. U., s'étendant à l'industrie, au bâtiment, aux restaurants et aux cafés.

PALESTINE. — *Jérusalem :* Assassinat de deux Juifs, dont un rabbin, dans le vieux quartier juif de la ville ; 600 arrestations ; l'état d'alarme est proclamé.

PARAGUAY. — *Assomption :* Soulèvement communiste, aussitôt réprimé, contre le gouvernement révolutionnaire du colonel Rafael Franco.

POLOGNE. — *Varsovie :* Décret adaptant la haute organisation militaire du pays à la nouvelle constitution.

RUSSIE. — Près de Novokievsk, trois groupes de Japonais ouvrent le feu sur les gardes-frontière soviétiques.

SUISSE. — *Genève :* Le Conseil S. D. N. s'occupe de la question de la composition du Conseil, prend acte de divers rapports sur les travaux du Comité financier, sur la constitution et le fonctionnement des Commissions de la S. D. N., déclare close la question des minorités en Albanie, le gouvernement albanais ayant promulgué une loi qui autorise l'ouverture d'écoles et d'établissements privés, et s'ajourne au 16 juin.

TCHÉCOSLOVAQUIE. — *Prague :* Décret établissant le contrôle du commerce de l'or et précisant les métiers ou commerces autorisés à procéder à des achats et à des ventes de l'or.

### Jeudi 14 mai.

FRANCE. — *Paris :* Message du Rassemblement populaire au pays républicain : sauvegarder la liberté, garantir la paix et la justice internat., procurer du pain à tous. — Le bureau politique du parti communiste renouvelle son refus de siéger dans le futur gouvernement mais promet un soutien loyal, sans réserves et sans éclipses ; dans une réunion de militants communistes, M. Maurice Thorez, secrétaire général du parti communiste, préconise « les Soviets partout ».

AUTRICHE. — *Vienne :* Le chancelier Kurt Schuschnigg remanie son Cabinet, écarte du pouvoir le prince Ernst Rüdiger Starhemberg et assume des prérogatives quasi dictatoriales.

ESPAGNE. — *Madrid :* La députation permanente des Cortès approuve la prolongation de l'état d'alarme pour un mois.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Le tribunal d'enquête sur les indiscrétions budgétaires met en cause M. J-H. Thomas, min. des Colonies. — Mort du feld maréchal Lord Edmond Allenby, vicomte de Megiddo et de Felixstowe, né le 23. 4. 61, études militaires à Sandhurst, obtint deux citations dans la guerre contre les Boers, 1899-1902, commanda le 5e corps d'armée britannique en 1915, le 3e, de 1915 à 1917, commandant en chef des forces expéditionnaires égyptiennes, 1917-1919, lors de la campagne de Palestine, haut commissaire d'Egypte, 1919-1925.

ITALIE. — *Rome :* La Chambre fasciste ratifie les décrets relatifs à l'annexion de l'Ethiopie, proclame M. B. Mussolini fondateur de l'Empire et décide de traduire la reconnaissance du pays par l'apposition d'une plaque à Montecitorio avec cette inscription : « Le 9 mai de l'an XIV de l'ère fasciste, Benito Mussolini fonda l'Empire. »

POLOGNE. — *Varsovie :* Décret (min. Intérieur) interdisant le port des insignes à croix gammée, ainsi que l'exhibition en public du drapeau hitlérien.

### Vendredi 15 mai.

SAINT-SIÈGE. — La S. S. C. du Saint-Office met à l'Index le livre *Practica de education irreligiosa* de German List Arzubide, écrivain mexicain (cf. *D. C.*, t. 35, col. 1365).

FRANCE. — *Paris :* M. Léon Blum esquisse en termes généraux les directives de sa politique extérieure au déjeuner de l'American Club : Nous voulons travailler à la paix avec toutes les nations de bonne volonté, sans considération de leur régime ; à la salle Wagram, au « meeting de la victoire », il s'explique devant les militants S. F. I. O. sur sa politique intérieure : Nous appliquerons intégralement le programme du Front populaire.

ALLEMAGNE. — *Duisbourg :* 48 personnes accusées de complot contre la sûreté de l'Etat sont condamnées à des peines de réclusion et d'emprisonnement allant de un à quinze ans.

AUTRICHE. — *Vienne :* Le gouvernement reconnaît l'annexion de l'Ethiopie par l'Italie. — Le chancelier Kurt Schuschnigg prend la direction de la milice du Front patriotique, qui remplacera désormais les formations paramilitaires.

CHINE. — La loi martiale est supprimée dans le Chan-si après la défaite des troupes communistes.

— *Nankin :* Le gouvernement adresse au Japon une sixième protestation contre la contrebande dans la Chine du Nord, il affirme que l'exercice de la surveillance contre la fraude par les douanes maritimes n'admet pas l'intervention d'une autre source.

GRANDE-BRETAGNE. — *Croydon :* Mrs Amy Mollison bat le record Le Cap-Londres par quatre jours, seize heures dix-sept minutes.

GUATÉMALA. — *Guatémala :* Le gouvernement annonce au Secrétariat S. D. N. son retrait de la S. D. N.

PALESTINE. — *Jaffa :* Echauffourées entre les Arabes et la police : deux Arabes sont tués et vingt-cinq autres blessés.

— *Jérusalem :* Le Conseil suprême arabe proclame la désobéissance civile pour protester contre les nouvelles propositions du haut commissaire britannique tendant à l'envoi immédiat d'une délégation arabe à Londres et à l'arbitrage du Comité royal mixte anglo-palestinien.

POLOGNE. — *Varsovie :* Démission du ministère Marjan Koscialkowski; le général Félicien Slawoj-Skadkowski forme le nouveau Cabinet.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* A. FAIGLE.